

DANS CE N° : LOUIS ARMAND, GEORGES VEDEL

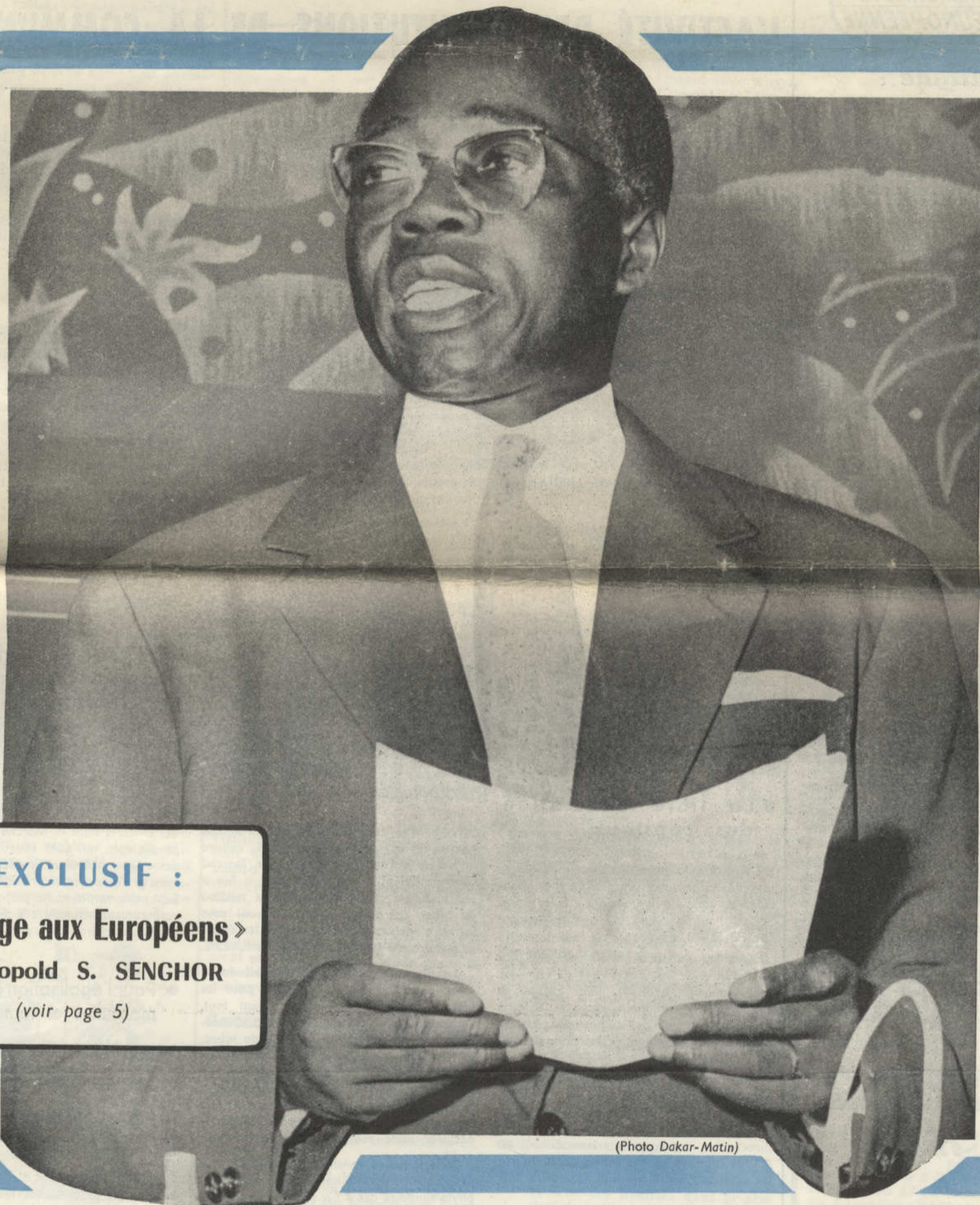


COMMUNAUTÉ

MARCHÉ COMMUN C.E.C.A. EURATOM

EUROPÉENNE

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION, 61, rue des Belles-Feuilles, PARIS-XVI^e • KLE. 53-26 • 5^e ANNÉE • N° 11 • NOVEMBRE 1961



EXCLUSIF :

« Message aux Européens »

par Léopold S. SENGHOR

(voir page 5)

(Photo Dakar-Matin)

- LA MÉNAGÈRE FRANÇAISE ET LA MÉNAGÈRE ALLEMANDE
- NÉGOCIATIONS « SIX » - ANGLETERRE : COUP D'ENVOI
- PROGRÈS DU NIVEAU DE VIE DANS LA COMMUNAUTÉ
- ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE ET MARCHÉ COMMUN

*Presse Universitaires
de France -
Place de la Sorbonne*

Vous lirez dans ce numéro...

L'événement du mois a été la première rencontre entre les « Six » et la Grande-Bretagne, en vue de l'adhésion de l'Angleterre au Marché Commun, au cours de laquelle le représentant britannique a pris des positions (page 6) qui permettront de répondre, en connaissance de cause, à la question capitale: la Communauté Européenne ne risque-t-elle pas de perdre en intensité ce qu'elle gagnera en extension? Question que nous avons posée à plusieurs journalistes parisiens réunis autour de Pierre Uri (page 7). Un Français sur deux est d'ailleurs favorable à l'Europe avec les Anglais, ainsi que le montre le dernier sondage de l'I.F.O.P. (page 10).

La construction européenne ne sera pas, pour autant, rendue plus aisée: le Professeur Georges Vedel dénonce (page 4) les illusions dont les Européens doivent se garder s'ils veulent parvenir à leurs fins.

Si les premiers effets du Marché Commun ont permis une sensible amélioration du niveau de vie des Européens (page 3), la poursuite de l'œuvre entreprise nécessite des efforts redoublés, efforts dans des domaines très généraux, comme celui de l'éducation, ainsi que le montre M. Louis Armand, ancien président d'Euratom (page 8), ou de la collaboration Europe-

Afrique, en faveur de laquelle le président Senghor lance un appel émouvant (page 5), mais aussi efforts dans tous les secteurs économiques: celui de l'harmonisation des impôts (page 3) par exemple, ou de la collaboration en vue de la création d'une véritable industrie nucléaire européenne, dont le réacteur BR 2 est un exemple frappant (page 9).

Une meilleure connaissance humaine des différentes habitudes des citoyens d'Europe est indispensable à l'unité européenne. C'est pourquoi Huguette Debaisieux a étudié pour vous le comportement de la ménagère française et de la ménagère allemande (page 12).



souligne :

• M. Dean Rusk, ministre des affaires étrangères américaines: « Les Etats-Unis devraient avoir une politique commerciale extérieure moins rigide permettant l'accès le plus complet possible au Marché Commun. »

• M. Herter, ancien secrétaire d'Etat américain, a laissé entendre qu'un jour prochain les Etats-Unis pourraient envisager une association au Marché Commun.

• Le ministre canadien du commerce: « Le Gouvernement du Canada étudie la possibilité de se joindre au Marché Commun. »

• Les trois Neutres européens: Suisse, Suède, Autriche signifieront avant la fin de l'année leur intention de négocier leur association à la Communauté Européenne.

• Le Marché Commun réunira du 6 au 8 décembre à Bruxelles une conférence sur les économies régionales. Deux thèmes principaux: 1° Problèmes de certaines régions périphériques et agricoles; 2° Problèmes liés à l'industrialisation des régions.

• C.E.C.A.: Un million de nouveaux francs pour faciliter le reclassement de cinq cents travailleurs touchés par la fermeture de deux mines de fer dans le Calvados.

...D'un mois à l'autre ...D'un mois à l'autre ...D'un mois à l'autre

L'ACTIVITÉ DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

• Le droit d'établissement et la libre prestation de services

Le Conseil des ministres de la Communauté Européenne a adopté les programmes généraux sur le droit d'établissement et la libre prestation de services sur la base des propositions qui leur ont été soumises par la Commission Exécutive. Celle-ci a commencé la préparation des « directives d'application » dans ces domaines qui s'appliqueront à chaque profession et à chaque phase de libération.

Les premières mesures doivent en effet être prises avant la fin de 1963.

• Fonds social : 50 millions de NF pour les dépenses de réinstallation

Le Fonds social européen va prochainement effectuer les premiers versements destinés à rembourser aux pays de la Communauté les dépenses consacrées en 1958 et 1959 à la réinstallation des travailleurs.

Le Comité du fonds vient en effet de rendre son avis sur les demandes concernant la réinstallation pour un montant de l'ordre de 50 millions de nouveaux francs. Il se prononcera sous peu sur les demandes relatives à la rééducation professionnelle qui s'élèvent pour ces mêmes deux années à 37 millions de nouveaux francs.

• La libre circulation des capitaux

L'Exécutif du Marché Commun souhaite une plus large ouverture des marchés financiers des « Six » aux émissions que les entreprises d'autres pays de la Communauté souhaiteraient effectuer.

Cette recommandation est une des plus importantes de celles que vient de formuler la Commission Exécutive pour faciliter la circulation des capitaux dans le Marché Commun, à la suite de l'examen des résultats des premières mesures prises dans ce sens en mai 1960.

On se souvient que ces dernières portaient sur l'élimination des restrictions qui affectaient certaines catégories de mouvements de capitaux notamment les investissements directs, les investissements immobiliers, les crédits commerciaux et les transactions sur les valeurs mobilières.

• Nouveau droit européen sur la propriété industrielle

Les travaux commencés par les « Six » en liaison avec la Commission Exécutive du Marché Commun en vue de l'élaboration du droit européen de la propriété industrielle progressent.

Un projet de convention sur l'instauration d'une marque de fabrique européenne pourrait être présenté dès l'année prochaine.

Un projet de convention sur « le droit européen des brevets » est encore plus avancé.

En ce qui concerne les « dessins et modèles », les Secrétaires d'Etat des « Six » doivent encore approuver les principes généraux sur lesquels se fonderont les travaux des experts.

• Colorants des denrées alimentaires : harmonisation

Dans le cadre général du rapprochement des législations et des règlements des « Six » qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du Marché Commun, l'Exécutif de la Communauté vient de proposer au Conseil de Ministres un ensemble de mesures dont le but est d'harmoniser les listes de colorants dont l'emploi est autorisé dans les denrées alimentaires dans les pays de la Communauté. Ces mesures sont rendues nécessaires du fait que par le biais de sa réglementation sur les colorants un pays a la possibilité d'interdire l'importation de produits alimentaires.

La liste commune de colorants autorisés a été établie dans le souci de la protection de la santé publique et des nécessités d'utilisation sur le plan économique. Pour permettre le contrôle de ces dispositions, les colorants autorisés devront être mentionnés sur l'emballage et les pays du Marché Commun ne pourront plus refuser l'importation des produits alimentaires si ces inscriptions sont rédigées dans deux langues officielles de la Communauté.

• Le Marché Commun part en guerre contre le mildiou du tabac

Parce que seule une lutte coordonnée peut éviter de nouveaux dégâts à la culture du tabac européen, l'Exécutif du Marché Commun vient de proposer aux « Six » des mesures pour lutter contre le mildiou du tabac qui depuis 1960 a envahi sous forme d'épidémie presque toutes les zones de culture du tabac dans la Communauté.

La directive soumise au Conseil de la Communauté contient l'obligation pour les États membres de prescrire avant tout, l'interdiction de toute reproduction et multiplication de cultures du mildiou du tabac, l'interdiction de la détention de plantes du genre *Nicotiana* pendant l'hiver, la destruction des plantes infectées et des déchets, le traitement des cultures avec des pesticides appropriés, le devoir des propriétaires de déclarer toute contamination, etc.

Cette initiative constitue la première proposition sur l'harmonisation de la législation phyto-sanitaire des « Six » dans le cadre de la politique agricole commune. D'autres propositions vont suivre, concernant notamment la protection de la forêt et la législation vétérinaire.

• Les perspectives d'avenir de la production sidérurgique

La Haute Autorité prépare actuellement une définition des objectifs de production qui doivent orienter la sidérurgie dans la C.E.C.A. au cours des prochaines années.

Ces objectifs seront fondés sur l'évolution prévisible de la demande intérieure, des

exportations, des techniques de production et de la main-d'œuvre.

D'après les travaux qui se poursuivent il paraît acquis que la production d'acier Thomas va connaître une réduction importante, que les aciers électriques augmenteront légèrement et que l'essor spectaculaire des aciers à l'oxygène soufflé se développera jusqu'à atteindre, en 1965, 20 % du total de l'acier brut fabriqué.

• Rapprochement des législations pharmaceutiques

Un premier pas vient d'être réalisé dans le rapprochement des législations et réglementations relatives aux produits pharmaceutiques dans la Communauté.

Réunis par l'Exécutif du Marché Commun, les experts des six pays ayant constaté la nécessité de parvenir à une harmonisation rapide pour prévenir les difficultés qui existent actuellement sur ce marché sont arrivés à un accord sur les points suivants: Définition de « spécialité pharmaceutique », du « médicament », du terme « substance », etc. Ces travaux se poursuivront en décembre.

• L'Assemblée Parlementaire approuve les propositions de l'Exécutif sur le régime des ententes

L'Assemblée Parlementaire Européenne vient d'approuver à la majorité, compte tenu de quelques amendements, les propositions de l'Exécutif de la Communauté sur le régime des ententes dans le Marché Commun. Ces propositions qui sont soumises au Conseil des « Six » prévoient la déclaration obligatoire et l'autorisation préalable des ententes. Sept parlementaires, la plupart français, ont voté contre, estimant ces propositions trop limitatives et trop sévères.

• Pour l'égalisation des salaires masculins et féminins

Dans une résolution approuvée à l'unanimité, l'Assemblée Parlementaire Européenne vient d'insister pour que le délai du 1^{er} janvier 1961 soit respecté en ce qui concerne la réalisation du principe de l'égalisation des salaires masculins et féminins dans la Communauté.

Même si les mesures d'application ne sont ensuite que progressives, les Parlementaires ont jugé indispensable que chacun des « Six » inscrive dans sa législation le principe de l'égalisation des salaires pour tous citoyens et la possibilité de se prévaloir devant les tribunaux des garanties que lui accorde en la matière le traité sur le Marché Commun.

A nos lecteurs

Pour tout changement d'adresse prière de joindre la dernière bande d'expédition.

Libre reproduction autorisée de tous articles de ce numéro. Sauf accords spéciaux, mention d'origine obligatoire pour les articles signés.

VIENT DE PARAITRE :

*Où en est
le
Marché
Commun?*

Cahier n° 6 de



Vous le recevrez gracieusement
en adressant votre demande à

"Communauté Européenne"
61, rue des Belles-Feuilles, PARIS-XVI^e

LE MARCHÉ COMMUN S'ATTAQUE À L'HARMONISATION DES IMPÔTS DIRECTS

L'harmonisation des impôts constitue pour la Communauté bien plus qu'une simple tâche technique, elle représente un lien supplémentaire et un engagement réciproque entre les « Six ».

DANS quelques semaines, le Marché Commun entrera vraisemblablement dans sa seconde étape, autrement dit la Communauté passera du simple stade de l'union douanière qu'elle a été jusqu'à présent (où il s'est agi essentiellement d'abaisser les barrières douanières) au stade de l'union économique qui implique dans de nombreux domaines la mise en œuvre d'une politique commune.

C'est dire l'importance que pourraient prendre pour l'évolution ultérieure de la Communauté les divergences qui existent actuellement entre les systèmes fiscaux des « Six ».

Depuis quelques mois déjà, l'harmonisation des impôts indirects préoccupe l'Exécutif du Marché Commun qui a d'ores et déjà effectué des études portant plus spécialement sur l'harmonisation des textes sur le chiffre d'affaires, les problèmes des ristournes et des taxes compensatoires dans les échanges internationaux et toute une série de problèmes généraux financiers budgétaires imposée par l'instauration du Marché Commun.

Mais les impôts indirects ne sont pas seuls en cause. Les ministres des finances des « Six » ayant demandé à la Commission Exécutive d'étudier le problème de l'harmonisation des impôts directs, une première réunion vient de se tenir à Bruxelles réunissant les directeurs généraux des impôts des six pays, sous la direction de M. Von der Groeben, membre de la Commission Exécutive.

Réformes fiscales

Au cours de cette réunion, un programme de travail a été approuvé qui portera, les prochaines semaines, sur :

1 L'opportunité d'une harmonisation de l'assiette des impôts directs. Cette question est d'autant plus d'actualité que plusieurs pays de la Communauté préparent actuellement des modifications de la structure de leur régime fiscal.

Il serait opportun que ces projets soient conçus en fonction du Marché Commun.

D'autre part, le problème des amortissements devrait être abordé sans retard afin de faciliter l'extension et le rapprochement des moyens d'action des « Six » en matière de politique conjoncturelle.



2 Les dispositions fiscales qui ont une incidence sur les investissements dans le Marché Commun, des pays qui n'en font pas partie, c'est-à-dire essentiellement les problèmes posés par les sociétés Holding.

3 Le rapprochement des impôts sur les mouvements de capitaux (impôts sur les opérations des bourses, droits de timbre).

Il a, d'autre part, été convenu que toutes les mesures à prendre devraient tenir compte des disparités structurelles et sociologiques existant entre les différents pays de la Communauté.

NETTE AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE DANS LE MARCHÉ COMMUN

- Augmentation du pouvoir d'achat
- Élévation du niveau de l'emploi
- Réduction de l'écart entre salaires féminins et masculins

LES conditions de vie et d'emploi des populations de la Communauté Européenne se sont très nettement améliorées depuis deux ans à la faveur de la remarquable expansion économique que connaît le Marché Commun. Tel est le fait qui ressort du Rapport sur la Situation

Sociale de la Communauté en 1960 que vient de publier l'Exécutif du Marché Commun.

Quelles sont, dans les faits, les preuves de ce progrès, quelles sont les difficultés qui s'opposent à une évolution encore plus favorable ?

Recul massif du chômage

Le niveau de l'emploi, tout d'abord, s'est élevé bien davantage que l'année précédente, et cette tendance ascendante, à la différence de ce qui avait été le cas en 1959, s'est vérifiée, cette fois, dans tous les pays. Elle a déterminé un recul massif du chômage.

Il ne fait pas de doute que l'évolution vers le plein emploi est désormais en marche. Il ne peut subsister d'incertitude que sur le nombre d'années qui seront nécessaires pour l'atteindre.

Dans de larges zones, même, se sont manifestées des pénuries de main-d'œuvre, qui, si elles ont eu parfois pour effet d'entraver le développement de la production, et de causer certaines tensions sur les coûts, ont stimulé, en revanche, l'essor de la productivité.

La situation du marché du travail a favorisé, en effet, les glissements de main-d'œuvre des secteurs moins productifs vers les secteurs plus productifs. Elle a constitué, d'autre part, une inci-

dent, pour une part appréciable, à l'influence stimulante exercée sur l'évolution économique dans l'ensemble de la Communauté, par l'instauration progressive du Marché Commun et par les perspectives qu'elle ouvre.

Amélioration des conditions de travail

Au bilan des progrès accomplis en 1960, s'inscrivent, par ailleurs, les améliorations apportées, par voie législative ou contractuelle, au régime des conditions de travail, et à celui de la sécurité sociale. Le champ de ces améliorations a été vaste, et leur orientation diverse selon les pays.

On peut mentionner, parmi les principales, la large application faite, en Belgique, du principe du salaire conventionnel minimum interprofessionnel ; l'amorce d'un mouvement vers la diminution de la durée conventionnelle du travail aux Pays-Bas ; la poursuite d'un mouvement dans le même sens dans

ticulier le régime d'assurance maladie) et en France où le statut de travailleur mensuel a été dans nombre de cas étendu aux ouvriers.

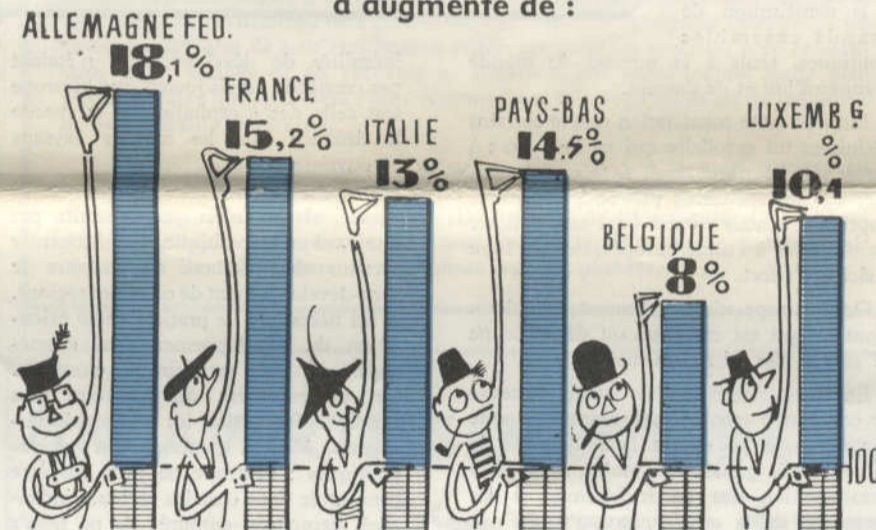
Ainsi, bien que le bilan soit moins satisfaisant dans le domaine du logement, pour des raisons tenant, notamment, à la pénurie de capacité de production, et au renchérissement des terrains à bâtir, l'évolution de la situation sociale dans la Communauté a été marquée, au cours de l'année écoulée, par des progrès d'ensemble importants, et encourageants. Les développements de la situation dans les premiers mois de 1961, et ce qu'on peut entrevoir de son évolution ultérieure, donnent à penser que le rythme de ces progrès devrait rester rapide, et qu'à ce point de vue l'avenir peut être envisagé avec un relatif optimisme.

Préoccupation

Il apparaît toutefois que cet heureux développement ne se manifeste pas sur le même rythme dans toutes les régions de la Communauté. On peut en effet constater une opposition entre le bloc médian à forte vitalité économique, qui, du bord de la mer du Nord à ceux de la Méditerranée groupe toutes les grandes zones industrielles de la Communauté, et une série de régions périphériques de moindre dynamisme dont le résultat sur les autres est plus ou moins important mais tend à s'accroître plutôt qu'à se réduire.

De l'étude de ces problèmes régionaux il « apparaît qu'on ne peut abandonner entièrement au cours naturel des choses le soin de diriger le développement social de la Communauté dans les voies de l'harmonie et de la convergence telles que le traité les a tracées et que, sans que ce soit là porter atteinte à la libre compétition, indispensable ferment du progrès commun, un effort d'harmonisation mieux coordonné devrait être proposé aux Etats membres, afin d'aller plus sûrement et, en tout cas, plus rapidement vers ces objectifs. Cela n'implique, à la vérité, aucune politique nouvelle, mais seulement, une orientation déterminée, vers ce but, des politiques à long terme ».

Depuis deux ans (1958-1960), le revenu national par habitant a augmenté de :



tation supplémentaire à rationaliser l'outillage et les méthodes de production, et à élever la qualification de la main-d'œuvre par un effort plus systématique de formation dans l'entreprise. Aussi, les progrès de la productivité ont-ils nettement surpassé ceux qui avaient été réalisés, de sorte que non seulement l'emploi s'est accru notablement en 1959 en volume, mais que l'efficacité du travail s'est élevée de manière remarquable.

Amélioration du pouvoir d'achat

Des hausses de salaires substantielles ont matérialisé, pour les travailleurs, ces importants progrès de productivité. Ces hausses de salaires (importantes en Allemagne et aux Pays-Bas, moindres en France, en Italie et surtout en Belgique) ont entraîné une nette amélioration du pouvoir d'achat.

Compte tenu de l'évolution du niveau de vie, le pouvoir d'achat des salariés s'est accru de 8 % aux Pays-Bas, 6 % en Allemagne, 3 à 5 % en France selon qu'il s'agit de salariés chargés de famille ou célibataires, 3,5 % au Luxembourg, 3,5 % en Italie et 3 % en Belgique.

D'une manière générale, il faut souligner qu'en raison de l'accroissement du revenu brut du travail salarié (11 à 12 % en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne), la fraction du revenu national représentant la rémunération des salariés a nettement augmenté.

Ainsi dans la mesure où le progrès social est susceptible d'une expression numérique, le bilan statistique d'ensemble de 1960 apparaît favorable, et l'est en tout cas bien davantage que celui de l'année précédente. Ces résultats sont

d'autres pays, notamment dans la République Fédérale d'Allemagne ; l'extension générale, en Italie, de certaines garanties conventionnelles accordées aux travailleurs en cas de licenciement, et la loi belge du 27 juin 1960 prévoyant le versement d'importantes indemnités de débauchage, en cas de fermeture d'entreprise, aux travailleurs qui y ont été occupés plus de cinq ans ; les dispositions prises, dans la plupart des pays, en vue d'adapter les prestations à l'évolution du coût de la vie, voire à la hausse des salaires (majoration des allocations familiales en France et aux Pays-Bas, revalorisation des pensions en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, hausse des allocations de chômage survenue en France et en Italie), etc.

Deux améliorations méritent d'être particulièrement soulignées.

1 La réduction graduelle de l'écart entre les rémunérations des femmes et celle des hommes dans la plupart des pays du Marché Commun : En Allemagne les gains horaires des ouvriers de l'industrie ont augmenté de 9,4 % pour les hommes et de 12 % pour les femmes ; aux Pays-Bas, plusieurs conventions collectives ont diminué l'écart entre salaires masculins et féminins. En Italie, les salaires féminins ont progressé plus rapidement que les salaires masculins. Il n'en a cependant pas été de même en France en raison du fait que ce sont les industries à fort pourcentage de main-d'œuvre masculine qui ont connu les plus fortes augmentations de salaire.

2 Le rapprochement du statut des ouvriers de celui des employés, notamment en Belgique, en Allemagne (en ce qui concerne en par-

Pour en savoir davantage :

Consultez : La Situation Sociale de la Communauté en 1960 (Rapport de la Commission Exécutive du Marché Commun).

Des chiffres qui font réfléchir :

La formation professionnelle dans l'agriculture

Le pourcentage des chefs d'exploitation qui ont reçu une formation professionnelle agricole s'élève à 36 aux Pays-Bas et à environ 33 au Luxembourg et en République Fédérale d'Allemagne ; en France il s'élève à 3,7 ; en Italie à 1,1 % de la population agricole. Selon les estimations, le pourcentage des jeunes ayant reçu une formation professionnelle varie entre 82 % pour les Pays-Bas et 4 % pour l'Italie. Ces différences entre le Nord et le Sud de la Communauté ont encore augmenté plutôt que diminué au cours de ces dernières années. Dans tous les pays on note que le degré de la formation diminue en même temps que la taille des exploitations. Ces chiffres figurent dans un rapport sur la « Formation et la vie culturelle en milieu rural », présenté lors de la récente conférence sur les aspects sociaux de la politique agricole commune.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

Cours pour Présidents européens.

Un « cours pour présidents » vient d'être donné à Bruxelles. Il a groupé les présidents de nombreuses sociétés européennes implantées dans plus de douze pays, qui ont abordé les aspects les plus divers de la fonction de président de société : sa philosophie, sa technique, l'élaboration d'une politique de direction, etc. C'est la première fois qu'une telle session est organisée en Europe. Cette initiative est due au « Management Centre Europe ».

Une Fédération européenne des Bourses de valeurs.

Une « Fédération internationale des bourses de valeurs européennes » vient d'être constituée à Londres, lors de la quatrième conférence des bourses européennes. L'initiative d'une collaboration plus étroite entre les différents marchés européens avait été prise par la France, en 1957. Seules à cette époque les bourses des six pays du Marché Commun étaient représentées à la première conférence. Depuis la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Autriche et l'Espagne y ont adhéré.

Table ronde des problèmes de l'Europe.

La huitième Table ronde des problèmes de l'Europe se réunira à Paris, au siège de l'O.E.C.D., les 9 et 10 novembre. Le thème de la réunion, qui sera présidée par M. Edgar Faure, ancien président du Conseil Français : « Ouest, Est et tiers monde face aux problèmes des matières premières ».

Aviation européenne.

Sept constructeurs européens, groupés autour de la S.A. des Ateliers d'aviation Louis Bréguet, travaillent en collaboration en vue de la fabrication du patrouilleur maritime « Bréguet 1150 Atlantic » prévu au programme de l'OTAN. Pour réunir les moyens de tous ordres, nécessaires à l'exécution et au développement des études préliminaires, à la construction et au lancement de cet appareil, ils ont fondé une société domiciliée à Paris, à laquelle participent, outre Bréguet, le constructeur français Sud-Aviation, l'association belge A.B.A.P., le constructeur allemand Dornier Werke GmbH et la société néerlandaise Nv Koninklijke Nederlandse Vliegtuigenfabriek Fokker.

Une Fédération européenne pour le Droit européen.

Une « Fédération européenne pour le Droit européen » (siège provisoire : Paris) vient d'être constituée à la suite d'un colloque international de Droit européen, qui s'est tenu à Bruxelles et au cours duquel furent particulièrement étudiées les législations sur la fusion des sociétés, sur la vente avec primes, etc. Le but essentiel de cette fédération est d'étudier les harmonisations nécessaires entre les droits des « Six », dans tous les domaines économiques.

Unification du Droit du travail.

Un « Institut européen pour l'unification du droit du travail » (siège Trieste) va étudier, dans la perspective d'une unification des législations existant dans les pays du Marché Commun, les problèmes de la formation professionnelle, de la circulation de la main-d'œuvre, des conflits du travail, du droit de grève, etc.

La Fédération F.O. des mineurs en faveur de la Supranationalité.

Le Congrès National des mineurs de la Fédération Force Ouvrière a voté une motion relative à la politique européenne soulignant « l'impérieuse nécessité d'accélérer l'intégration sur tous les plans afin de bâtir l'Europe et d'établir ses fondements, sur des bases vraiment démocratiques, par l'institution d'une autorité supranationale efficace, souveraine et responsable, devant le peuple européen par voie d'élection, c'est-à-dire une constitution et un parlement européen ».

(suite page 11)

LES MYTHES DE L'EUROPE POLITIQUE

par M. Georges VEDEL

professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris

SSPÉCULANT sur l'enthousiasme et la foi qui sont des vertus de jeunes, on a plus ou moins consciemment la tentation de présenter les problèmes de l'Europe, et particulièrement le problème politique, en termes faciles faisant appel à la confiance, à l'irrésistible évolution historique, etc. Or, plus qu'à tous autres, on doit la vérité aux jeunes, précisément parce qu'ils ont devant eux un avenir assez long pour éprouver et pour payer le prix des erreurs.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de dénoncer des illusions pour les remplacer par le scepticisme ou le désespoir. Au contraire, je voudrais que cet exposé critique fût, en fin de compte, constructif.

Le mythe de la fatalité de l'Europe

Toute conception, toute construction européennes partent d'une constatation exacte : l'Europe n'est pas seulement un idéal sentimental ; elle est une réalité enracinée sur le terrain de l'histoire, de la culture, de l'économie, etc. D'autre part, elle est incontestablement portée par un courant historique qui tend à la constitution de grands ensembles politiques, seuls à la mesure du monde d'aujourd'hui et de demain.

Mais de cette constatation exacte certains déduisent un corollaire qui ne l'est pas : à savoir que l'Europe serait fatale, inéluctable, ce qui est certes propre à engendrer l'optimisme, mais aussi à faire sous-estimer les obstacles à l'unité européenne et à faire relâcher l'effort.

Or, l'Europe n'est nullement « fatale ». Tout ce qui est rationnel ou désirable ne se réalise pas historiquement.

En outre, l'histoire n'est jamais porteuse de courants à sens unique. Dans le monde contemporain coexistent la tendance à la formation de grands ensembles, mais aussi l'exacerbation des particularismes et les tentations de la « balkanisation ».

Il est donc vain de compter sur une espèce de spontanéité historique pour faire l'Europe. C'est par un choix délibéré et par un effort constant que les peuples et les jeunesse d'Europe peuvent faire que le courant qui triomphera soit celui de l'unité européenne.

Le mythe de l'Europe économique

En ce qui concerne l'Europe économique, ici encore on part souvent d'une constatation exacte pour en tirer un corollaire erroné. La constatation exacte est que, dans la construction européenne un rôle de premier plan revient à la constitution d'une économie unifiée, telle que celle qui doit résulter du Marché Commun.

Il est bien vrai que l'unité économique

constitue un soubassement précieux de l'unité politique et que l'intégration économique a sur les autres formes d'intégration l'avantage d'être très difficilement réversible.

Ceci dit, un développement de l'Europe sur le plan exclusivement économique ne peut, à lui seul, déboucher sur l'Europe politique, et ceci pour diverses raisons.

— Tout d'abord, la marche vers l'unité économique rencontre des obstacles : elle entraîne nécessairement dans tel secteur ou dans telle région des dommages pour des intérêts particuliers. Pour franchir ces obstacles et apaiser ou vaincre ces oppositions d'intérêts, une volonté politique est indispensable.

— En second lieu, si l'intégration européenne sur le terrain économique a été un franc succès au niveau des directions d'entreprises industrielles, elle est encore embryonnaire sur le terrain agricole. Les syndicats de travailleurs n'ont suivi que de loin l'intégration des entreprises. Si ces

ments par la tendance à remplacer un véritable édifice politique européen par un appareil inter-gouvernemental. Les formules qui opposent la « confédération » à la « fédération », la « coopération » à l'« intégration » tendent en réalité à préserver la souveraineté gouvernementale.

Dans le milieu parlementaire, la tendance est de voir dans toute assemblée européenne une pure et simple émanation des parlements nationaux. Or, il va de soi que ces solutions, même si elles peuvent constituer un progrès relatif, ne débouchent pas sur une Europe politique et, si elles ne devaient pas être très rapidement dépassées, seraient en réalité régressives.

Il est clair tout d'abord que les temps sont venus d'une Assemblée européenne élue au suffrage universel en tant que telle et détentrice de pouvoirs réels. De nos jours, le suffrage universel joue le rôle que, jadis, jouait le sacre du monarque. Il confère la légitimité. Ensuite un gouvernement européen véritable est nécessaire. L'addition de volontés gouvernementales, même unies, ne suffit pas à assurer le bien commun de l'ensemble. Tout au plus peut-elle apaiser les heurts, susciter des compromis, mais elle ne peut construire.

La revendication d'élections politiques européennes au suffrage universel et de la constitution d'un Exécutif européen autonome doit donc être la plus pressante et la plus intransigeante des revendications des militants européens.

Le mythe de l'Europe antisoviétique

Lorsque je parle du mythe de l'Europe antisoviétique, j'emploie, ici encore, un libellé volontairement brutal. Il faut bien le comprendre. Il ne s'agit pas de dire que l'Europe doit plier devant la volonté de domination soviétique et pas davantage que l'Europe doit se constituer comme un bloc neutre, avant tout préoccupé de ne pas prendre parti.

Ce que je veux dire, c'est que, quelle que soit la nécessité de résister aux menaces totalitaires, cette position défensive, sinon négative ne peut tenir lieu d'un idéal propre à justifier et à promouvoir une Europe politique. Il ne faut pas oublier que l'une des raisons de la fascination qu'exerce le communisme sur nombre de milieux ou de pays est qu'il ne se borne pas à proposer des négations, mais qu'il s'affirme en mesure de construire des sociétés plus prospères, plus justes et meilleures.

De ce point de vue, toute construction européenne ne peut soulever l'enthousiasme des masses que si elle propose à son tour — et de façon plus croyable — une société d'un type supérieur. L'expérience contemporaine, notamment dans les pays décolonisés ou en voie de décolonisation, prouve que la naissance du sentiment national est le plus souvent lié à la conception d'un grand dessein culturel et social.

Or, l'Europe a précisément tous les moyens intellectuels, économiques et moraux de concevoir de tels desseins tant en ce qui concerne son propre développement, que celui du Tiers Monde. C'est la définition d'un tel dessein qui sera le moteur le plus puissant du sentiment national européen sans lequel il n'y aurait d'Europe d'aucune sorte, ni économique, ni culturelle, ni surtout politique.

Ce texte a constitué la base de l'intervention de M. Vedel, lors de la rencontre d'étudiants européens organisée à Toulouse par la Fondation Européenne de la Culture.

QUATRE illusions assez courantes risquent d'entraver la construction de l'Europe. Le Professeur Georges Vedel les dénonce. Face à l'Europe de la facilité, il définit la véritable voie de l'Unité européenne.

inégalités de développement n'étaient pas corrigées, on risquerait que l'Europe soit celle des « capitalistes » et suscite la défiance dans les milieux paysans et ouvriers.

— Enfin, l'intégration économique est de nature, si elle n'est pas conduite par une volonté politique, à accentuer certains déséquilibres et accroître le sous-développement de certaines régions. Il est nécessaire de pratiquer une orientation du développement, un « aménagement du territoire » européen. Cet aménagement du territoire doit certes se faire selon les critères économiques. Mais il comporte des critères politiques : l'Europe ne peut pas être concentrée dans certains secteurs industriels prospères, entourés de no man's land sous-développés.

Par conséquent, non seulement l'Europe économique ne suffit pas, mais encore la spontanéité de certaines de ses tendances doit être corrigée par une direction politique.

Le mythe de l'Europe des ministres

La « classe politique », au sens technique du mot, c'est-à-dire l'ensemble des hommes spécialisés dans chaque pays dans les affaires politiques (ministres, députés, cadres des partis, etc.), a une vocation naturelle à s'occuper de l'unité européenne. Mais elle est portée à transporter sur le terrain européen les tendances oligarchiques qui sont, par nature, les siennes.

Ceci se traduit au sein des gouverne-

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT

HISTOIRE VÉCUE

À la suite de la publication dans notre numéro 9 de l'article intitulé « Histoire vécue d'un chargement de minerai de fer », nous avons reçu la lettre suivante :

« Pour la mise en œuvre du Marché Commun du Charbon et de l'Acier une procédure spéciale dite procédure C.E.C.A. a été créée, qui assure avec un minimum de formalité la délivrance des licences nécessaires tant à l'exportation qu'à l'importation en quarante-huit heures. Pour en profiter il suffisait à la Société intéressée d'exporter en simple sortie son minerai et ultérieurement de faire une importation avec mise à la consommation des agglomérés ; dans ce cas particulier il n'y a même pas de formalité de certificat de libre pratique puisqu'il s'agit de produits exempts de droits de

douane en régime général ; en outre, les deux opérations étant indépendantes il n'était pas nécessaire de réimporter le bedding excédentaire.

« L'expéditeur ne me paraît pas être « l'esprit simple que présente votre correspondant, mais plutôt un esprit compliqué puisqu'il a choisi de réaliser son opération par la procédure de l'exportation temporaire qui maintient le produit sous sujétion douanière jusqu'à son retour sur le territoire national.

« J'ajoute que cette histoire me paraît plutôt réconfortante : la comparaison entre les délais nécessaires dans la procédure C.E.C.A. d'une part et une procédure de droit commun comme celle de l'exportation temporaire d'autre part, montre que le Marché Commun est bien une réalité. »

R. PETIT (Ris-Orangis, S.-&-O.)

VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET SES ASSOCIÉS AFRICAINS

Une conférence des ministres Euro-Afrique en décembre

Le problème des relations entre le Marché Commun et les pays africains et malgache tiendra au cours des prochains mois une place particulièrement importante à l'ordre du jour de la Communauté.

Les ministres des « Six » ont déjà, réunis en Conseil des ministres de la Communauté, préparé la négociation. Il a été précisé que la perspective des négociations avec la Grande-Bretagne, sur son entrée dans le Marché Commun, n'était pour rien dans le retard apporté à la convocation de la conférence eurafricaine à l'échelon des ministres primitivement prévue pour le mois d'octobre et qui se tiendra sans doute le 6 décembre à Paris ou à Bruxelles.

LES OBJECTIFS DES AFRICAINS

On peut résumer ainsi les objectifs poursuivis par les nouveaux États africains en ce qui concerne le renouvellement de leur association avec le Marché Commun :

- 1 Les pays associés doivent pouvoir bénéficier, dans le nouveau régime, des avantages équivalant à ceux qu'ils trouvaient jusqu'à présent dans l'association, aussi bien en ce qui concerne les garanties de débouchés que de rémunération et de stabilité des prix.
- 2 Participation des pays associés à la gestion du Fonds européen de développement. Possibilité de diversification de l'aide en subventions et prêts.
- 3 Création d'un Conseil commun des ministres (organe suprême de l'association) et d'un Comité d'association préparant ses décisions, tous les deux de composition paritaire.

Parallèlement la Commission pour la coopération avec les pays en voie de développement de l'Assemblée Parlementaire Européenne réunie à Bruxelles sous la présidence de M. Walter Scheel, député libéral allemand, a procédé en présence de M. Robert Lemaigen, membre de la Commission Exécutive du Marché Commun, à l'examen du document de travail établi par cette commission, pour le Conseil sur le futur régime d'association des pays en voie de développement.

M. Dehousse (Socialiste belge) a été chargé d'élaborer un document de travail destiné à la préparation du colloque de l'Assemblée Parlementaire Européenne et des Conseils des ministres des Communautés Européennes, qui doit se tenir à Strasbourg les 20 et 21 novembre prochain.

M. Paul REYNAUD : « L'Europe des patries est respectable, mais il ne faut pas demander à la France de nager contre le courant de l'histoire »

Abordant, lors du récent débat budgétaire au Palais-Bourbon, les problèmes agricoles, M. Paul Reynaud, ancien Président du Conseil, a notamment déclaré :

« Les surplus, s'accroissent avec une bouleversante rapidité. Ils atteignent 200 milliards en 1961. Pouvons-nous dire au paysan de diminuer sa production ? Non. Alors, que faire ? Exporter dans les pays du Marché Commun. Mais nous demandons à l'Allemagne un double sacrifice : acheter plus chers les mêmes produits et se priver de substantielles exportations.

« Il faudrait pour cela lui donner ce à quoi elle aspire plus que jamais dans les circonstances atroces qu'elle traverse. Le moment est venu de secourir ce peuple qui a besoin d'un idéal. Si nous lui donnions la possibilité d'avoir cette patrie qui lui manque, cette patrie, l'Europe, nous

UNE DÉCLARATION EXCLUSIVE A COMMUNAUTÉ EUROPEENNE

MESSAGE AUX EUROPÉENS

par Léopold S. SENGHOR,

Président de la République du Sénégal

Hommes et Femmes d'Europe,

Si je m'adresse à vous, c'est que nous sommes à l'heure grave, historique, où se pose le problème de nos rapports à nous, Africains, avec vous Européens. Vous allez négocier de nouveaux accords d'association avec les États africains indépendants qui sont, actuellement, associés à la Communauté Européenne.

Quel est le but de cette association ? Bien sûr, c'est d'assurer vos intérêts et nos intérêts. Veuillez songer seulement que ces intérêts sont réciproques, que vos intérêts sont les nôtres, et les nôtres les vôtres. Dans une association, la force de l'un des partenaires fortifie la force de l'autre.

Il y a plus. Comme vous le savez, l'avenir de l'Humanité, non pas pour une génération mais pour cinq cents générations, se joue actuellement. L'avenir de l'Europe comme celui de l'Afrique est lié à la défense de la Paix.

On l'a dit, le maintien de la Paix est lié à la lutte contre la guerre froide, à la détente entre l'Ouest et l'Est. Ce qu'on n'a pas dit assez haut, c'est que cet avenir est lié à la Décolonisation : non pas à l'octroi, par les puissances coloniales, de l'indépendance nominale, mais à l'aide que vous apporterez à la réalisation de l'indépendance économique. « L'indépendance économique », c'est une formule. Il s'agit d'élever la production des États indépendants d'Afrique et, par là même, de leur permettre d'augmenter leurs échanges avec le Monde, singulièrement avec l'Europe. « L'indépendance économique » n'est pas autarcie, c'est la condition sine qua non d'une coopération féconde dans l'intérêt de l'Afrique et de l'Europe.

Il y a encore plus important. L'association eurafricaine, pour servir à la détente internationale, à l'édification de la Communauté internationale, pour tout dire à la Civilisation de l'Universel, exige que les Africains retrouvent les valeurs originales de leur civilisation différente pour les apporter à ce rendez-vous du « donner et du recevoir ». L'association eurafricaine, pour être féconde, exige que, par-delà l'aide économique, l'Europe ait souci de restaurer la personnalité africaine.

Voilà, hommes et femmes d'Europe, le Message que je vous adresse au seuil d'une négociation dont nous ne devons méconnaître ni les difficultés ni, non plus, l'importance dans la crise actuelle de l'humanité. Cette négociation n'est pas qu'économique. Encore une fois, elle engage notre avenir commun : l'avenir même de l'Homme sur la planète.

UN AVERTISSEMENT DE M. MANSHOLT :

Crise grave, si des progrès qui dépendent des gouvernements ne sont pas réalisés vers la politique agricole commune.

« Il est indispensable de réaliser avant la fin de l'année des progrès sensibles dans le domaine de la politique agricole » vient de déclarer M. Mansholt, Vice-Président de la Commission Exécutive du Marché Commun, qui a précisé devant l'Assemblée Parlementaire Européenne que ces progrès dépendent uniquement maintenant de la volonté des gouvernements des « Six », la Commission ayant maintenant soumis au Conseil ses propositions pour la réalisation de cette politique agricole.

Si ces progrès n'étaient pas rapidement réalisés, la Communauté se trouverait plongée dans une crise grave qui pourrait compromettre l'accélération du Marché Commun tout entier.

Pour parer à ce danger, la Commission Exécutive a proposé aux gouvernements de tenir avant la fin de novembre une réunion spéciale des Ministres de l'Agriculture, destinée à faire avancer les travaux en cours et à prendre des décisions.

« Ces décisions », a ajouté M. Mansholt, sont d'autant plus nécessaires que la Communauté va entreprendre des négociations avec la Grande-Bretagne et que toute consultation de sa part dans la définition de la politique agricole commune constituerait une fâcheuse manifestation de faiblesse.

De son côté, M. Boscary-Monsservin, Président de la Commission Parlementaire de l'Agriculture de l'Assemblée,

LES PARLEMENTAIRES DES « SIX » ET BERLIN

Eviter l'aggravation de la crise

« L'Assemblée Parlementaire Européenne demande que des mesures les plus vigoureuses soient prises pour agir contre la menace que fait peser sur Berlin l'aggravation de la crise », vient de déclarer M. Hans Furler, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, au cours d'un débat sans vote, qui s'est déroulé lors de la dernière session de l'Assemblée.

Sortant de la réserve qu'elle s'était désignée depuis sa création sur les grands problèmes internationaux, l'Assemblée des « Six » a tenu à prendre position sur l'affaire de Berlin non seulement en manifestant sa solidarité à l'égard des habitants de la ville, mais en profitant de cet exemple pour insister sur l'urgence de l'unification politique de l'Europe.

Tous les orateurs se sont accordés pour affirmer que seule cette unification serait capable de permettre aux Européens de faire face au danger. M. Poher, au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné que « le jeu diabolique mené contre le monde occidental ne vise pas seulement Berlin et qu'on ne se sauvera pas de l'apocalypse en faisant des concessions, c'est-à-dire par la lâcheté ».

Au nom des Socialistes de l'Assemblée, M. Birkelbach s'est prononcé dans le même sens en reconnaissant la nécessité de négociations pour sortir d'une situation qui constitue une absurdité politique et géographique.

L'Assemblée :

POUR UN EXÉCUTIF EUROPÉEN UNIQUE DE 9 MEMBRES

L'Assemblée Parlementaire des « Six » a approuvé le projet néerlandais visant à fusionner les Exécutifs des trois Communautés (Commissions du Marché Commun, d'Euratom, Haute Autorité de la C.E.C.A.) en une seule « Haute Commission Européenne ».

Suivant en cela l'avis de M. Hallstein, l'Assemblée a émis le vœu que, pour des raisons d'efficacité, cet Exécutif unique ne comprenne que 9 membres.

a mis solennellement les gouvernements en garde contre toute atteinte au calendrier qui a été fixé pour les premières applications de la politique agricole commune. Il faut, a-t-il dit, que la date du 1^{er} juillet 1962 soit tenue pour la mise en œuvre du système de prélèvements. Pour cela le Conseil devra avoir pris une décision avant la fin de l'année. S'il en était autrement des conséquences extrêmement graves s'ensuivraient.

Propos allemands encourageants

Au cours du débat les parlementaires des six pays, notamment les Allemands, dont l'opposition était redoutée, ont été unanimes à réclamer une politique commune. L'une des interventions les plus remarquées fut celle de M. Lueker, démocrate chrétien allemand, qui a approuvé nettement la politique projetée d'unification des prix dans le Marché Commun, même si ceux qui reçoivent les fermiers allemands devaient diminuer.

C'est finalement à l'unanimité moins quatre voix néerlandaises, qui trouvent les propositions du Marché Commun trop dirigistes, que fut approuvé le plan agricole qui doit maintenant faire l'objet des décisions du Conseil des ministres de la Communauté.

LONDRES ACCEPTERAIT TOUS LES ARTICLES DU TRAITÉ MARCHÉ COMMUN

et souhaite régler, par protocole, les problèmes du Commonwealth et de l'agriculture britannique

LE Royaume-Uni partage les objectifs de la Communauté européenne, souhaite participer à l'entreprise hardie et de longue portée des « Six » et contribuer ainsi à promouvoir, grâce au Marché Commun et dans la plus grande mesure possible, l'unité de l'Europe.

Cette phrase résume clairement la position de l'Angleterre au début des négociations qu'elle vient d'entamer avec les « Six » en vue de son adhésion à la Communauté Européenne. Elle a été prononcée par M. Heath lors de la première réunion qui

vient de se tenir au Quai d'Orsay, en présence de M. Hallstein, président de la Commission Exécutive du Marché Commun.

Affirmant la résolution anglaise de mener les négociations vers un heureux aboutissement, M. Heath a déclaré en substance :

« Le Royaume-Uni est prêt à souscrire pleinement aux buts et objectifs de la Communauté, et il est prêt, en particulier, à accepter les objectifs inscrits dans les articles 2 et 3 du Traité de Rome. Le Royaume-Uni est également prêt à jouer pleinement son rôle dans les institutions établies aux termes du Traité et, d'une manière générale, dans le développement de la Communauté. »

M. Heath a précisé qu'il serait toutefois nécessaire de trouver des solutions satisfaisantes aux trois problèmes du commerce avec le Commonwealth, de l'agriculture britannique et de l'Association du Libre-Echange. Autant qu'il pouvait en juger à ce stade, ces problèmes pourraient être réglés par protocoles et ne devraient pas exiger la modification d'un quelconque article du Traité.

Le Commonwealth

M. Heath est convaincu que les pays de la Communauté Économique Européenne partagent l'opinion du Royaume-Uni sur la valeur de la contribution apportée par le Commonwealth à la force et à la stabilité du monde. Il a souligné l'importance des relations commerciales entre les pays du Com-

UN ACTE POSITIF

EN levée de rideau des négociations qui s'engagent entre les « Six » et la Grande-Bretagne, en vue de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun, le représentant britannique a fait des déclarations (voir ci-contre) particulièrement positives et réalistes.

Trois points ressortent particulièrement de cette prise de position :

1 Le Royaume-Uni accepte les objectifs du Marché Commun et les méthodes prévues pour les atteindre (tout en demandant que soient trouvées des solutions appropriées aux problèmes du Commonwealth et de l'agriculture).

2 Le Royaume-Uni accepte, en particulier, dans son ensemble le tarif douanier extérieur commun de la Communauté. Ceci est d'autant plus remarquable que, jusqu'à présent, toutes les tentatives de rapprochement entre les « Six » et l'Angleterre avaient échoué sur ce point.

3 Le Royaume-Uni, dépassant les stricts objectifs de l'Europe économique, s'associe aux objectifs politiques qu'implique la création du Marché Commun, en particulier ceux qui ont été définis lors de la dernière réunion de Bonn, l'été dernier, des chefs d'État et de gouvernement des « Six ».

Ainsi l'attitude anglaise permet d'espérer un heureux aboutissement des conversations qui viennent de s'engager, ce qui n'exclut d'ailleurs pas que ces négociations soient longues et ardues.



Europe future... ?

Dans le salon de l'horloge du quai d'Orsay : de gauche à droite, un délégué anglais; l'Exécutif du Marché Commun (MM. Marjolin, Rey, Hallstein, McNsholt, Caron); la délégation allemande (MM. Erhart, Muller et Von Brentano); la délégation française (M. Couve de Murville); de dos : la délégation italienne et la délégation belge (M. Spaak) (A.D.P.).

MARCHÉ COMMUN ET PAYS EN VOIE D'ADHÉSION COUVRENT LE TIERS DU COMMERCE MONDIAL

Le volume global du commerce du Marché Commun augmentera de 50 % en cas d'adhésion des quatre pays qui souhaitent faire partie de la Communauté Européenne : Angleterre, Irlande, Danemark et Norvège. En effet, l'ensemble des « Six » et des « Quatre » ont couvert en 1960 le tiers du commerce mondial (y compris celui du bloc soviétique) soit 46 milliards de dollars d'importation et 43 milliards d'exportation.

Les échanges internes d'un Marché Commun augmenté de ces quatre pays s'élèveraient à 17 millions de dollars soit un accroissement de 71 % par rapport aux échanges internes de la Communauté telle

l'importation. La balance commerciale de ces quatre pays vis-à-vis des « Six » a fait apparaître un déficit global de 800 millions de dollars en 1960.

Les échanges agricoles

L'adhésion de ces quatre pays à la Communauté augmenterait de 16 à 20 % la part des produits agricoles dans les échanges internes de cette zone. Cette situation résulte d'une part de l'importance de l'Angleterre en tant qu'acheteur de produits agricoles : 4,7 milliards de dollars, d'importation en 1949 dont 1 milliard en provenance de la Communauté élargie, d'autre part de l'impor-

monwealth. « Il se pourrait, a-t-il dit, que du moins en ce qui concerne certains pays membres du Commonwealth et certains territoires dépendant du Royaume-Uni, on arrivât à trouver une solution sous la forme d'une association avec la Communauté. »

L'Agriculture

« Le Royaume-Uni et les « Six », a déclaré M. Heath, partent des mêmes principes. Les objectifs agricoles du Traité de Rome sont analogues à ceux du gouvernement britannique. Le Royaume-Uni est prêt à suivre avec les « Six » une politique agricole commune. Ceci soulèvera cependant de difficiles problèmes. Il y a, en effet, des différences marquées entre les systèmes adoptés par les « Six » pour favoriser leur agriculture et ceux qui sont appliqués en Grande-Bretagne, et le Royaume-Uni devra étudier avec les « Six » un moyen de sauvegarder effectivement les intérêts essentiels des agriculteurs et des horticulteurs britanniques. Le Royaume-Uni devra également bénéficier d'une période de temps adéquate pour opérer les changements nécessaires. »

En ce qui concerne les pays membres de l'Association Européenne de Libre-Echange (A.E.L.E.), ils ont récemment décidé que chacun d'eux devrait envisager la possibilité d'établir avec la Communauté des « Six » une forme de rapports directs.

Oui, au tarif extérieur commun et à la coopération politique

Sur la question du tarif douanier extérieur commun de la Communauté des « Six », M. Heath a dit que le Royaume-Uni est prêt à accepter la structure du tarif actuel comme base du tarif commun de la Communauté Économique Européenne agrandie, l'abaissement du niveau des droits tarifaires qui serait nécessaire pour rendre le nouveau tarif extérieur commun acceptable au G.A.T.T. et à des pays tiers pourrait être réalisé au moyen d'une réduction uniforme, bien que certains produits fussent naturellement faire l'objet d'opérations spéciales.

Quant à la C.E.C.A. et à l'Euratom, le Royaume-Uni serait prêt à entamer des négociations avec les « Six » au moment voulu, en vue d'adhérer à ces deux Commu-



P. URI :

Les premières conversations préparatoires entre Anglais et Européens en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché Commun viennent de commencer. Le problème que nous désirons aborder est celui de nos réactions, de celles des Européens les plus résolus, à l'adhésion britannique.

J'estime pour ma part que c'est un progrès majeur d'envisager l'entrée des Anglais dans la Communauté Européenne. Toutefois la question se pose immédiatement de savoir sous quelles conditions cette adhésion britannique sera en effet un renforcement de l'Unité de l'Occident et de savoir comment il sera possible d'éviter que l'entreprise de construction européenne perde en intensité ce qu'elle gagnera en extension.

R. MASSIP :

Je suis frappé par les soupçons que j'entends exprimer à toutes occasions sur les arrière-pensées de la Grande-Bretagne dans cette affaire. Personnellement, je ne partage pas du tout cette méfiance.

On entend dire couramment que la Grande-Bretagne veut entrer dans le Marché Commun pour le torpiller. Cela me paraît une absurdité, car, enfin, si les Anglais veulent entrer dans le Marché Commun, c'est parce qu'ils y voient leur intérêt et, s'ils y voient leur intérêt, ils ne vont pas s'amuser à torpiller un ensemble dans lequel ils pensent que leur pays trouvera une place qui lui permettra d'atteindre à un plus grand degré de développement, d'expansion et de prospérité. Je crois qu'il faut essayer de dissiper par tous les moyens ce malentendu. C'est là un premier point.

Un second point peut se résumer par cette question : Le risque est-il grand que l'évolution de la Communauté vers une force politique cohérente puisse être arrêtée par l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun ?

Je crois à cet égard que le fait que les formules de supranationalité aient été mises en sommeil depuis quelque temps — je pense notamment à la position du gouvernement français — a joué un rôle dans la détermination de l'Angleterre. Je précise tout de suite que cette situation n'empêche pas, bien au contraire, le Marché Commun de continuer à jouer son rôle, qui est celui d'un moteur qui tourne quoi que l'on fasse et qui finira par créer des situations irréversibles.

Ainsi pour moi, les risques pour le développement de l'Europe ne se posent pas à court terme. A long terme, il faut faire confiance au fonctionnement du Marché Commun, à la création de liens nouveaux tout à fait irréversibles entre les « Six ». L'Angleterre pourra plus facilement, dans un avenir évidemment assez éloigné, venir à l'Europe d'une manière plus complète, plus sincère, plus totale. Peut-être alors pourra-t-on envisager la fédération.

M. DELARUE :

Je ne vois pas en quoi les suggestions françaises ont empêché ou avancé quoi que ce soit étant donné qu'elles sont l'équivalent de rien. Si l'Angleterre est venue au Marché Commun, c'est parce que l'Europe a commencé à exister. Si on avait fait l'Europe, ou si on la réalisait plus vite, l'Angleterre y viendrait simplement plus vite. L'adhésion de l'Angleterre est la victoire la plus importante que l'Europe

	IMPORTATIONS 1960		EXPORTATIONS 1960			
	Les « Six » (Marché Commun)	Les « Quatre » en voie d'adhésion (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège)	Les « Dix » pays	Les « Six » (Marché Commun)	Les « Quatre » en voie d'adhésion (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège)	Les « Dix » pays
COMMERCE AVEC :	MILLIARDS DE DOLLARS					
Les « Six » (Marché Commun)	10,1	3,1	13,2	10,2	2,3	12,5
Les « Quatre » en voie d'adhésion (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège)	2,2	1,9	4,1	3,2	1,8	4,8
Les « Dix » pays	12,3	5,0	17,3	13,2	4,1	17,3
Le Monde	29,6	16,6	46,2	29,7	13,1	42,8

qu'elle existe actuellement. Ainsi 39 % du commerce total de l'ensemble de ces dix pays s'effectue entre eux alors que les échanges mutuels des « Six » n'atteignent que 34 % de leur commerce total. Il s'agit là d'une conséquence normale de l'élargissement de la zone, conséquence cependant limitée du fait que seulement 22 % du commerce de l'Angleterre s'effectue avec le Marché Commun « élargi » contre 42 % en moyenne pour les autres participants.

A l'exception de l'Irlande, les pays en voie d'adhésion ont un commerce plus important avec les « Six » qu'entre eux, notamment à

tance du Danemark en tant que vendeur de produits agricoles : 0,9 milliard de dollars exporté en 1959 dont 0,7 vers le Marché Commun élargi.

Les produits agricoles représentent 43 % des importations totales de l'Angleterre, 63 % des exportations totales du Danemark et 62 % des exportations totales de l'Irlande.

Il est enfin intéressant de noter que le volume total du commerce des « Six » a augmenté de 20 % entre 1959 et 1960 alors que celui des « Quatre » n'augmentait que de 10 %.

La construction européenne perdra-t-elle en intensité ce qu'elle gagnera en extension?

Maurice DELARUE : « France-Soir »

Roger MASSIP : « Le Figaro »

Charles RONSAC : « Opera-Mundi Europe »

Débat animé par
Pierre URI

des « Six » ait obtenue depuis qu'elle existe. Il suffit de continuer.

En fait, c'est l'Angleterre qui se trouve aujourd'hui sur une position défensive. Il se peut qu'il y ait des Anglais qui aient des arrière-pensées, l'Angleterre est un pays démocratique où des quantités de tendances se font jour. Il y a des Anglais qui sont tout à fait pour, d'autres à moitié, d'autres qui sont tout à fait contre. Eh bien! on verra. Il faut faire l'Europe, non pas en fonction de ce que vont faire les Anglais, il faut faire l'Europe et puis c'est tout, et les Anglais viendront. D'ailleurs, ils y viennent.

Ch. RONSAC :

Pour moi, le problème de la politique étrangère européenne commune et celui de l'adhésion britannique sont étroitement liés.

Ce qui est fondamental dans la démarche britannique, ce n'est pas tant le fait que la Grande-Bretagne vole au succès du Marché Commun que le fait qu'elle reconnaisse précisément ce succès. Ce qui paraît le plus important, c'est la prise de conscience que cela représente pour l'Angleterre.

l'U.R.S.S. de l'autre, les deux seules vraies grandes puissances qui disposent d'un arsenal atomique capable de faire sauter la planète, il ne peut y avoir une troisième puissance, il ne peut y avoir qu'une force. Je ne peux pas l'appeler troisième, je ne peux pas la situer entre ou à égale distance de l'U.R.S.S. et des États-Unis, mais je la vois comme une force qui, au sein du camp occidental, pèsera d'un poids autonome.

C'est pourquoi je crois que, tôt ou tard, quelles que soient les résistances des Britanniques à tout ce qui est politique commune trop étroite, à plus forte raison à tout ce qui est supranational, les événements amèneront l'Angleterre au côté de nos pays continentaux, à concevoir et à développer en commun une politique étrangère commune.

P. URI :

Je crois qu'il est bon de rappeler que dès le premier jour l'intention des promoteurs de l'Europe était bien d'inclure l'Angleterre à la Communauté Européenne. Souvenez-vous, la première objection au Plan Schuman

questions importantes un veto par lui seul.

D'autre part, si véritablement l'Angleterre est en train de faire sa révolution politique, et admet qu'elle ne peut plus rester seule, qu'elle ne peut plus être à elle seule à l'échelle du monde, je crois qu'elle s'engagera dans la voie nouvelle à laquelle elle s'est résolue avec la même décision et la même continuité qu'elle a toujours appliquées à la poursuite de ses desseins.

R. MASSIP :

Je pense en outre que les suggestions françaises sur la coopération politique, si elles n'ont pas eu encore de résultat vraiment positif, ont eu pour effet de bloquer, — du moins pour un moment — quelque chose qui, pour l'Angleterre était assez rebutant : une Europe politique de caractère fédéral.

M. DELARUE :

Peut-être cet objectif va-t-il pour l'instant trop loin. Ce qui est important, c'est de laisser le Marché Commun faire son travail. Les solutions politiques, ou

plus exactement les formes institutionnelles se réaliseront d'elles-mêmes parce que dans les faits il y a une politique commune occidentale. Il n'existe pas d'autorité politique européenne organisée, c'est vrai, mais avec ou sans les suggestions françaises il existe bel et bien tout de même des positions communes qui sont tout de même très importantes. Il ne faut pas se faire d'illusions, quand on voit M. Fanfani aller à Moscou et revenir avec des idées ou des suggestions personnelles, ça n'est finalement pas allé loin. De toute façon, l'Italie se retrouve avec tout l'Occident. Il y a donc bien une position occidentale commune et plus particulièrement une position européenne.

R. MASSIP :

On sait cependant très bien que lorsque le Gouvernement français a lancé cette formule : L'Europe des Patries, certains Anglais se sont frottés les mains, il se sont même dit : l'Europe communautaire est morte. Mais bientôt ils ont été sidérés, parce qu'ils ont vu que la France jouait le jeu du Marché Commun, et c'est ça qui compte

CONCLUSION

Cela dépend de nous



Est-ce que l'abandon d'un certain système d'intégration au moins d'une certaine terminologie a joué un rôle dans l'adhésion britannique? Pour ma part, je ne le crois pas beaucoup. Il est vrai qu'il y a eu un jour une déclaration de M. MacMillan, qui faisait un sort à cette différence de présentation. Mais c'est un fait que les Britanniques, qui ont mentionné le Commonwealth, l'agriculture, et les autres membres de la petite Zone de Libre-Échange comme des problèmes à résoudre pour leur adhésion au Marché Commun, n'ont soulevé aucune exception en ce qui concerne le fonctionnement des institutions. Ils ont reconnu en fin de compte, comme tous ceux qui se gardent des mots et s'en tiennent aux analyses objectives que le système de la Communauté Européenne est une réponse originale à un problème inévitable : comment prendre des décisions collectives valables entre plusieurs pays? Des propositions objectives d'une instance indépendante, sous un contrôle à la fois parlementaire et judiciaire, permettent d'en venir au système de la majorité. Loin de s'opposer à la coopération entre les gouvernements, il lui donne sa réalité et son efficacité.

L'élément décisif n'est certainement pas celui-là. Le fond de l'affaire c'est que les Anglais sont sensibles aux faits : le fait majeur c'est que l'Europe qui a commencé de s'intégrer a connu depuis des années une expansion continue et un suréquilibre extérieur tandis que la Grande-Bretagne a connu à la fois la stagnation et le déficit. Je crois que c'est cela qui a décidé la Grande-Bretagne. C'est peut-être une analyse un peu sommaire de la relation de cause à effet mais il n'en reste pas moins qu'il y a là un contraste tellement frappant qu'il a décidé la Grande-Bretagne ; elle n'avait plus auprès de l'Amérique une position privilégiée en face d'une Europe qui commence à constituer une unité infiniment plus puissante qu'elle. Si telle est la raison fondamentale, il va de soi que l'Angleterre joue le jeu puisqu'elle compte sur la création même de cette Europe pour retrouver sous une forme toute différente sa place véritable dans le monde.

Cette adhésion britannique justifie évidemment ceux qui refusaient de se contenter d'une demi-solution, celle de

la Zone de Libre-Échange. Il y avait ceux qui agissaient pour de mauvaises raisons, par crainte de je ne sais quelle concurrence élargie. Il y avait ceux qui étaient fidèles à la grande inspiration européenne et qui refusaient à la fois de laisser l'Angleterre à mi-chemin et de faire coexister deux régimes, celui du Marché Commun et celui du Libre-Échange, véritablement contradictoires entre eux.

Du moment que la Grande-Bretagne elle-même prend la décision à laquelle il s'agissait justement de l'amener, comment ne pas reconnaître les deux problèmes fondamentaux qu'elle contribue ainsi à dissiper?

On ne peut pas cacher que l'absence de la Grande-Bretagne a, à plusieurs reprises, créé certaines tensions entre les « Six » eux-mêmes ou quelquefois à l'intérieur même de certains des pays membres. Il y avait des réticences à l'accélération du Marché Commun de peur d'approfondir un fossé, au moins commercial, avec les autres pays. Il y avait surtout la réticence à des engagements politiques plus étendus. Ainsi un obstacle va être levé.

Il y a une deuxième considération qui est peut-être la plus importante de toutes. C'est la relation de l'Europe avec les pays sous-développés. Tant que la Grande-Bretagne restait de son côté, ce monde qui avait été britannique demeurait étranger à l'Europe. Des pays voisins l'un de l'autre en Afrique éprouvaient une difficulté à établir entre eux des liens plus étroits à cause de ceux que les uns gardaient avec la zone sterling, les autres avec la zone franc. Du jour où une unité plus large se dessine en Europe, qui permettra une plus grande extension du domaine de l'association à la Communauté Économique, et qui comportera à terme une transformation du régime monétaire de l'Occident, c'est un monde immense qui peut se trouver relié à une Europe à la fois dynamique et sûre d'elle-même.

Je voudrais répondre courageusement au problème posé par notre débat avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, il ne dépend que de notre volonté, de notre imagination et de notre générosité que nous gagnions encore en intensité ce que déjà nous gagnons en extension.

P. URI



Les anglais joueront-ils le jeu ?

(Keystone)

Pour la première fois depuis toujours, les Britanniques admettent que des décisions pour eux vitales pourraient être prises, non plus au n° 10 Downing Street, au Foreign Office ou surtout à la Chambre des Communes, mais ailleurs par un organisme dont ils feraient partie.

S'ils en sont arrivés là, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont pressés par les événements, ni parce qu'ils voient un Marché Commun qui avance beaucoup plus vite que la Grande-Bretagne, ni parce qu'ils doivent s'y joindre au risque de perdre quelque intérêt important dans le monde. Ce qui est important c'est que les Anglais se rendent enfin compte que la Grande-Bretagne, pas plus d'ailleurs que la France, ou que l'Allemagne, n'est une grande puissance.

Les Anglais ont pris conscience qu'à elle seule la Grande-Bretagne ne peut pas, comme elle a pu le faire au XIX^e siècle, déterminer la politique mondiale, et qu'entre les États-Unis d'une part,

avait été qu'en l'absence de l'Angleterre, la Communauté Européenne se réduisait à un tête-à-tête franco-allemand. C'est dire à quel point aujourd'hui les craintes se renversent. Mais je crois qu'elles sont tout aussi peu fondées. Le tête-à-tête franco-allemand s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, sur le plan politique et sur le plan économique et je crois que si les années ont permis, en convainquant l'Angleterre qu'elle ne peut pas indéfiniment rester seule dans le monde où nous vivons, d'envisager de revenir au projet initial, c'est-à-dire d'intégrer la Grande-Bretagne à l'Europe, nous ne pouvons finalement que nous en réjouir.

Et cela d'autant plus que — et je crois que sur ce point Massip a raison — l'idée selon laquelle l'Angleterre n'entrerait dans les institutions européennes que pour les torpiller est véritablement vide de sens. On ne torpille pas les institutions européennes de la manière dont elles sont conçues. Il n'y a pas un pays qui puisse avoir sur les



L'EUROPE ET LA CULTURE • L'EUROPE ET LA CULT

UNE ÉDUCATION INTÉGRÉE

par M. Louis ARMAND

Ancien président d'Euratom

Une condition d'équilibre, de stabilité d'une civilisation est que l'organisation de la société, pour le travail comme pour la culture, corresponde bien, soit en harmonie avec l'équipement — c'est-à-dire les outils et les moyens dont disposent les hommes dans les divers domaines de leurs activités — l'équipement étant le fruit des sciences et des techniques.

Or, l'équipement d'aujourd'hui, conséquence de la deuxième phase de la révolution industrielle est très différent — et, même de nature opposée dans beaucoup de cas — à celui de la fin du siècle dernier,

résultat de la première passe de la révolution industrielle. En particulier, il a modifié profondément l'agriculture et le milieu familial (radio, télévision, automobile, etc.).

L'organisation des sociétés devrait donc avoir été profondément modifiée depuis un demi-siècle. Il s'agit d'une inéluctable mutation. Or, celle-ci n'a pas été franchement accordée dans les divers pays européens. La résistance à l'évolution des structures étant plus forte que partout ailleurs dans le monde, car celles-ci étaient les mieux adaptées à l'équipement du début du siècle.

L'ÉQUATION DE DIMENSION

Parmi les « impératifs », les « commandements » de ce monde de demain, la dimension s'impose — et dans la plupart des domaines vitaux, — aussi bien pour la réduction des prix de revient que pour la recherche scientifique et technique. Cette « équation de dimension » impose le décompartmentement de l'Europe occidentale du XIX^e siècle.

Une première conclusion s'impose : cette association européenne est absolument nécessaire si l'on veut que les scientifiques et les techniciens européens jouent un rôle directeur dans les techniques d'avant-garde dont dépend l'influence de l'Europe dans le Monde. Le C.E.R.N., Euratom, l'Université Européenne ne sont que des germes. Il faut aller beaucoup plus loin et tendre vers une profonde association de nos universités et instituts scientifiques, vers l'europeïsation des diplômes.

Mais, contrairement à une idée trop répandue, l'avenir ne dépend pas du développement scientifique. C'est toute l'organisation de nos sociétés qu'il faut réaliser, et ceci doit être l'œuvre de la jeunesse tournée vers les disciplines économiques et sociales. Demain est autant, et plus peut-être, l'aube de l'ère de l'organisation que l'ère de la technique.

Or, dans le domaine économique, une grande partie des richesses à créer et à répartir sont en devenir (puisque l'on admet couramment le doublement du niveau de vie en vingt ou vingt-cinq ans).

Cette partie nouvelle de l'économie pourrait et devrait être construite en commun par les Européens, les causes étant les mêmes dans tous les pays.

Le Marché Commun est un bon départ. Mais il faut aller loin et vite.

Dans ce domaine encore, il convient, pour créer une mentalité commune dans l'avenir, d'associer étroitement les étudiants aux sciences économiques.

C'est nécessaire pour les sciences humaines en général qui vont aller en se



M. Louis Armand

vu par Sennep

développant rapidement et efficacement, car nous entrons dans une période de synthèse où il est possible d'associer des connaissances jusqu'ici très éloignées (dans ce domaine aussi il faut décompartmenter). Physique, chimie, biologie, évolution, psychologie, mathématiques constituent un ensemble cohérent quand on veut étudier l'homme et la sociologie, laquelle grâce aux machines électroniques peut entrer largement dans la phase expérimentale.

Il y a tout intérêt à ce que ces connaissances soient acquises en commun, pour établir le maximum de liens culturels nouveaux entre les pays déjà associés par le riche héritage commun de la civilisation occidentale.

L'EFFORT NÉCESSAIRE

Pour réussir tout cela : deux conditions sont nécessaires.

La première, c'est une réforme profonde de certaines de nos méthodes d'enseignement. Nous avons beaucoup plus à apprendre qu'autrefois. Il faut répartir différemment les études et changer programmes et méthodes. La « formation continue » ainsi que la liaison entre la formation et l'information sont à étudier et à réaliser. C'est la voie qui permettra à la fois une meilleure productivité intellectuelle, une véritable promotion sociale, et peut-être la recherche du supplément d'âme, individuelle ou collective, que réclament les philosophes.

La transformation de nos méthodes d'enseignement est un impératif économique, culturel et social que tous les pays européens doivent et peuvent étudier et réaliser en commun.

La deuxième condition est que la jeunesse

de nos pays prenne conscience du rôle qu'elle doit jouer pour réussir cette mutation de la société, ces réformes profondes de nos structures et la création d'un niveau plus élevé d'organisation et de culture.

Il faut que la jeunesse apprenne et comprenne l'enjeu de cette transformation. Il faut qu'elle ait confiance dans sa réussite, mesurant bien tous les facteurs défavorables à l'Europe.

Et alors, sans réticence, qu'elle accomplisse l'effort nécessaire pour que nos peuples, une fois de plus dans l'Histoire, donnent le ton de la civilisation et ouvrent la voie de demain.

Ce texte a constitué la base de l'intervention de M. Louis Armand lors de la rencontre d'étudiants européens organisée à Toulouse par « La Fondation européenne de la culture » sur le thème « Dans quelle direction doit se développer la société européenne ».

LES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS DEMANDENT LA CRÉATION :

- de « Maisons de la Communauté » dans les six capitales ;
- d'une bibliothèque européenne.

L'Assemblée Parlementaire Européenne va prendre un certain nombre d'intéressantes initiatives dans le domaine culturel qui se résument dans une proposition de résolution qui lui est soumise par des parlementaires de ses trois groupes politiques.

A la suite des décisions de la récente Conférence au sommet européenne de Bonn, invitant l'Assemblée des « Six » à étendre son activité aux questions de l'enseignement, de la culture et de la recherche, cette résolution recommande notamment l'extension en « Maisons de l'Europe » des services d'information des Communautés qui existent dans les six capitales ainsi que la création d'une Bibliothèque Parlementaire Européenne.

Les « Maisons de l'Europe » envisagées, destinées à accroître l'efficacité des services d'information des Communautés, devraient notamment disposer d'une bibliothèque avec salle de lecture, où toutes les publications de la Communauté pourraient être consultées, une salle de réunions qui serait mise à la disposition des groupements de jeunesse, etc., d'une salle de conférences pour des manifestations diverses.

Des maisons analogues pourraient être créées dans les pays associés d'Afrique et à Madagascar.

Quant à la création d'une bibliothèque centrale, rassemblant toutes les publications importantes paraissant dans les six pays du Marché Commun, elle présenterait une étape vers le rapprochement culturel des « Six ». Il y aurait lieu d'établir dans chaque pays de la Commu-

nauté une disposition instituant le dépôt à la bibliothèque de l'Assemblée Parlementaire d'un exemplaire de chaque nouvelle publication importante.

C'est ainsi qu'à Washington la « Bibliothèque du Congrès » est devenue le symbole de l'unité culturelle des États-Unis, l'une des bibliothèques les plus importantes du monde et, d'une manière générale, une réussite culturelle de premier ordre.

Le Collège européen des Sciences sociales et économiques explique

LE MARCHÉ COMMUN AUX CADRES

FONDÉ il y a quelques années par M. André François-Poncet, le Collège européen des Sciences sociales et économiques a repris le 12 octobre ses conférences données en fin de journée et recommencera le 20 novembre ses cours par correspondance. Conférences et cours sont destinés au perfectionnement des cadres dans le domaine de l'administration des entreprises, mais ils apportent aussi un complément de formation pour les étudiants avancés et les membres des professions libérales. Les études du Collège qui durent deux ans sont ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence, et aux cadres non bacheliers ayant cinq ans de pratique professionnelle. En fait, le tiers des six cents élèves du Collège ont au moins une licence, mais le contact avec les autodidactes est extrêmement fructueux.

L'enseignement réparti en quatre sections : sociale, économique, internationale, relations publiques, est orienté très nettement dans le sens européen et vers l'étude des problèmes posés par le Marché Commun.

Une formation éclectique

Le Président du Collège des Sciences sociales et économiques est M. Jacques Rueff, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, Membre de l'Institut, et son Directeur M. L. De Saint-Lorette, secrétaire général de la Ligue Européenne de Coopération Économique. Professeurs, universitaires, ingénieurs et syndicalistes de toutes tendances sont invités à y faire connaître leurs opinions, même contradictoires, et à en discuter avec les participants dans un esprit de tolérance et d'efficacité.

● L'Institut Européen d'Administration des Affaires a ouvert ses portes le 16 septembre 1960 pour la troisième fois depuis 1958, à une promotion internationale comptant près de 80 participants venus de 23 pays différents. Tous ces participants, après une formation intensive d'un an aux techniques modernes de gestion et aux problèmes posés aux entreprises par l'intégration européenne, sont destinés à entrer, après leur diplôme en juillet prochain, dans des entreprises européennes ou internationales qui ont déjà pris une part active au fonctionnement de l'Institut.

● L'Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle vient de publier sous le titre « Études à l'étranger », une plaquette présentant les caractéristiques essentielles des universités et grandes écoles françaises et anglaises. Les tableaux qui accompagnent cette plaquette permettent de comparer les modes d'admission près des différents établissements ou instituts, la durée et la sanction des études. Ce document est le bienvenu dans le cadre d'une étude intéressant le problème des équivalences de diplômes.

● Pour la première fois la remise des prix aux lauréats de Paris et de la Seine, de la Journée Européenne des Écoles, s'est déroulée le 5 octobre dernier dans le cadre prestigieux de l'Amphithéâtre Michelet à la Sorbonne. Cette cérémonie a eu lieu en présence de M. Piobetta, Inspecteur général de l'Instruction publique, fondateur de la Journée Européenne des Écoles.

LIVRE D'ART DE POCHE

CINQ éditeurs européens et un américain vont réaliser une collection d'art, format de poche, comportant deux séries : la première de 32 volumes sera historique ; la seconde, à caractère monographique, groupera des livres d'actualité mondiale.

Les promoteurs de cette initiative sont : Édition du Seuil (France), Rowolt (Allemagne), Spectrum (Pays-Bas), Arnoldo Mondadori (Italie), Thames and Hudson (Grande-Bretagne) et Grove Press (États-Unis).

La rencontre des Universitaires « Europe-Afrique » à Bruges

UNE quarantaine de jeunes universitaires, dont une vingtaine de l'Afrique noire (anglophone et francophone) et de Madagascar se sont réunis à Bruges, dans le cadre du collège d'Europe, pour étudier les problèmes que pose la situation actuelle de l'Afrique et ses rapports avec l'Europe. D'autre part, ils ont vécu une expérience qui peut être qualifiée de « pilote » en participant à la vie communautaire du collège.

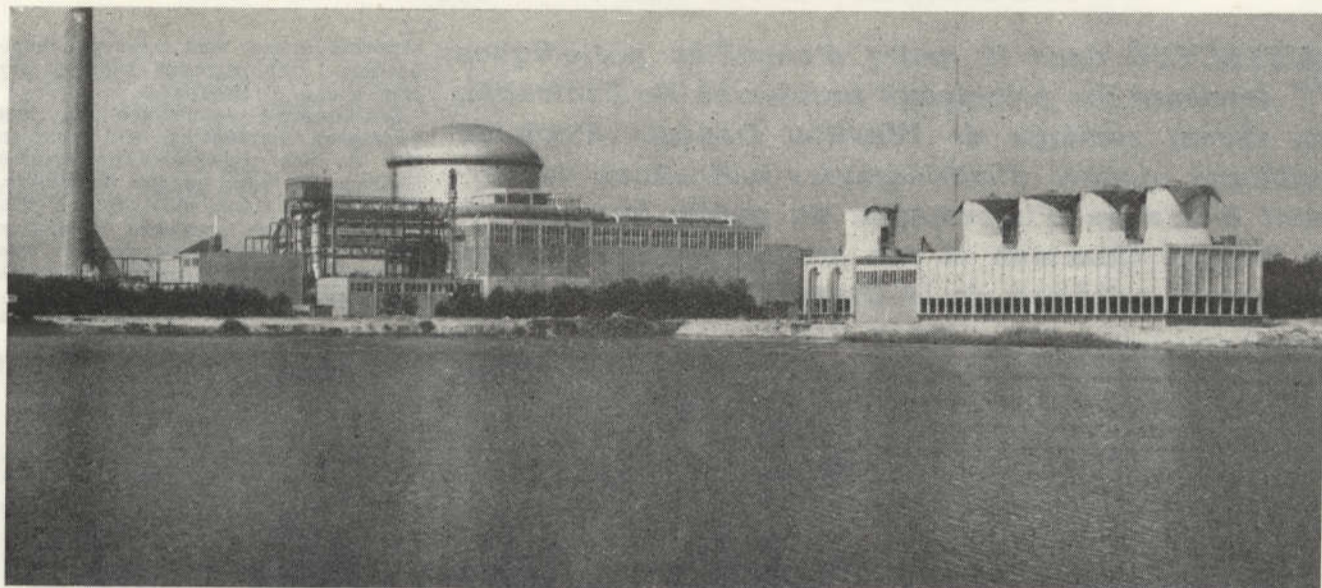
Cette rencontre représente une initiative nouvelle, non seulement dans le sens Afrique, mais également en promouvant des contacts entre Africains de formation française d'une part, et anglaise de l'autre.

Parmi les conférenciers, tant Africains qu'Européens, on relève les noms de : M. Henri Janne de l'Institut de sociologie Solvay de Bruxelles, M. Tinbergen, professeur à l'Université de Leyde, M. N'Sougan Agblemagnon du Centre d'Études sociologiques de Paris, et M. R. J. Harrison Church du London School of Economics.

En dehors des conférences, des cours et des voyages (visite de la C.E.E. à Bruxelles et du Plan Delta en Hollande), les participants à cette rencontre ont assisté à une table ronde réunissant six parlementaires, Africains et Européens, membres de la Conférence Parlementaire Euro-Africaine qui s'est tenue à Strasbourg au mois de juin.

AU SERVICE DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE

Le réacteur d'essai BR 2 mobilise 165 techniciens et chercheurs

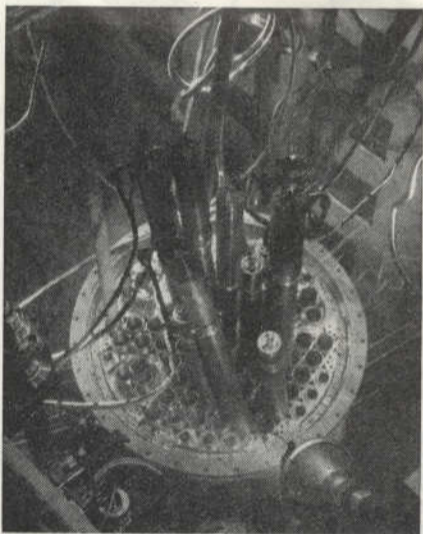


La campagne anversoise à l'heure de l'atome pacifique et européen
Vue extérieure du réacteur d'essai de matériaux BR 2

UNE intense activité règne autour du réacteur atomique BR 2 situé à Mol à 70 kilomètres au Nord-Ouest de Bruxelles dans la campagne anversoise. Après avoir fonctionné quelques instants le 6 juillet 1961, BR 2 a été en partie démonté pour vérification de tous ses éléments. Il est actuellement en cours de remontage. Et dans quelques semaines il atteindra sa pleine puissance.

Cette information en apparence anodine est pourtant très importante car elle annonce que, dans un avenir assez proche, l'industrie atomique européenne pourra utiliser le réacteur BR 2 conçu pour les essais de matériaux.

On connaît le rôle prépondérant qu'occupent actuellement les essais dans n'importe quelle branche de l'industrie. Avant de lancer sur le marché un produit quelconque (voitures, avions, appareils ménagers), son constructeur le soumet à toute une gamme d'épreuves très rudes. Des équipes de spécialistes vérifient la résistance



De l'utilité des trous...

Barres de contrôle et d'éléments de combustible de la maquette nucléaire de BR 2

de certains alliages utilisés pour la première fois, contrôlent divers circuits, tandis que d'autres poussent au maximum les performances de l'engin. Ces épreuves sont indispensables et conditionnent en fin de compte le succès de la voiture, de l'avion ou de l'appareil ménager car elles permettent de découvrir certaines faiblesses et d'améliorer les performances.

Il en est de même pour l'énergie nucléaire où les matériaux doivent être soigneusement testés avant leur emploi. C'est à cette fin qu'a été construit le réacteur d'essai de matériaux BR 2. Mais ce réacteur qui se trouve logé dans une coupole sphérique de 40 mètres présente un certain nombre de dispositions originales qui font de lui un instrument unique en Europe.

Grâce à son nombre élevé de chenaux et à sa grande puissance (son haut flux de neutrons disent les physiciens), BR 2 doit permettre dans un minimum de temps d'éprouver un grand nombre de matériaux les plus divers. Ce gain de temps sera considérable : on ira de 5 à 10 fois plus vite avec BR 2 qu'avec EL 3 (pile française), par exemple, pour étudier le comportement d'un

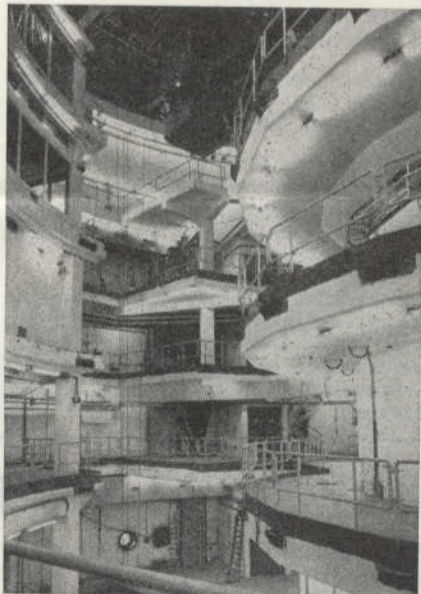
certain matériau puisqu'il le soumettra, selon l'expression scientifique, à un flux de neutrons 5 à 10 fois plus élevé.

Les multiples avantages de l'accord Euratom - C. E. N.

On comprend que dans ces conditions Euratom ait signé un contrat d'association avec le C.E.N. belge lui permettant de participer largement à l'exploitation de BR 2. Aux termes de ce contrat d'une durée de 20 ans et qui a commencé le 1^{er} août 1960, le C.E.N. achève, sous sa responsabilité et à ses frais, la construction et l'équipement de BR 2 et du laboratoire de technologie. Euratom participe aux frais d'exploitation du réacteur et à la construction d'un laboratoire d'activité élevée.

Il est prévu que les dépenses et recettes de la gestion commune sont partagées dans la proportion suivante : 2/3 à la charge d'Euratom, 1/3 à la charge du C.E.N. Les dépenses communes sont estimées à environ 100 millions de nouveaux francs en cinq ans. Au cours de l'exercice 1961, Euratom doit engager 12,5 millions de nouveaux francs dans ce contrat d'association. Actuellement 165 personnes dont 39 agents d'Euratom sont employés autour de BR 2. On prévoit que 250 chercheurs et auxiliaires recrutés par Euratom et le C.E.N. travailleront à BR 2 et que le laboratoire d'activité élevée emploiera au moins une cinquantaine de spécialistes.

Quels bénéfices peut tirer un pays membre d'Euratom, comme la France, de ce contrat d'association signé par la Commission avec le C.E.N. belge ? Ils sont considérables et d'une toute autre nature que ceux résultant d'un simple accord bilatéral. Bien entendu



Un diablo sous les eaux...

C'est dans cette piscine qu'est placé le réacteur BR 2 proprement dit qui a la forme d'un diablo

la France pourra, selon certaines modalités, disposer de chenaux dans BR 2 pour ses propres expériences (notamment pour l'irradiation d'éléments de combustible destinés à la pile à neutrons rapides Rapsodie).

Mais ce qui est le plus important, c'est qu'elle aura directement accès aux connaissances acquises dans le cadre du contrat et qu'elle aura une idée précise des difficultés et des avantages que présente l'exploitation d'un réacteur d'essai de matériaux à haut flux de neutrons. D'autre part elle va pouvoir familiariser un grand nombre de ses spécialistes avec les techniques particulières imposées pour l'utilisation d'un réacteur comme BR 2. Ces chercheurs français sont fondus au sein d'une équipe mixte européenne où l'esprit d'émulation constitue un véritable stimulant.

VERS UNE POLITIQUE COMMUNE D'IMPORTATION CHARBONNIÈRE

EN proposant aux gouvernements de définir une attitude commune, douanière et contingente, à l'égard des charbons importés dans la Communauté, la Haute Autorité entend mesurer l'importation de produits énergétiques aux besoins prévisibles à court terme.

La Haute Autorité part de la considération fondamentale qu'il est nécessaire que les importations de produits énergétiques pour l'ensemble des six pays membres soient réalisées en fonction des besoins prévisibles à moyen terme.

Les interventions nationales, jugées nécessaires par les gouvernements pour aider à l'équilibre de leur bilan énergétique et au redressement des situations dangereuses résultant d'une concurrence anarchique, ne sont pas coordonnées sur le plan communautaire.

Etant donné que ce défaut d'ajustement a largement contribué aux difficultés économiques et sociales du marché charbonnier actuel, la Haute Autorité estime qu'une coordination communautaire, fondée sur la confrontation quantitative et qualitative des programmes d'importation dans les pays membres avec les besoins tels qu'ils ressortent du bilan énergétique annuel de la Communauté, s'impose.

Or, la détermination des besoins en charbon importé pose à la fois un problème de quantités, un problème de qualités et un problème de prix.

La Haute Autorité ne vise, pour le moment, que les aspects quantitatifs du charbon importé dans la Communauté. Quant à l'aspect des prix, elle se contente d'esquisser certaines solutions qu'elle soumettra à la réflexion des gouvernements.

Les propositions de la Haute Autorité

En bref, les propositions de la Haute Autorité sont les suivantes :

- la coordination des importations de charbon dans le cadre des bilans énergétiques annuels devrait être préparée par le moyen d'un Comité restreint d'experts dont les fonctions seraient permanentes ;
- ce comité serait constitué par la Haute Autorité et des représentants des six gouvernements ;

LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE S'ORIENTE VERS LA MER

Record des investissements dans la C.E.C.A.

LES investissements déclarés par les sociétés relevant de la C.E.C.A. (charbon et acier) ont atteint pendant le premier semestre de 1961 le total de 913 millions de dollars.

Ainsi se poursuit l'expansion commencée en 1960 (977 millions de dollars au premier semestre 1960) et qui amorçait un progrès très sensible sur les années précédentes (333 millions de dollars au premier semestre 1959).

Les tendances suivantes sont particulièrement remarquables :

- 45 % des investissements sidérurgiques ont trait à des entreprises situées sur la mer ;
- la capacité de production de larges bandes laminées va encore s'accroître de 2,9 millions de tonnes ;
- la capacité de production d'agglomérés pour les hauts fourneaux va augmenter de 5,7 millions de tonnes ;
- la capacité de production d'acier brut augmentera de 3,4 millions de tonnes comprenant un accroissement de 3,3 millions pour les aciéries à l'oxygène soufflé et une réduction de 400 000 tonnes pour l'acier Thomas.

— son rôle serait notamment de rassembler toutes informations sur les importations de charbon, sur les mouvements de prix et les accords commerciaux. A l'aide de ces renseignements, le Comité rédigerait des propositions sur les objectifs quantitatifs concernant les importations de différents pays membres ;

— sur la base des propositions en question, la Haute Autorité saisirait, au moins annuellement, le Conseil pour lui soumettre, en particulier, des objectifs d'importation sous forme de contingents maxima par pays importateur.

A cet effet la Haute Autorité estime indispensable que les gouvernements marquent leur accord pour l'établissement d'un droit de douane harmonisé d'un niveau suffisant qui frapperait les importations au-delà du contingent maxima libre retenu pour chacun des pays.

Possibilité d'allègement des pertes de recettes et des charges spéciales des charbonnages

Dans le domaine des prix, la Haute Autorité souligne l'intérêt qu'il y aurait, éventuellement, à remplacer les importations, dans la mesure de l'économiquement défendable, par du charbon de la Communauté. Comme cette substitution sera très probablement à l'origine de pertes de recettes causées par les alignements vers les bas prix du charbon importé, différentes formules pourraient être étudiées en vue d'alléger les pertes de recettes ou les charges particulières de l'industrie charbonnière.

En tout état de cause, le problème revient à donner aux charbonnages la possibilité financière de lutter efficacement contre la concurrence des charbons d'importation, tout en poursuivant leur adaptation au nouveau marché énergétique de la Communauté.

Pour favoriser les échanges

LES TECHNIQUES DE LA VENTE EN ALLEMAGNE vont être étudiées à Paris

« **TECHNIQUES** de la vente en Allemagne », tel est le titre choisi par les dirigeants d'Euro Économie et de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires) pour leurs premières journées d'études en France qui se dérouleront à Paris, salle d'Iéna, les 1^{er} et 2 décembre prochains.

La nouvelle organisation internationale « Euro Économie », association européenne pour la gestion des entreprises, fédère les principales organisations nationales des Cadres de commerce européen; en Allemagne, la Deutsche Gesellschaft für Betriebswirtschaft; en France, les anciens élèves d'H.E.C., certains Instituts de Droit Appliqué aux Affaires; en Italie, divers groupes de « commercialista ». Des sections d'Euro Économie sont en voie de constitution en Belgique (où a eu lieu son premier Congrès, consacré au Progrès de la Gestion des entreprises en Europe), aux Pays-Bas, en Italie, en Angleterre, en Suède, au Danemark, etc.

Le problème de la vente en Allemagne est apparu comme crucial. En effet, les commerçants allemands pratiquent couramment la vente avec propriété réservée, assurant aux vendeurs des garanties exceptionnelles, inconnues en France.

C'est dire qu'il existe en Allemagne une législation particulière de la vente, surprenante pour un Français et dont les conséquences économiques (sur le crédit, sur les prix, sur les modalités de paiement, sur la récupération des marchandises) sont considérables et encore très peu et mal connues en France.

De même, la structure des réseaux de vente, beaucoup plus concentrée en Allemagne qu'en France, le nombre et l'importance considérables des groupements d'achat, la quantité presque négligeable de commerçants libres font de la politique commerciale de vente en Allemagne quelque chose de très particulier et de radicalement différent des conceptions françaises.

Ces divers problèmes, qui relèvent d'une technique précise et réaliste, seront traités par dix spécialistes français et allemands groupés autour des « Recueils pratiques du Droit des Affaires dans les Pays du Marché Commun » (que dirigent M^e William Garcin, avocat à la Cour de Paris, et M. François Hepp, l'expert en droit d'auteur) et de M. Georges Miquel (qui dirige l'Institut d'études économiques de sondages et de marchés qui porte son nom).

Au début de l'année prochaine, des journées d'études symétriques sur les « Techniques de la vente en France » vont être organisées par la section allemande d'Euro Économie.

Pour les inscriptions, s'adresser au siège d'Euro Économie (Bourse du Commerce) ou à l'Institut Georges MIQUEL, 49, avenue de Ségur (FON. 30-71) ou aux Éditions JUPITER, 23, rue du Mont-Thabor (OPE. 40-61).

SELON L'INSTITUT FRANÇAIS D'OPINION PUBLIQUE

- 49 % des Français sont favorables à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun
- Trois Français sur quatre connaissent le Marché Commun

EFFECTUÉ dans le cadre d'enquêtes périodiques touchant les principaux problèmes de l'actualité, un récent sondage de l'Institut français d'opinion publique apporte d'intéressantes indications concernant le niveau d'information du public français sur le Marché Commun et son attitude à l'égard d'une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne.

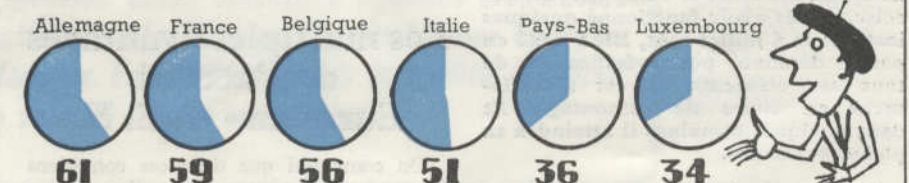
réponses fausses sont assez peu nombreuses : une personne informée sur cinq a cité d'autres pays.

L'Allemagne mentionnée par huit personnes informées sur dix, figure en tête de nos partenaires du Marché Commun les plus connus du public. Elle apparaît même plus souvent citée que la France, certaines personnes ayant vraisemblablement compris que la question posée concernait les pays autres que la France.

Question : Avez-vous entendu parler du Marché Commun ? Si oui, pouvez-vous me dire quels pays en font partie ?

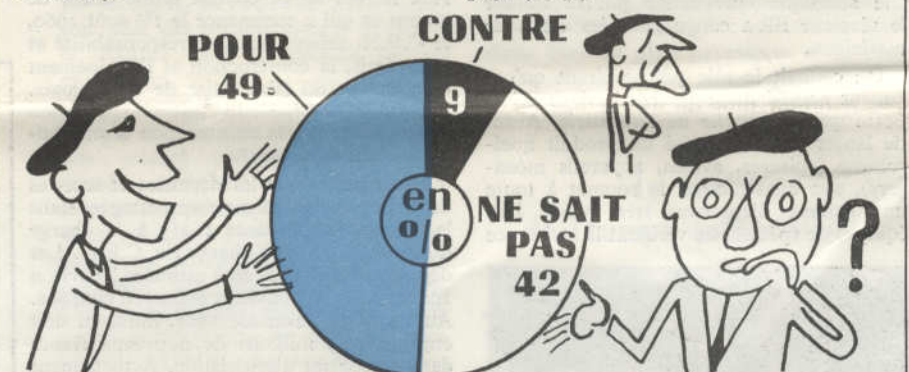


	Ensemble			Hommes			Femmes		
	%	%	%	%	%	%	%	%	
Ont entendu parler du Marché Commun et cité au moins 1 pays..	73	86	60						
N'ont pas entendu parler du Marché Commun ou n'ont pu citer de pays	27	14	40						



Pays cités : Réponses justes (voir graphique ci-dessus). Réponses fausses : Grande-Bretagne (13%); Suisse (5%); Grèce (1%); autres pays (10%).

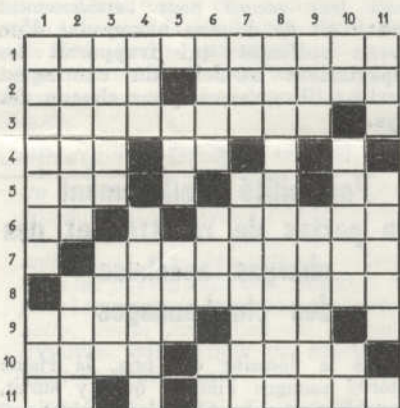
Question : Le Marché Commun est l'Union économique décidée en 1957 par la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Est-ce une bonne chose ou une mauvaise chose selon vous que l'Angleterre fasse dans l'avenir partie du Marché Commun ?



	Ensemble			Hommes			Femmes		
	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bonne chose.....	49	55	43						
Mauvaise chose.....	9	13	5						
?	42	32	52						

L'EUROPE EN MOTS CROISÉS

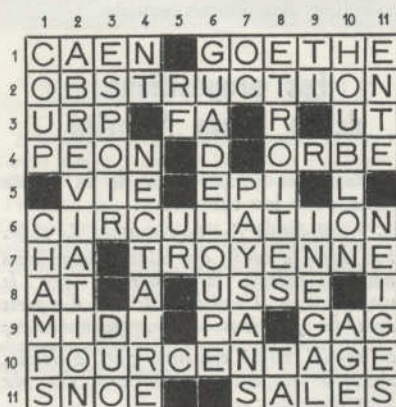
PROBLÈME N° 11 par ASMODOÉ



HORIZONTALEMENT. — 1. Qualificatif pour les clauses de l'article 5 du Traité de la C.E.C.A. — 2. Sont l'objet de bien des projets. N'était pas complet après la Conférence du Château de Val-Duchesse. — 3. On parle beaucoup de celle de la Grande-Bretagne. — 4. C'est un changement de timbre. On les trouve dans l'autre sens en tête de l'Europe. — 5. En Ré, n'appartient pas à une histoire de curé. Saint. Exclamation. — 6. Négation. Bois mieux connu des menuisiers bruxellois que des ébénistes parisiens. — 7. Le Marché Commun devrait leur ôter du travail. — 8. Celles des « Six » doivent être communes. — 9. On peut en faire un tuyau. Convaincu. — 10. Poème chez l'un des « Six ». Mesure. — 11. Qui a cessé d'être. Certain peut être convoité par ceux qui sont sans énergie.

VERTICALEMENT. — 1. Habite l'un des « Six ». Dur pour les pâtes italiennes. — 2. Sel à déconseiller pour la cuisine. Ceux de l'agriculture, pour le Marché Commun, posent des problèmes difficiles à résoudre. — 3. Chef-lieu dans une région vinicole. Avantage. — 4. L'orient de l'Europe sans son extrême. On ne peut nier que, de jour en jour, le Marché Commun le devient. — 5. La France pour les Belges. Trois quarts de huit. — 6. Compartiment d'un registre. Félin britannique. Se trouvent en second, jamais en premier. — 7. Adverbe de lieu. Préparent des athlètes pour les jeux de Rome. — 8. Qualificatif pour des clauses du Marché Commun. — 9. Le chat est content lorsqu'on le double. Il intéressera le Bureau Européen du Lait. — 10. Fin d'infinif. Du charbon pour la C.E.C.A. Terme de métier. — 11. Société internationale. Partie de l'un des « Six ».

Solution du problème n° 10



LES différents moyens d'information et les débuts de la publicité « européenne » sollicitent de plus en plus l'attention du public sur les développements de la Communauté Européenne. Trois Français sur quatre ont ainsi entendu parler du Marché Commun et sont prêts à citer au moins un pays membre.

D'après un autre sondage effectué par l'I.F.O.P., ils étaient à peine deux sur trois en janvier 1958.

Signalons que ce public informé est largement masculin; si, neuf Français sur dix ont entendu parler du Marché Commun, c'est le cas de seulement trois Françaises sur cinq.

L'ensemble des Français informés connaît en moyenne quatre des six pays membres. On remarquera que certains ont anticipé l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun et que, d'autre part, les

La Belgique et l'Italie suivent de près. Les Pays-Bas et le Luxembourg, cités une fois sur deux, sont les moins connus.

L'adhésion britannique

Si un douzième du public a déjà inclus la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, l'ensemble des personnes favorables à son adhésion représente tout juste la moitié. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun suscite aujourd'hui moins de partisans que, en août 1957, le principe de sa participation à une Union de l'Europe occidentale. En effet, selon un sondage de l'I.F.O.P. effectué à cette date, près des deux tiers (60 %) des Français jugeaient nécessaire qu'elle s'unisse aux six pays.

On notera, toutefois, que les Français qui ne se déclarent pas pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun s'affirment rarement contre et représentent essentiellement la masse des personnes sans opinion, parce que peu informés.

« COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE » ET SES LECTEURS

UNE enquête récente, que l'Institut français d'opinion publique a effectuée sur un échantillon de nos lecteurs parisiens, nous a permis de faire d'intéressantes constatations :

1. Près de neuf personnes interrogées sur dix (88 %) ont déclaré lire ou parcourir chaque numéro de « Communauté Européenne » tous les mois.
2. Plus de 80 % estiment qu'il s'agit d'une publication intéressante et sérieuse, à la fois bien documentée et bien présentée, qui répond à un besoin.

3. 95 % des personnes interrogées souhaitent continuer à recevoir « Communauté Européenne ».

4. Un lecteur sur trois (32 %) se déclare prêt à payer entre 0,50 et 1 NF pour continuer à recevoir « Communauté Européenne » si l'abonnement devenait payant; un autre lecteur (27 %) est moins sûr de s'abonner, tandis que le troisième, tout en souhaitant continuer à recevoir la publication, ne s'abonnerait pas.

VERS UN « STYLE EUROPÉEN »

Dans l'effort d'adaptation des entreprises au Marché Commun, l'esthétique industrielle joue un rôle de plus en plus important.

L'ESTHÉTIQUE industrielle ou « Industrial Design » a vu s'élargir considérablement son champ d'activité avec la création du Marché Commun. L'existence d'un marché de 176 millions de consommateurs per-

la qualité, un facteur dont l'importance ne cesse de grandir.

Or l'esthétique industrielle a précisément pour objet de créer des produits destinés à une fabrication industrielle, en répondant

brevets, modèles, etc., imposait bien souvent des prix de vente élevés, encourageant par là même les imitations. Avec l'élargissement du marché, les firmes à la pointe du progrès peuvent plus largement tirer profit de leur esprit d'initiative.

Le Comité Européen de l'esthétique industrielle

Les organismes qui ont participé à la fondation du Comité de liaison pour l'« Industrial Design » sont :

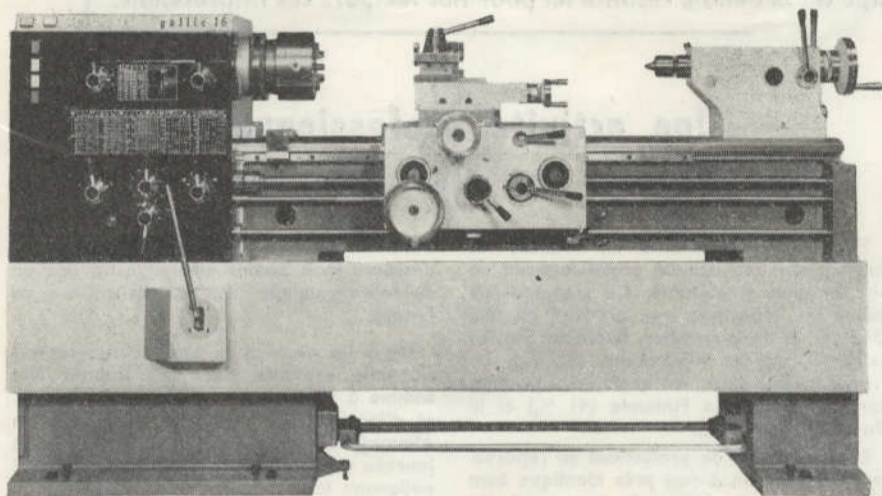
EN ALLEMAGNE : Rat für Formgebung-Darmstadt;

EN BELGIQUE : Institut d'Esthétique industrielle pour la Belgique et pour le Grand-Duché de Luxembourg. Le Signe d'Oro Industriel.

EN FRANCE : Institut d'Esthétique industrielle.

EN ITALIE : Associazione per il Disegno Industriale. Compasso d'Oro.

AUX PAYS-BAS : Institut voor Industriële Vormgeving.



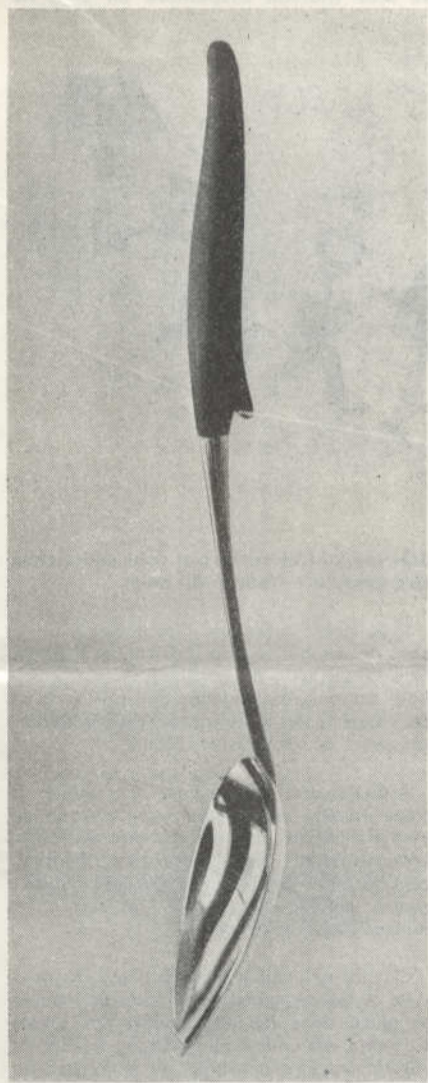
Machine harmonieuse

Ce Tour « Gallie 16 », créé par le Bureau d'Esthétique Industrielle Technes (Paris), a reçu le Signe d'Or en 1960 parce qu'il apporte une simplification intelligente et belle, dans une forme très complexe. C'est un exemple intéressant de l'adaptation de la machine à l'homme. On peut remarquer l'harmonie qui se dégage des proportions, de l'accessibilité de chaque élément, du groupage et de la répartition logique des éléments de commande, le tout soumis à une volonté d'ordre et de synthèse.

mettant la production en plus grande série, la mise au point des prototypes pose d'autant plus de problèmes qu'il est nécessaire de satisfaire les exigences d'un public infiniment plus vaste et donc plus disparate. La présentation devient ainsi, à côté du prix et de

simultanément aux exigences de la technique, de l'économie, de la fonction et de l'esthétique. Le rôle du « designer » consiste dès lors à tenir compte de ces multiples points de vue et les fonder dans une synthèse harmonieuse et de rendre ainsi plus rationnel le processus de la production industrielle qui autrement subirait très inégalement l'influence du directeur commercial, de l'ingénieur en chef et du conseiller artistique. En même temps, et ce

Depuis un certain nombre d'années, des organismes esthétiques industriels se sont créés dans différents pays européens et notamment dans cinq des six pays membres du Marché Commun. L'Institut d'Esthétique industrielle de Bruxelles étend toutefois son activité au Luxembourg. La nécessité d'une unité de vue et d'une coopération dans ce domaine sur le plan des « Six » devant rapidement se faire sentir, il a été procédé à la constitution à Bruxelles d'un



Couverts à cran d'arrêt

Créés par Beran (Pays-Bas), ces couverts en « durfine » ont reçu le Signe d'Or 1960. Un modèle unique a été conçu pour le manche qui convient à tous les accessoires. Un remarquable parti esthétique a été tiré du cran d'arrêt qui, posé sur le rebord d'un plat, empêche la cuiller d'y glisser.

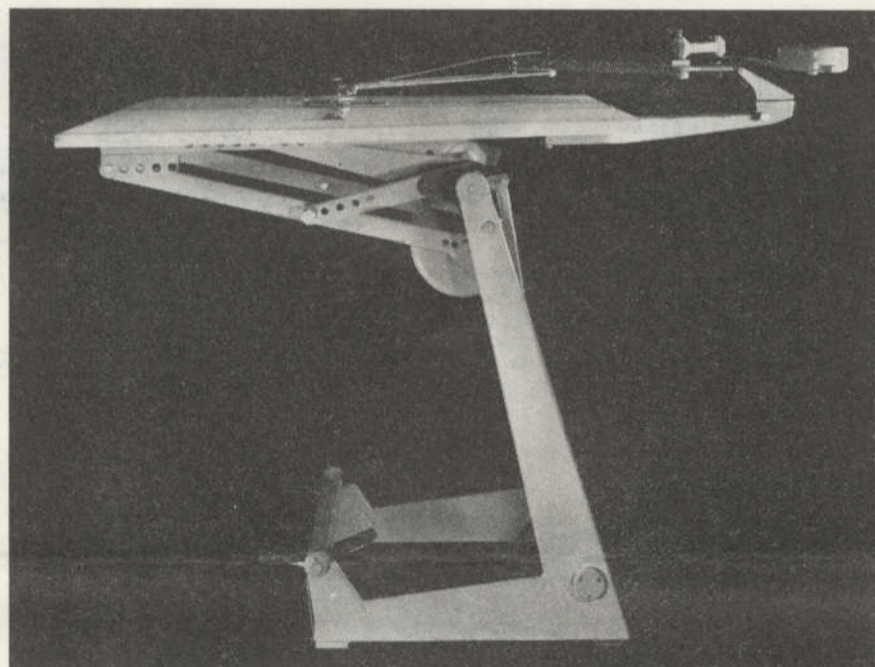


Table à dessin bien dessinée

Cette Table « Revolt » (Pays-Bas) a été primée en 1960 pour la solution particulièrement heureuse apportée à un problème complexe. Tout le mécanisme de frein, habituellement visible, est incorporé dans les pieds de tôle ce qui a permis de profiler la table d'une façon dépouillée.

n'est pas là l'aspect le moins intéressant de l'esthétique industrielle, les exigences fonctionnelles formulées par le technicien se trouveront heureusement complétées par un élément humain qu'on a trop souvent laissé de côté. En outre, l'intervention d'une même personne dans toutes les phases d'activité de l'entreprise donne à cette dernière un style et une personnalité propres.

La disparition graduelle des barrières douanières redonne au surplus aux créateurs leur place de premier plan. Tant que l'on se trouvait en présence d'un marché intérieur restreint, l'amortissement du coût des

comité de liaison groupant les différents organismes opérant dans les pays membres.

On peut penser que l'introduction du concept de l'esthétique industrielle dans les préoccupations du Marché Commun devrait contribuer à créer par-delà la Communauté économique et matérielle, une communauté d'esprit qui fasse éclore un « courant-force » comparable à ceux d'où sont nés le style nordique, le style d'outre-atlantique, le style japonais et d'apporter ainsi une richesse nouvelle à la civilisation, à travers une personnalité européenne qui soit une réponse aux problèmes de l'Europe.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

(suite)

Une Fédération européenne des Syndicats de cheminots.

Les délégués de quelque 200 000 cheminots indépendants de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie qui viennent de se réunir à Stuttgart ont décidé de fonder la « Fédération européenne des syndicats de cheminots indépendants » dont le siège sera établi à Bruxelles.

L'Interpénétration économique.

880 firmes du Marché Commun ont créé des filiales dans d'autres pays de la Communauté selon une étude du Deutsches Industrie und Handelstag sur les mesures prises par les entreprises des pays de la Communauté pour s'adapter aux exigences et aux possibilités du Marché Commun.

Ont été d'autre part relevés : 610 accords de coopération technique et 480 accords de participation à des firmes communautaires.

Fédération des Ingénieurs des télécommunications des « Six ».

La « Fédération des Ingénieurs des télécommunications de la Communauté Européenne » vient d'être constituée à Bruxelles au cours d'un congrès qui a réuni 150 ingénieurs des administrations nationales des « Six ». But : établir une large coopération scientifique et technique entre les diverses administrations intéressées et les ingénieurs qui leur sont attachés.

Les Ruraux et l'Europe.

Deux déplacements « Découverte de l'Europe » ont permis cet été à sept cents jeunes gens d'étudier les différents aspects de l'Europe des Communautés Européennes. La jeunesse rurale étant retenue en juillet par les tâches agricoles, un troisième voyage a été organisé en octobre par la CODEGEP (Association de Cogestion pour les voyages à but éducatif des jeunes).

Recrutés par les mouvements s'intéressant plus particulièrement à la jeunesse rurale (JAC - JACF - CNRF - CNJA - UNEF) ainsi que par les services extérieurs du Haut-Commissariat français à la Jeunesse et aux Sports, les 100 participants à ce voyage ont étudié quelques problèmes agricoles européens et se sont informés des aspects économiques, sociaux, culturels et humains des pays traversés.

Le Comité européen du Droit rural.

Le Comité européen du droit rural, qui se préoccupe du problème de la politique agricole commune et plus spécialement de ses incidences juridiques, va tenir un colloque à Strasbourg les 16 et 17 décembre prochains au cours duquel seront examinées les questions des associations agricoles, des coopératives et plus particulièrement celle relative au statut de l'exploitation et des baux ruraux.

Cimenteries Franco-Allemandes.

Les sociétés Fives-Lille-Cail, de Paris et Klockner-Humboldt-Deutzag, de Cologne ont décidé de collaborer dans le domaine de la construction de cimenteries par voie sèche.

L'Europe et l'Afrique.

Les personnalités européennes réunies à Bari pour un colloque sur la politique du Marché Commun à l'égard des pays en voie de développement ont notamment demandé la reconduction de l'association entre la Communauté Européenne et certains pays africains ainsi que l'octroi à ces derniers d'une aide annuelle de trois cents millions de dollars.

Une nouvelle Organisation européenne britannique.

La « United Europe Association » vient d'être créée en Grande-Bretagne sous les auspices du Conseil anglais du Mouvement européen. Son but : réunir tous ceux qui sont en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun.

LA MÉNAGÈRE FRANÇAISE ET LA MÉNAGÈRE ALLEMANDE ONT-ELLES LES MÊMES PROBLÈMES ?

Les standards de vie se rapprochent, mais la répartition des dépenses et les habitudes demeurent dissemblables

LE Marché Commun apparaît surtout dans l'opinion publique comme une affaire d'abord économique. L'unification progressive de l'Europe a cependant dès aujourd'hui des conséquences directes sur la vie quotidienne de tous les Européens et en particulier sur les principaux artisans de la vie familiale : les Femmes.

A l'issue du Congrès de presse féminine qui vient de se tenir en Allemagne, une table ronde a réuni à Mannheim un groupe de journalistes français et allemands qui a traité des standards de vie comparés de la femme allemande et de la femme française. Huguette Debaixieux qui a activement participé à ces débats résume ici pour nos lecteurs ses impressions.

Révolution domestique en Allemagne

En France, 15 % des appartements possèdent une salle d'eau ou une salle de bains, alors qu'en Allemagne, la moitié des foyers bénéficie de cet élément de confort.

Vivant ainsi en grande majorité dans des immeubles neufs ou récemment reconstruits du fait de la guerre, l'Allemande de l'Ouest a fait, en un peu plus de dix ans, une petite révolution domestique. « Les temps changent, pourrait-elle dire, mais nous changeons avec eux ». Si elle continue à éprouver pour sa maison une passion assez vive qui se traduit par un combat quotidien et

féroce contre la poussière et les taches, elle ne veut plus pour autant être considérée comme une « K.K.K. » Kirche, Kinder, Küche (église, enfants, cuisine). La « gretchen » d'avant-guerre a cédé la place à une femme qui a la même apparence que ses autres sœurs européennes. Il est de plus en plus difficile de distinguer du premier coup d'œil, une Allemande, d'une Française, ou d'une Italienne... Du côté de la mode, le brassage est tel qu'elle trouve en effet dans les magasins de sa ville des chaussures de forme italienne, des tissus anglais. Elle a appris à s'habiller.



L'équipement ménager

Pour son intérieur, la ménagère allemande, qui a beaucoup de peine à trouver une aide domestique, adopte avec enthousiasme les appareils électro-ménagers et les ustensiles de cuisine rationalisés. Elle exige des fabricants du matériel solide « qui dure » et se méfie de la fantaisie. Sur 17 200 000 ménages en République fédérale, 65 % possèdent un aspirateur, 41 % un réfrigérateur et 30 % une machine à laver (ce dernier chiffre est relativement faible du fait que la majorité des immeubles neufs est équipée de machines à laver collectives).

La machine à coudre également tient une très grande place car il est toujours

d'usage dans les familles allemandes de coudre les vêtements des enfants à la maison.

Dans les foyers français moyens, l'équipement ménager suit la même évolution mais plus lentement. On constate que 4 % seulement du budget familial y est consacré, alors qu'en Allemagne, il est plus que double (9 %).

Les dépenses pour l'achat des vêtements (12 à 15 %) et l'hygiène (5 %) coïncident à peu près dans les deux pays. Mais, par ailleurs, la maîtresse de maison française est obligée de dépenser plus pour les transports de la famille, le gaz et l'électricité.

Loyer et nourriture

Le loyer occupe une plus grande part dans le budget de la Française. Il n'est pas rare actuellement qu'un jeune ménage consacre 25 % de son revenu à son loyer. Ceci correspond au pourcentage que la famille américaine réserve à son logement. C'est même comparativement plus élevé car la Française ne bénéficie pas généralement en échange de son loyer de l'ensemble des commodités que trouve la ménagère américaine (eau chaude comprise, réfrigérateur installé, etc.).

Mais c'est surtout sur la nourriture que la différence est sensible : 35 % du revenu en Allemagne contre 48 % en France.

Il est vrai qu'en moyenne, les menus de la maîtresse de maison d'Outre-Rhin sont beaucoup moins compliqués : si elle va au marché comme la Française, et aime faire ses achats au jour le jour, elle ne préparera, en général, pour midi qu'une soupe et un plat du jour assez simple. La consommation du fromage est plutôt rare. Il n'y a pas de boissons sur la table sauf les jours de fête. Le repas du soir sera composé d'une soupe au lait et de quelques sandwiches. Quant à la choucroute qui est fort coûteuse, c'est un plat bien moins courant que les Français ne se l'imaginent.

Une seule entorse à ce régime : les pâtisseries auxquelles les Allemandes, si elles ne travaillent pas, ne savent guère résister à



l'heure du goûter. Ainsi la note de crème fouettée, dont on fait une énorme consommation en Allemagne grève-t-elle légèrement certains budgets.

entendu, mais peut-être d'une façon encore plus cruciale en Allemagne.

Les crêches sont remplies comme des boîtes de sardines, disait une journaliste allemande à Mannheim. Certains enfants, dégoûtés, refusent de s'y rendre. Et même,

pour ceux qui vont à l'école, il n'y a classe que le matin. Pas de cantines. C'est ainsi qu'un peu partout on peut rencontrer des « enfants à la clé » : ils ont entre

Une activité professionnelle de plus en plus importante

En Allemagne comme en France, les femmes ont une activité professionnelle de plus en plus importante. Ce sont tout de même les Françaises qui arrivent en tête (34,6 % de la population féminine) suivies de près par les Allemandes (32 %). La France vient ainsi en quatrième position après l'U.R.S.S., la Finlande (41 %) et le Danemark (37,7 %).

Les catégories de professions se répartissent d'une façon à peu près identique bien qu'il semble qu'en France, le niveau soit plus élevé : il y a en effet 800 000 femmes chefs d'entreprise contre 600 000 en Allemagne.

Pour beaucoup de femmes en Allemagne, le travail est une nécessité, d'abord pour les femmes seules (il y a six millions de femmes de plus que d'hommes), mais un grand nombre n'hésite pas à continuer de travailler même après leur mariage. Il est certain que l'amé-

lioration du niveau de vie influence cette décision. Mais notons aussi que l'allocation de salaire unique n'existe pas comme en France.

Dans les deux pays, une activité professionnelle présente pour les femmes une somme à peu près équivalente d'avantages et d'inconvénients : si, par exemple, en Allemagne, les salariés bénéficient de la journée continue alors qu'en France, il n'est nullement tenu compte, dans l'organisation du travail, du rythme de vie de la mère, ni de celui des enfants, en revanche la travailleuse française gagne actuellement plus que l'Allemande, son salaire étant plus proche de celui du travailleur masculin que sa voisine d'outre-Rhin. Cependant ce décalage tend à s'atténuer et devra disparaître complètement en raison des obligations du Marché Commun.

« Les enfants à la clé »

Le problème des enfants à garder se pose à toutes les mères qui travaillent, bien 6 et 14 ans et sortent de l'école la clé de leur maison suspendue au cou, ils



déjeuneront et resteront tout seuls chez eux jusqu'à 6 heures du soir.

Si la grand-mère est disponible, il n'y a plus de problème, on lui confie l'enfant. Paradoxalement, elle devient alors le principal personnage du foyer qui, par la force des choses, a des idées souvent plus modernes que celles de ses propres enfants.

Actuellement, la moyenne des membres d'une famille en Allemagne n'est que de trois personnes, au lieu de cinq autrefois. La natalité est plus élevée qu'en France. Les allocations familiales aussi (une famille de quatre enfants touche 80 DM par mois contre 230 NF en France).

Quelles que soient les difficultés, une nouvelle classe moyenne est en train de trouver sa place dans les deux pays. On assiste partout à une course au prestige : si le voisin fait un voyage en Italie, il faut aller en Grèce ; s'il possède un électrophone, il faut avoir la télévision, etc. Cela crée bien souvent des situations assez délicates...

On arrive à se demander, au fond qui, en Europe, ne vit pas au-dessus de ses moyens.

Huguette DEBAIXIEUX

DANS CE N° : SAINT-SIMON, PROPHÈTE DE L'EUROPE



COMMUNAUTÉ

MARCHÉ COMMUN C.E.C.A. EURATOM

EUROPÉENNE

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION, 61, rue des Belles-Feuilles, PARIS - XVI^e • KLE. 53-26 • 6^e ANNÉE • N° 3 • MARS 1962



LE PÈRE
DE LA CARTE D'IDENTITÉ
EUROPÉENNE

J. DROUOT L'HERMINE

(voir page 3)

- LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE POLITIQUE
- LES MÉDECINS DANS LE MARCHÉ COMMUN
- COMMENT VIVENT LES EUROPÉENS
- EURATOM EN QUÊTE DU RÉACTEUR IDÉAL

EURATOM EN QUÊTE DU RÉACTEUR IDÉAL

EURATOM vient d'affirmer : « Les perspectives sérieusement étudiées dans divers pays et qui découlent d'une expérience industrielle réelle en la matière — en France, en Grande-Bretagne, aux U.S.A. — portent à croire qu'avant 1970 de grandes centrales nucléaires seront à même de concurrencer des centrales thermiques classiques de mêmes caractéristiques. » Autrement dit, dans dix ans l'électricité d'origine atomique ne coûtera pas plus cher que celle produite par les centrales classiques.

Cette compétitivité de l'énergie nucléaire sera le résultat en particulier des expériences en grandeur réelle et des recherches entreprises par les atomistes et les industriels européens. Dans cette quête du réacteur atomique idéal fournissant du courant à un prix compétitif, Euratom joue un rôle prépondérant en élargissant l'éventail des connaissances et du « savoir-faire » de ses pays membres.

Dans cette perspective, la Communauté Européenne de l'énergie atomique participe à des études originales comme le projet *Dragon*, dont l'objet est la construction d'un réacteur à haute température, le projet *Halden* qui vise à l'exploitation d'un réacteur à eau lourde bouillante en Norvège, et le projet *Suspop* qui explore, dans des laboratoires néerlandais, la filière semée d'embûches des réacteurs homogènes à suspension.

D'autre part, Euratom s'est lancé, avec ses propres moyens, dans l'étude d'un nouveau type de réacteur pratiquement inconnu en Europe et qui complète harmonieusement les programmes de recherche nationaux. Il s'agit du projet *Orgel*.

La multiplicité de ces projets — à ces quatre projets s'ajoutent les réalisations propres des programmes nationaux — ne doit pas surprendre car en énergie atomique on en est encore au stade de l'expérimentation et de la recherche.

Pourtant quoi de plus simple qu'un réacteur atomique ? Il se compose de quatre parties : 1° Le combustible nucléaire qui en se désintégrant dégage de l'énergie. 2° Le modérateur qui, solide ou liquide, contribue à la désintégration contrôlée du combustible. 3° Le réfrigérant dont le rôle est de capter les calories engendrées par la désintégration et de les utiliser pour entraîner directement ou indirectement un turbo-générateur. 4° Les organes de réglage qui contrôlent la bonne marche de l'ensemble.

Par contre, la tâche des atomistes est singulièrement complexe puisqu'ils doivent mettre au point le meilleur élément pour

terrassement viennent de commencer à Ispra. Le second, ESSOR, fait l'objet d'un projet d'études réalisé par une association franco-allemande. La décision définitive d'édifier également à Ispra le réacteur ESSOR doit être prise dans le courant de l'année.

L'ensemble de ce programme d'études et de réalisations doit permettre de résoudre les divers problèmes que pose l'emploi de l'uranium naturel, de l'eau lourde et des liquides organiques. Autrement dit, EURATOM déballe le terrain, essuie les plâtres et prépare une sorte de cahier des charges à l'intention des industriels européens.

Le projet ORGEL est une remarquable illustration de la façon dont Euratom participe au développement de l'industrie atomique européenne en enrichissant les connaissances, en formant des spécialistes, en lançant des recherches dans des domaines peu prospectés et en faisant travailler des laboratoires nationaux par la conclusion de contrats.

A PRÈS Zoé, Dragon, Aquilon, Proserpine, etc., un nouveau venu dans le zoo atomique : ECO.

chacune de ces quatre parties et de les réunir au sein d'un ensemble qui fonctionne. Ainsi, chaque projet explore une voie bien déterminée c'est-à-dire une combinaison dont on espère un rendement élevé. La voie qu'étudie le projet Orgel, lancé par Euratom, vise à allier les avantages :

— De l'uranium naturel comme combustible atomique. L'uranium naturel est abondant dans le sous-sol européen ;

— De l'eau lourde comme modérateur. Ce qui permet notamment la construction de réacteurs aux dimensions réduites sans pour cela nuire à leur puissance ;

— D'un liquide organique comme réfrigérant. Ces corps chimiques peuvent atteindre des températures de l'ordre de 400° tout en se contenant de circuits à basse pression et de matériaux classiques, donc peu onéreux.

Si chacun de ces trois éléments sont couramment utilisés dans les réacteurs, c'est la première fois qu'on les expérimente ensemble dans le cadre d'un projet dont le titre même d'Orgel résume toute l'originalité puisqu'il est formé des syllabes ORG (liquide organique) et EL (eau lourde).

Pour essayer les plâtres

Selon les experts cette combinaison est particulièrement prometteuse et doit aboutir à la construction d'un nouveau type de centrale atomique fournissant du courant électrique à un prix compétitif.

Pour mener à bien le projet Orgel, Euratom a lancé un programme de recherches et de construction. Une partie des recherches est faite à Ispra, établissement à compétence générale du centre commun de recherches, et à Saluggia, par une équipe de métallurgistes d'Euratom. L'autre part est exécutée dans divers laboratoires des pays membres et notamment en France.

Quant au programme de construction, il s'agit principalement de l'édification de deux réacteurs expérimentaux. Le premier appelé ECO est fourni par une firme néerlandaise. C'est un assemblage critique qui fonctionnera en 1963 et dont les travaux de

M. HIRSCH :

« Rien n'est plus contraire aux enseignements de l'histoire que de vouloir figer les nations pour l'éternité. »

CETTE phrase est extraite du dernier discours prononcé, devant l'Assemblée Parlementaire Européenne, par M. Etienne HIRSCH, ancien Président de l'Exécutif d'Euratom. Ce discours est publié sous la forme d'une brochure qui peut être obtenue au bureau d'information des Communautés Européennes, 61, rue des Belles-Feuilles, Paris.

Voici la carte d'identité européenne

par J. DROUOT L'HERMINE

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne
Député U.N.R. de Seine-et-Oise

DE quoi s'agit-il ? Il s'agit de créer pour les ressortissants de nos six pays — et, j'espère des sept, des huit, des neuf ou des dix pays qui formeront l'Europe — une carte d'identité unique qui, en n'enlevant pas à chacun de ces citoyens sa nationalité propre, dépassera cette nationalité et la fera entrer dans le cadre européen.

Il y a un certain nombre d'avantages à établir cette carte d'identité.

L'ASSEMBLÉE Parlementaire Européenne vient, à l'unanimité, d'inviter les gouvernements des « Six » à délivrer des cartes d'identité selon un modèle unique.

donnerons ou qu'elle se donnera, ne pourra pas se faire si elle n'est pas acceptée par le cœur de ses habitants.

Pour qu'ils aiment cette Europe, pour qu'ils la comprennent et la désirent, il faut d'abord qu'ils prennent consi-

science de son existence. Il faut leur faire comprendre qu'on ne leur demande pas, pour l'instant tout au moins, de renoncer à leur nationalité, mais qu'ils font déjà partie d'une Communauté Européenne.



Cette carte d'identité donne droit à la libre circulation touristique dans chacun des six États des Communautés Européennes.

EUROPAISCHE GEMEINSCHAFTEN
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
COMUNITA' EUROPEE
EUROPESE GEMEENSCHAPPEN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de

CARTE NATIONALE
D'IDENTITE

N°

Dépasser les nationalités...

D'abord, au point de vue pratique, une carte d'identité coûte beaucoup moins cher qu'un passeport et a une validité beaucoup plus longue.

De plus, puisque la libre circulation des travailleurs est envisagée dans un délai très rapproché, entre nos six pays, un modèle unique de pièce d'identité serait un moyen beaucoup plus commode de vérification.

Toutefois, si grands que puissent être ces avantages dans le domaine pratique, ils n'ont que peu de poids en comparaison de l'importance psychologique qui s'attache à cette institution.

Quelles que soient les divergences existant entre nous sur la façon de concevoir l'idée européenne dans les années qui viennent, notre but à tous est de faire l'Europe. Cette Europe, quelle que soit l'issue politique que nous lui

La carte d'identité européenne serait délivrée selon les règles en usage normalement dans les administrations compétentes. Elle porterait au-dessus de la mention « République fédérale d'Allemagne » ou « République française » ou « Royaume de Belgique », etc., un « chapeau » rédigé en quatre langues, établissant que le citoyen porteur de cette carte appartient à la Communauté Européenne. Elle comporterait également une carte géographique indiquant les pays à l'intérieur desquels le porteur aurait le droit de circuler librement et dans lesquels il devrait être considéré comme un citoyen communautaire.

Je suis persuadé que par cette propagande directe et que j'espère efficace, nous ferons réellement sentir à nos ressortissants la communauté de destin dans laquelle ils sont engagés.

J. Drouot L'Hermine.

P. CHATENET :

« Le premier plan d'Euratom est réalisé à 95 % »

Voici les passages clefs du premier discours prononcé par M. Pierre Chatenet, président de l'Exécutif d'Euratom, devant l'Assemblée Parlementaire Européenne :

- L'objectif est de produire un jour un kilowatt-heure à un prix raisonnable.
- A quelques mois de la fin de la période d'application du premier plan, on peut estimer qu'il sera réalisé à 95 %.
- L'année 1962 sera celle de la mise au point et de l'approbation du second programme quinquennal.
- L'Euratom a, dans le moment présent, à la fois le ferme propos de confirmer les orientations générales qui lui furent données pendant les premières années de son activité, mais aussi le sentiment d'être à un tournant décisif de celle-ci, puisqu'il va passer désormais au stade des expériences en grandeur réelle et par conséquent, sans cesser d'être dominé par l'esprit d'expérimentation, amorcer le passage progressif à l'industrialisation.
- La réalisation du deuxième programme quinquennal nécessiterait des crédits de l'ordre de 480 millions de dollars environ.
- Il est certain qu'Euratom apporte aux industries de la Communauté une contribution déjà importante en ce qui concerne les connaissances, les équipements et les spécialistes. Mais, sous une forme plus directement et plus immédiatement perceptible dans la vie économique, les premières études auxquelles nous avons procédé font ressortir qu'une part très importante des sommes que l'Euratom va dépenser au titre du second programme viendront alimenter les chiffres d'affaires d'industries des pays de la Communauté.
- Nous savons que la vie, l'action, les réalisations d'Euratom ne sont en définitive qu'une partie de quelque chose qui est beaucoup plus vaste dans son champ, dans son dessein et dans ses espoirs, et qui est la construction européenne.

LA CONSTRUCTION POLITIQUE

CE QU'EN PENSE LE PARLEMENT EUROPÉEN

LES Ministres des Affaires étrangères des « Six » vont prochainement, vers le 20 mars sans doute, se réunir pour résoudre les derniers problèmes que pose la mise au point d'un Traité instituant une coopération politique organisée entre les pays du Marché Commun.

La rédaction de ce Traité, dont le principe a été arrêté le 18 juillet dernier à Bonn par les chefs d'État et de gouvernement des « Six » et qui a été confiée à une Commission d'experts gouvernementaux (Commission Fouchet), s'est en effet heurtée à des difficultés, en raison de certaines divergences d'opinion sur les modalités et

l'avenir de la construction européenne, difficultés qui ont été évoquées le mois dernier lors de la récente rencontre Adenauer-de Gaulle à Baden-Baden.

A la veille des importantes décisions qui devront être prises dans ce domaine, nous avons jugé utile de rappeler à nos lecteurs l'essentiel du communiqué publié à l'issue du « Sommet européen » du 18 juillet dernier, l'essentiel de la prise de position de l'Assemblée Parlementaire Européenne de décembre dernier sur le projet de Traité, ainsi que divers commentaires de la presse française.

Les décisions du « Sommet européen »

(Communiqué du 18 Juillet)

Les Chefs d'État ou de Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, ainsi que le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, désireux d'affirmer leur patrimoine commun, unis dans la conscience des grandes tâches que l'Europe est appelée à remplir au sein de la communauté des peuples libres pour sauvegarder la liberté et la paix dans le monde, soucieux de renforcer les liens politiques, économiques, sociaux et culturels qui existent entre leurs peuples, notamment dans le cadre des communautés européennes, et d'avancer vers l'union de l'Europe ;

Convaincus que seule une Europe unie, alliée aux États-Unis d'Amérique et à d'autres peuples libres, est en mesure de faire face aux dangers qui menacent l'existence de l'Europe et celle de tout le monde libre, et qu'il importe de réunir les énergies, les capacités et les moyens de tous ceux pour lesquels la liberté est un bien inaliénable, résolu à développer leur coopération politique en vue de l'union de l'Europe, et à poursuivre en même temps l'œuvre déjà entreprise dans les Communautés européennes ;

Souhaitant l'adhésion aux Communautés européennes d'autres États européens, prêts à assumer dans tous les domaines les mêmes responsabilités et les mêmes obligations, ont décidé :

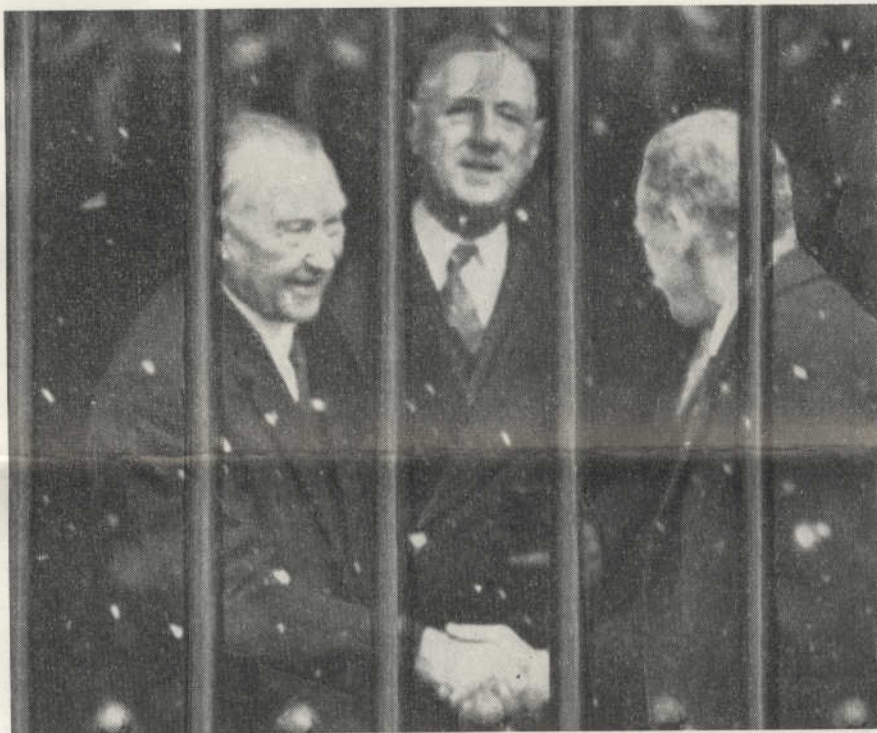
1 De donner forme à la volonté d'union politique, déjà implicite dans les traités qui ont institué les communautés européennes, d'organiser à cette fin leur coopération, d'en prévoir le développement, de lui assurer la régularité qui créera progressivement les conditions d'une politique commune et permettra finalement de consacrer l'œuvre entreprise dans les institutions ;

2 De tenir, à intervalles réguliers, des réunions qui auront pour objet de confronter leurs vues, de concerter leurs politiques et de parvenir à des positions communes afin de favoriser l'union politique de l'Europe, renforçant ainsi l'alliance atlantique. Les dispositions pratiques nécessaires seront prises pour préparer ces réunions. D'autre part, la poursuite d'une collaboration active entre les Ministres des Affaires étrangères contribuera à la continuité de l'action entreprise en commun. La coopération des « Six » doit dépasser le cadre politique proprement dit, elle s'étendra, en particulier, au domaine de l'enseignement,

de la culture et de la recherche, où elle sera assurée par des réunions périodiques des ministres intéressés ;

3 De charger leur commission de leur présenter des propositions sur les moyens qui permettraient de donner aussitôt que possible un caractère statutaire à l'union de leurs peuples.

En outre les Chefs d'État ont notamment décidé : d'associer d'avantage l'opinion publique à l'effort entrepris en invitant l'Assemblée Parlementaire Européenne à étendre aux domaines nouveaux, avec la collaboration des gouvernements, le champ de ses délibérations.



« Condamnés à réussir... »

Le Chancelier Adenauer, le Général de Gaulle et M. Couve de Murville à Baden-Baden, le 15 février

LA RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE

(21 Décembre)

- La situation mondiale actuelle rend indispensable une entente organisée et permanente de pays membres des Communautés Européennes, et, notamment, dans les domaines de la politique étrangère, de la défense et de la culture. Au nom des peuples d'Europe qu'elle représente en vertu des traités, l'Assemblée souhaite que les gouvernements aillent le plus loin possible vers l'union publique de l'Europe.
- L'Assemblée est convaincue que les rencontres régulières et organisées des chefs d'État ou de gouvernement, dans l'esprit de la déclaration de Bonn du 18 juillet 1961, peuvent contribuer à resserrer les liens entre les six pays et préparer l'union politique souhaitée par leurs peuples. Elle accepte en conséquence que de nouvelles initiatives soient prises dans ce but.
- L'Assemblée veut éviter tout ce qui pourrait constituer ou même paraître un recul par rapport aux traités instituant la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom. Elle demande qu'aucune des clauses du nouveau Traité ne puisse être interprétée comme remettant en cause l'existence, les attributions ou le dynamisme ultérieurs des institutions des Communautés européennes. Une disposition expresse devra être insérée dans le nouveau Traité précisant qu'il ne modifie pas les traités de Paris et de Rome.
- L'Assemblée souligne que la politique de défense et la politique étrangère poursuivies par l'Union doivent avoir pour but le renforcement de l'Alliance atlantique.

L'UNION POLITIQUE DES PEUPLES EUROPÉENS EST URGENTE

par Emilio BATTISTA

Président de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne



LA décision prise à Bonn, en conclusion de la conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue le 18 juillet dernier, semait l'espoir au cœur de tous ceux qui estiment indispensable de forger rapidement l'union politique des peuples européens.

Il semblait alors que les gouvernements de nos six pays se fussent finalement convaincus que l'intégration économique n'aboutit pas *ipso facto* à l'intégration politique et qu'il est inexact de croire que les traités de Rome contiennent des fondements suffisants pour passer à cette union politique.

Certes, la mise en œuvre intégrale du traité instituant le Marché Commun exige une volonté politique; et nous en avons eu la preuve lors du passage de la première à la deuxième étape du Marché Commun. Si les longues et pénibles discussions qui eurent lieu à Bruxelles à la fin de décembre dernier et dans les premiers jours de janvier se sont conclues favorablement, à l'entière satisfaction de tous, c'est seulement parce que tous les membres du Conseil de ministres avaient la ferme volonté politique de trouver les formules les mieux à même de permettre le passage de la première à la deuxième étape.

Mais la décision de Bonn obligeait les gouvernements à témoigner d'une volonté politique bien plus résolue, puisqu'elle affirmait la nécessité d'une politique étrangère commune, d'une politique de défense commune dans le cadre et dans le respect total du pacte atlantique, ainsi que la nécessité d'une coordination des problèmes culturels.

La montagne va-t-elle accoucher d'une souris ?

Les gouvernements ont fourni la preuve de leur bonne volonté en désignant rapidement une commission chargée d'étudier et de proposer à la conférence des chefs de gouvernement un projet de traité d'union des peuples européens. Cette commission, qui emprunta à son président le nom de « Commission Fouchet », se mit immédiatement à l'œuvre mais, dès la première réunion, on eut l'impression que la « montagne allait accoucher... d'une souris ».

Le premier texte présenté par le président Fouchet démontra que l'on était bien loin de la réalisation d'une union des peuples européens.

Ce texte établissait que les chefs de gouvernement ainsi que les ministres des affaires étrangères devraient se réunir périodiquement mais que les... décisions seraient prises à l'unanimité. Il prévoyait, en outre, pour préparer ces réunions et pour exécuter les décisions prises, une « commission politique » mais... formée de fonctionnaires de chaque gouvernement et manquant par conséquent de pouvoirs autonomes. Il prévoyait aussi une assemblée parlementaire mais... simplement dotée du pouvoir d'entendre et de discuter un rapport annuel du Conseil de ministres, de présenter des questions écrites et de faire des interpellations.

Des élections de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct prévue par le Traité de Rome, il n'était point question, et le projet de convention approuvé par l'Assemblée Parlementaire Européenne dormit un an et demi dans un tiroir poussiéreux du secré-

tariat général des Conseils de ministres des Communautés. Quant à donner à cette Assemblée Parlementaire des pouvoirs plus étendus pour faire participer au processus d'unification de l'Europe les représentants librement élus par le peuple, rien qui pût y faire la moindre allusion.

Le seul espoir de progrès concret, dans le processus d'unification politique, résidait dans l'article 16 qui prévoyait, après trois ans, une nouvelle révision du traité en tenant compte des progrès de l'unification durant la première étape. Mais la formule était trop vague et ne comportait pas d'engagement. Quoi qu'il en soit, ce projet de traité, malgré sa modestie, pouvait servir de base de discussion et les divers gouvernements et l'Assemblée Parlementaire ont présenté à cet effet des propositions concrètes de modifications afin de lui donner un contenu qui permette de donner un bon départ à l'intégration européenne.

Un élan nécessaire

Mais alors qu'on estimait que les modifications demandées pourraient être en partie acceptées par la Commission, l'attitude du gouvernement français a tout remis en question. Cela est grave car la crainte de perdre une partie même minime de la souveraineté de chaque nation a arrêté cet élan politique, nécessaire pour vaincre des conceptions politiques périmées.

Dans le monde où nous vivons, il n'est plus possible à des pays qui pourtant peuvent se réclamer de grandes traditions et de vieilles civilisations de faire entendre leur voix et ils n'ont plus désormais de poids dans une humanité belliqueuse et divisée en grands blocs continentaux. Le temps n'est plus où toutes les nations européennes exerçaient leur influence sur la politique mondiale; aujourd'hui, les peuples européens peuvent dans l'union seulement remplir leur rôle qui n'est pas de dominer, et encore moins de s'imposer par la violence, mais de réaliser un équilibre sage, pour maintenir et consolider la paix dans un monde troublé par de graves dissensions et par des menaces de guerre. Nous espérons donc que cette volonté politique unanime sera proclamée fermement, et c'est cela seulement qui permettra à l'Europe de se sauver elle-même et de sauver son patrimoine spirituel et humain, indispensable au progrès du monde.

Emilio Battista.

TIQUE DE L'EUROPE

CE QU'EN PENSE LA PRESSE

LE FIGARO

19-2-62

LES FAITS

...Les signataires du traité de Rome estiment avec raison qu'il est nécessaire, qu'il est urgent de coordonner et d'harmoniser leur politique extérieure, leur politique culturelle, leur politique militaire et de donner plus de cohésion, et, par conséquent, plus d'efficacité à leur alliance. Ils conviennent qu'un organisme politique, réunissant à des dates régulières leurs chefs d'État ou de gouvernement, et disposant d'un secrétariat pour le seconder dans ses travaux et dans son action, devrait être chargé de ce soin. Cinq d'entre eux voudraient que cette sorte de Communauté politique fût établie sur le modèle des Communautés économiques déjà existantes et qu'elle en fût comme le couronnement. Elle aurait, dans une telle hypothèse, elle aussi, un caractère supranational et réaliserait, dans une mesure d'ailleurs exactement définie et limitée, l'idée de l'Europe intégrée.

Le sixième partenaire, c'est-à-dire la France, rejette absolument pareille solution. Le général de Gaulle, qui parle en son nom, oppose à l'Europe intégrée l'Europe des patries. Il la conçoit sous la forme d'une coalition, d'une confédération d'États, au sein de laquelle chacun de ceux-ci conserverait intacte toute sa souveraineté. Le Conseil de cette confédération, qui ferait l'objet d'un traité révisable au bout d'un certain délai, ne prendrait ses décisions qu'à l'unanimité.

N'espérant pas vaincre l'opposition du chef de l'État français, nos cinq alliés ont accepté d'entrer dans ses vues. Mais il a été entendu que l'organisme politique à créer ne porterait pas tort aux institutions européennes actuellement en vigueur, qu'il respecterait les communautés économiques, telles qu'elles sont et, avec elles, le Conseil de l'Europe et l'O.T.A.N., et qu'il ne bloquerait pas la voie qui, dans un avenir indéterminé, et si les circonstances s'y prêtent, conduira éventuellement à la formule confédérale à la formule fédérale.

Un projet d'accord, conforme à ces conditions, a été rédigé par un comité d'experts. Mais la France n'en a pas été satisfaite. Elle a suggéré qu'il fût remanié et amendé. Ce sont précisément ces modifications qui ont alarmé nos partenaires. Ils ont remarqué, en effet, que le nouveau texte ne mentionnait pas le respect dû aux institutions existantes, qu'en revanche le domaine de l'économie figurait parmi ceux qui relèveraient de la compétence du Conseil de la coalition et qu'enfin l'O.T.A.N. était complètement passée sous silence. Ils se sont alors demandé si le général de Gaulle ne revenait pas sur ses concessions, s'il ne cherchait pas à reprendre le terrain qu'il avait paru abandonner.

L'allocution prononcée, le 5 février, par le général a plutôt accru qu'atténué leur inquiétude, pour ne pas dire leur méfiance...

André FRANÇOIS-PONCET

PARIS MATCH

10-2-62

ÉTAT D'URGENCE

Deux clins d'œil du destin mettent l'Europe en état d'urgence et l'appellent sans plus de retard à un supplément d'unité, dans l'intérêt de sa sécurité et de la paix. En Allemagne, l'un des leaders du parti libéral, M. Mende, préconise des négociations directes germano-soviétiques. A Washington, le déjeuner que le Président Kennedy a offert au gendre de M. K., les conversations qui l'ont précédé à Paris et celles qui vont suivre à Moscou, raniment le vieux désir d'un arrangement planétaire par les seuls bons offices de l'Amérique et de l'U.R.S.S.

Pris séparément, les pays européens pèsent d'un poids négligeable dans les balances du XX^e siècle. Rassemblés sous une autorité politique commune, ils modifieraient d'un seul coup le rapport mondial des forces, comme ils l'ont déjà fait sur le plan économique. Obligée de traiter avec l'Europe dans son ensemble, la Russie perdrait la possibilité d'offrir un nouveau Rapallo à la République de Bonn. Les peuples européens seraient nécessairement conviés à toute tentative de règlement des problèmes qui divisent le monde. Jamais, peut-être, il n'avait été plus

évident que l'Europe devait compléter l'unification progressive de son industrie et de son agriculture par un pouvoir politique et un Parlement. Se borner à juxtaposer des ambitions divergentes dans un système intergouvernemental bâti sur la nostalgie du passé compromettrait à long terme les résultats du Marché Commun, obtenus précisément grâce à des abandons partiels de souveraineté.

Trop de décombres et trop de morts condamnent le culte de la grandeur nationale. C'est ensemble, dans tous les domaines, que les Européens doivent déployer leurs nouveaux étendards sur les routes de la puissance et de la gloire. Il serait navrant que le Gouvernement français « freine » cette renaissance qui est la condition même de l'avenir.

LA VIE FRANÇAISE

23-2-62

LES IDÉES DE DE GAULLE

...Le nouveau document présenté par Paris (dans l'Affaire du Plan Fouchet) n'a sûrement pas été rédigé pour faire tourner court une entreprise à laquelle l'Élysée attache une grande importance, mais pour susciter un dernier effort de nos partenaires en soulignant l'importance du nôtre. Trois points essentiels restent en litige.

Le général de Gaulle croit à la nécessité pour l'Europe d'organiser sa défense au point de devenir progressivement capable de l'assumer : il a assez de foi dans les forces potentielles de l'Europe pour être convaincu qu'elle doit jouer dans l'avenir, en raison de son expérience, de sa raison, de sa situation, un rôle capital d'apaisement, dans la politique mondiale, qui suppose qu'elle ait son autonomie militaire.

Les partenaires de la France, moins confiants dans les capacités propres de l'Europe et peut-être inquiets des intentions élyséennes, s'accrochent fort bien du rôle de satellites des États-Unis. Ils voudraient que la défense de l'Europe ne fût examinée par l'Union des États que dans le cadre de l'O.T.A.N., Paris accepte seulement de déclarer que cette défense européenne doit renforcer l'alliance atlantique.

Le général de Gaulle estime que l'économique doit être subordonné au politique : le Conseil des chefs de gouvernements ne peut pas se dessaisir entièrement dans ce domaine au profit des communautés existantes. Nos partenaires redoutent que ce Conseil ne devienne une Cour de cassation qui statuerait à l'unanimité des décisions des communautés statuant à la majorité et où les commissions jouent un rôle essentiel. Le président de la République tient à ce que le Conseil des chefs de gouvernements soit la chambre d'inspiration où seront prises les grandes options politiques ; il n'admettra pas que les affaires économiques — qui ont nécessairement un aspect politique — soient considérées comme le domaine réservé des communautés. Il a cependant accepté à Baden-Baden, semble-t-il, que le traité d'union spécifie que les trois communautés et leurs procédures soient maintenues.

Enfin, nos partenaires souhaitent que le Traité contienne déjà un engagement politique important : à savoir que, dans les trois ans, on procéderait à des élections au suffrage universel, on substituerait une procédure majoritaire à la procédure de l'unanimité, ou même que l'on adopterait une Constitution fédérale. Paris est prêt seulement à déclarer qu'au terme d'une période transitoire de trois ans une révision aura lieu qui ne pourrait aller que dans le sens du renforcement de l'union...

Alain PEYREFITTE.

SUD-OUEST

QU'EST-CE QUE L'EUROPE DES PATRIES ?

...Le bon sens et la nature des choses indiquent que l'Europe ne peut être puissante que par la fusion de ses moyens de production, le Marché Commun et l'intégration politique, aboutissement logique des premières réalisations communautaires.

La France, à la tête de l'Europe des patries, ou plutôt l'Europe au service de la patrie française, c'est encore la France seule. C'est

la vague confédération de six États rendus à leur nationalisme. Cette Europe unie par des conversations périodiques... c'est, en réalité, l'Europe divisée. Nous retomberions inévitablement dans les querelles et les rivalités du passé. Tout ce qui a été réglé sous l'égide de la réconciliation franco-allemande et sur la base de l'intégration économique et des nécessaires abandons de souveraineté serait remis en cause. Fondée sur le nationalisme, cette Europe politique ne peut être que la caricature d'une Europe unie...

Je sais que nombreux sont les gens qui ne saisissent pas bien la différence et qui accusent les « Européens » de faire un procès d'intention au général de Gaulle. La différence entre l'Europe des « Européens » et l'Europe de « de Gaulle » est pourtant bien simple :

— Dans la première, l'effort de coopération sincère et totale est consenti une fois pour toutes par la création d'organismes communautaires ayant pouvoir de décision ;
— Dans la seconde, l'effort de coopération est poursuivi au jour le jour, problème par problème, difficulté par difficulté, et sans cesse contrarié par la réaction des intérêts strictement nationaux.

Dans la première, l'esprit européen s'incarne, d'une manière vivante, dans des organismes supranationaux ; dans la seconde, il est inscrit sur le papier dans de vagues déclarations d'intention.

Dans la première, l'esprit européen est institutionnalisé ; dans la seconde, il n'est plus qu'une habileté de l'hypocrisie nationaliste...

J.F. DUPEYRON.

LE 20^e SIECLE

FEDERALISTE

L'EUROPE DES LAMPES A HUILE ?

...La construction de l'Europe ne peut trouver son aboutissement que dans le domaine politique. Cela les fédéralistes le proclament depuis des années. Mais on ne peut accepter que pour parvenir à une union politique qui ne revêtirait qu'un caractère d'alliance entre États on revienne sur ce qui avait été déjà acquis, au travers de la coopération économique, dans le sens d'une construction supra-nationale.

Au sein de la C.E.C.A., qui fête justement ces jours-ci ses dix ans d'existence, aussi bien qu'au sein du Marché Commun, la France n'a pas été « effacée ». Son économie s'est développée sans qu'il ait été porté atteinte à ses intérêts fondamentaux. L'exemple agricole en porte la preuve : nos partenaires ont témoigné d'un véritable esprit communautaire en acceptant de tenir compte de nos légitimes revendications. On peut toujours trouver un terrain d'entente entre gens de bonne foi attachés à la réalisation du même idéal.

Espérons donc que dans les prochains jours le Gouvernement, notamment par l'attitude qu'il adoptera dans les négociations sur le Plan Fouchet et par celle que le général de Gaulle prendra lors de la prochaine réunion des Chefs de gouvernements, se ralliera à une position plus « réaliste » et donc plus conforme aux intérêts du pays et de l'Europe. Sinon on serait tenté de croire que le vaisseau France, « qui vogue à pleines voiles », appartient à l'époque des « lampes à huile ».

Jacques J. ARAGO.

M. HIRSCH :

« Que reste-t-il des 60 nations souveraines de la Gaule de Jules César ? »

CETTE phrase est extraite du dernier discours prononcé devant l'Assemblée Parlementaire Européenne par M. Étienne HIRSCH, ancien Président de l'Exécutif d'Euratom. Ce discours est publié sous la forme d'une brochure qui peut être obtenue au bureau des Communautés Européennes, 61, rue des Belles-Feuilles, Paris-XVI^e.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

Les avocats dans le Marché Commun.

Devant la Commission Consultative des Barreaux et Associations d'Avocats des « Six », M. Lambert Schaus, membre de l'Exécutif du Marché Commun, a notamment déclaré :

« L'un des problèmes fondamentaux est d'établir si, d'après les termes du Traité, la profession d'avocat doit être exceptée, en tout ou en partie, du droit d'établissement et de la libre prestation des services, comme participant à l'exercice de l'autorité publique.

« La question n'est pas encore tranchée par les Institutions de la Communauté ». Pour sa part, M. L. Schaus préconise de distinguer dans la profession d'avocat entre le droit à la plaidoirie et le droit à la consultation ; le premier restant réservé aux nationaux, la liberté d'établissement serait instaurée pour le second. En ce qui concerne l'admission occasionnelle d'avocats étrangers aux fins de plaidoirie, les usages actuels devraient être maintenus et étendus dans un sens libéral.

Aménagement de la Meuse française.

Le Comité européen pour l'aménagement de la Meuse et des liaisons Meuse/Rhin, réuni à Liège, vient d'affirmer la nécessité d'un aménagement de la Meuse en amont de Givet, considérée comme un élément essentiel de l'axe Méditerranée/Mer du Nord et indispensable à l'expansion harmonieuse de la Communauté.

Un jour « E ».

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, à la suite d'une résolution de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux, avait recommandé au Conseil des Ministres, dès septembre 1961, d'organiser une « table ronde » chargée de formuler des suggestions sur les modalités d'une journée européenne et de fixer la date de cette dernière. A cet effet, le premier groupe de travail pour l'organisation de la « Journée de l'Europe » sous le patronage de la Conférence européenne des pouvoirs locaux s'est réunie le 7 février.

Organisation européenne de la jeunesse.

La Fondation Européenne de la Culture vient de lancer un appel aux Jeunes et aux Groupements de jeunesse et Centres universitaires de 20 pays européens, afin de créer une organisation des Jeunes d'Europe qui réuniraient tous les organismes de jeunes, qu'il s'agisse de groupes professionnels, sociaux, politiques, culturels, philosophiques, religieux, etc.

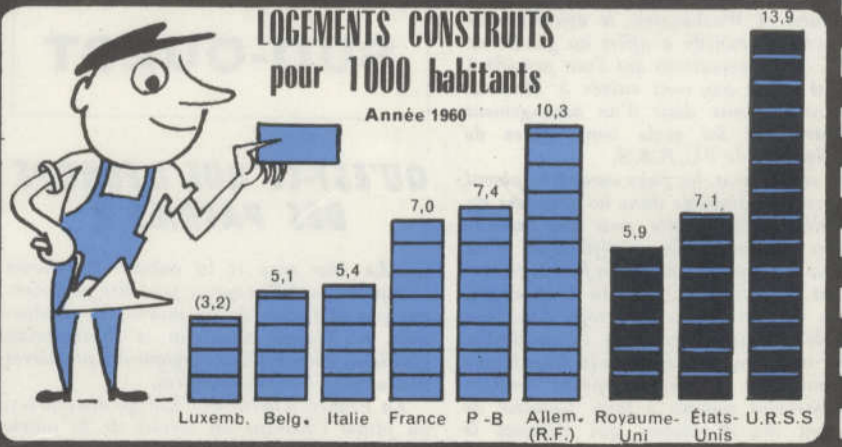
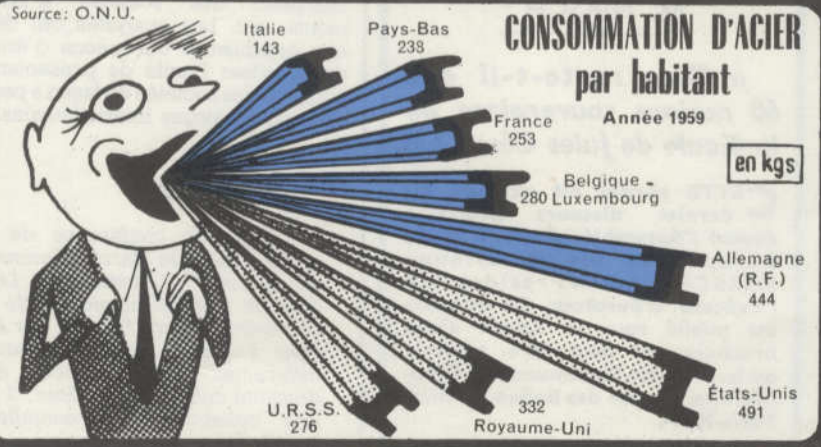
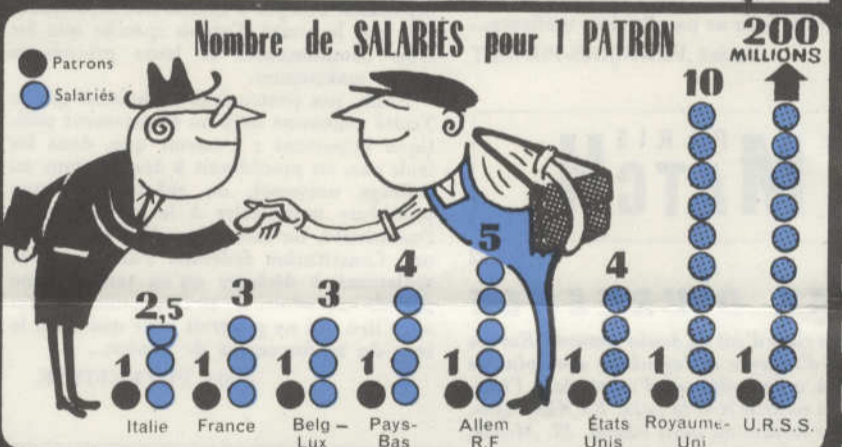
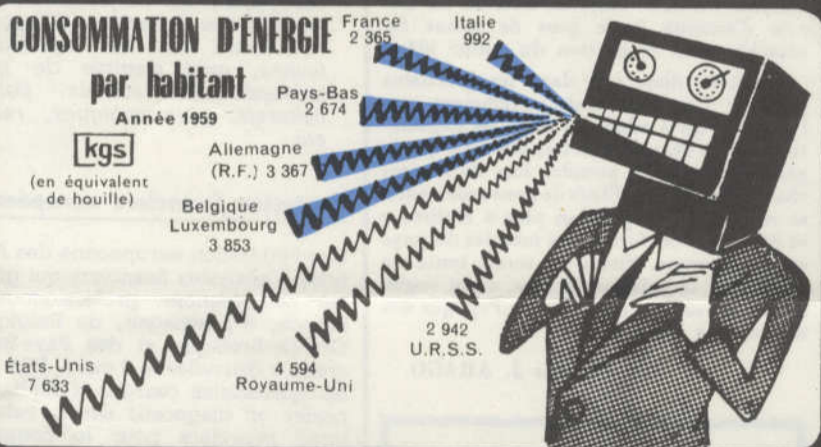
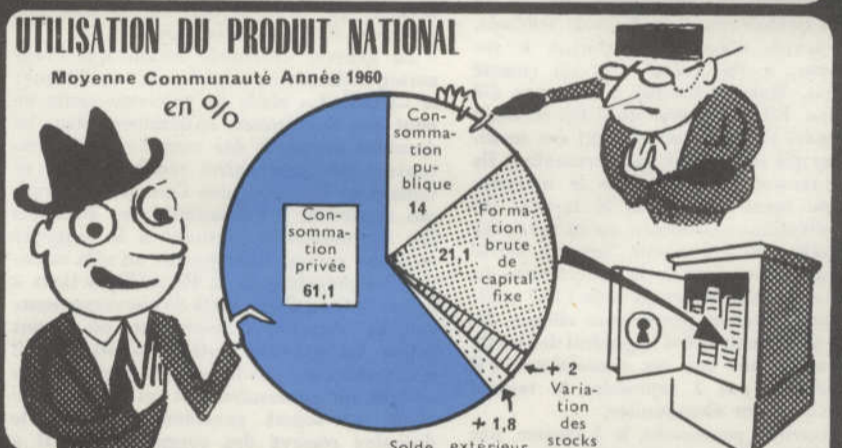
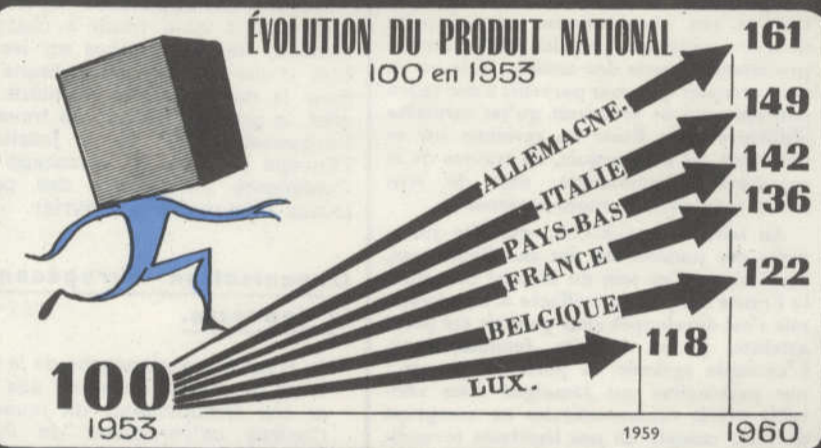
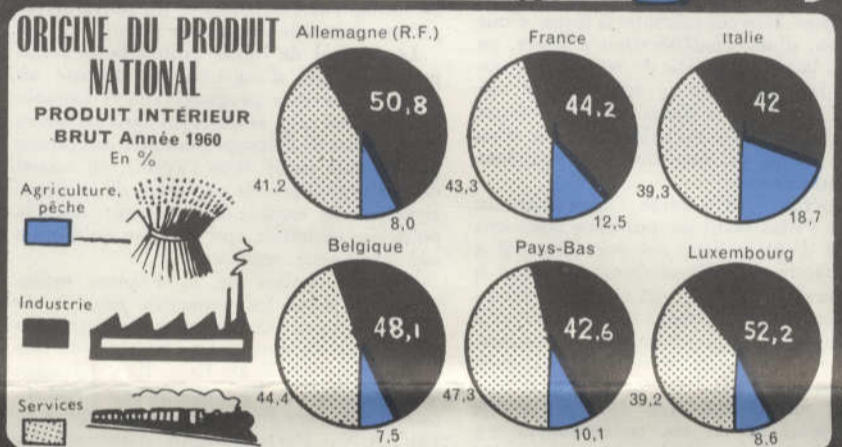
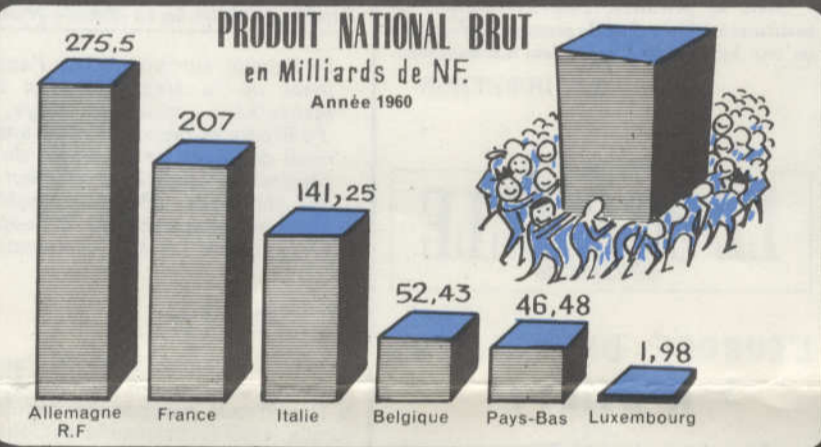
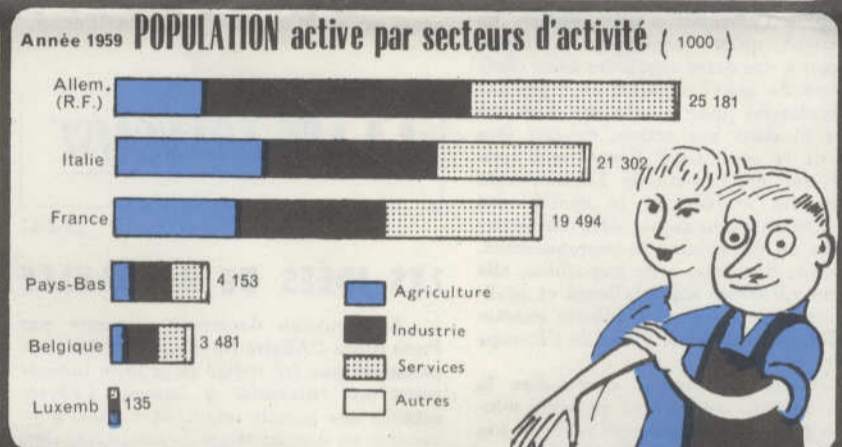
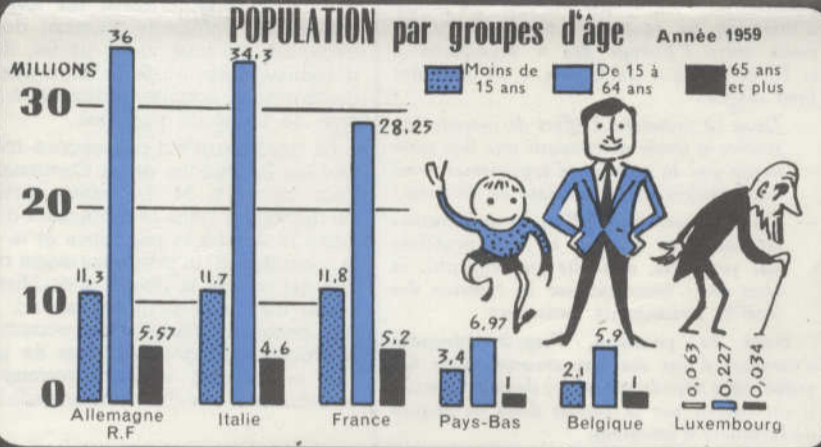
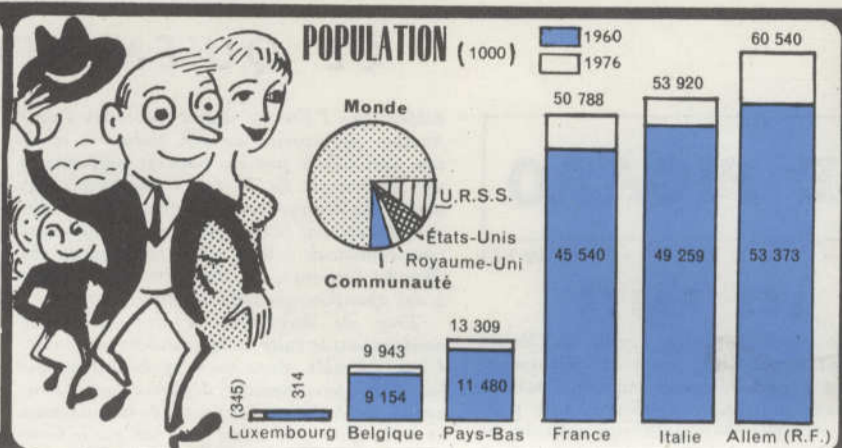
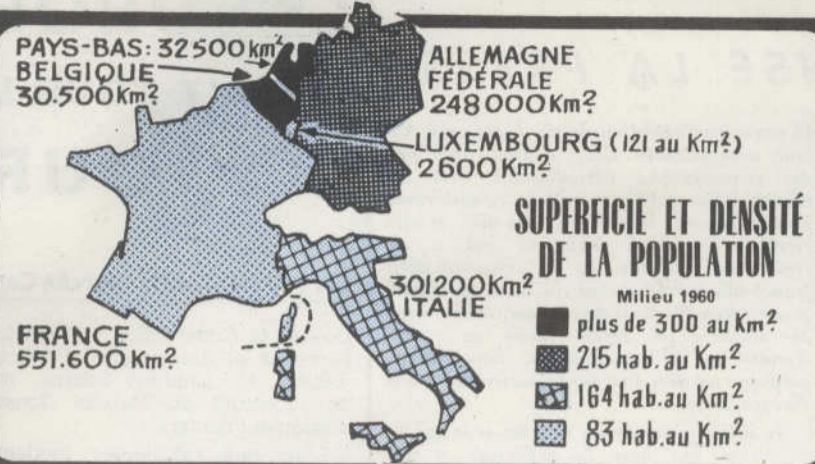
Analystes financiers européens.

Une Fédération européenne des Associations d'analystes financiers qui grouperait les organisations professionnelles de France, d'Allemagne, de Belgique, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas sera créée à Bruxelles le 9 mars. Elle réunira les spécialistes chargés d'étudier et de porter un diagnostic sur la valeur des titres boursiers pour le compte des banques, des sociétés d'investissements, etc. Les analystes ont demandé aux organismes européens d'étudier et de favoriser l'unité de présentation des comptes des sociétés de façon à permettre des comparaisons internationales.

Maires d'Europe.

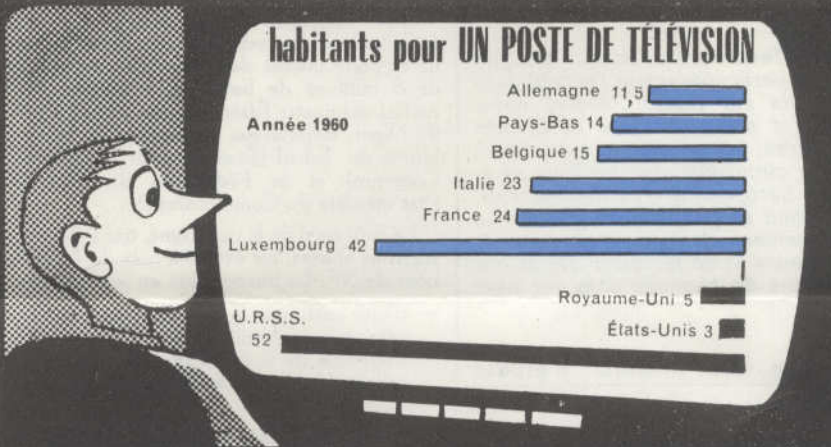
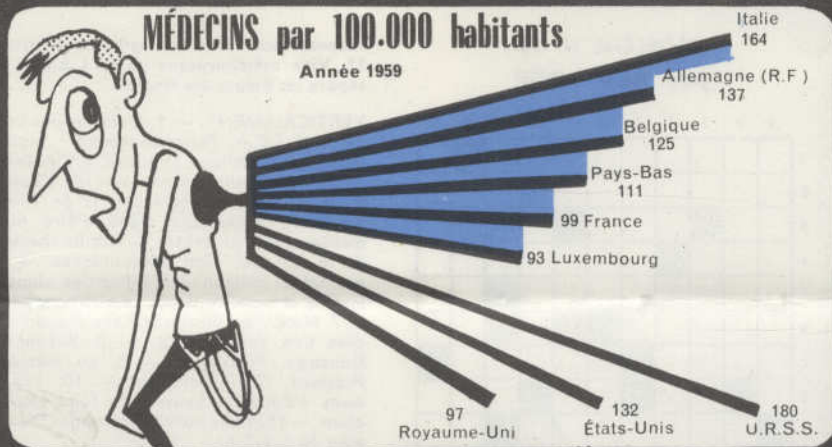
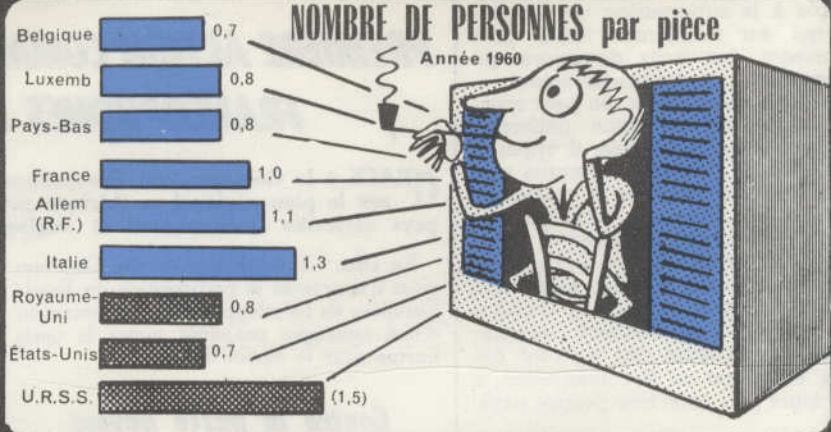
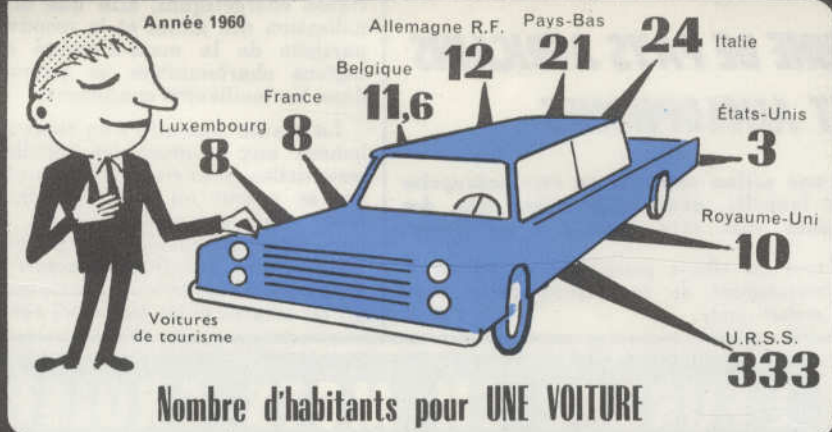
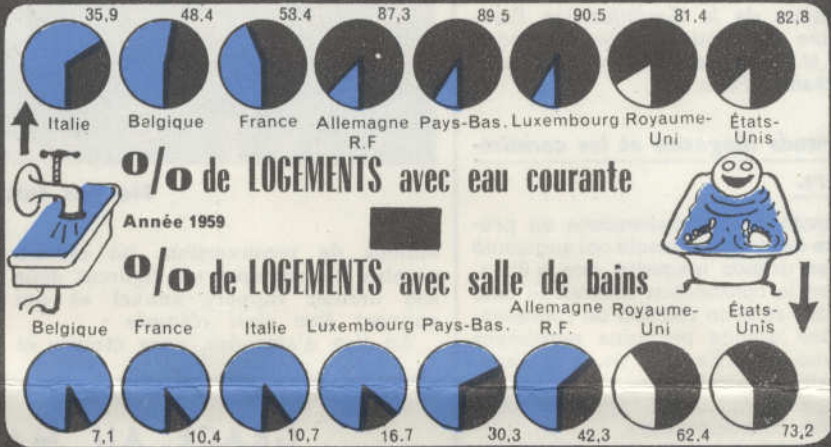
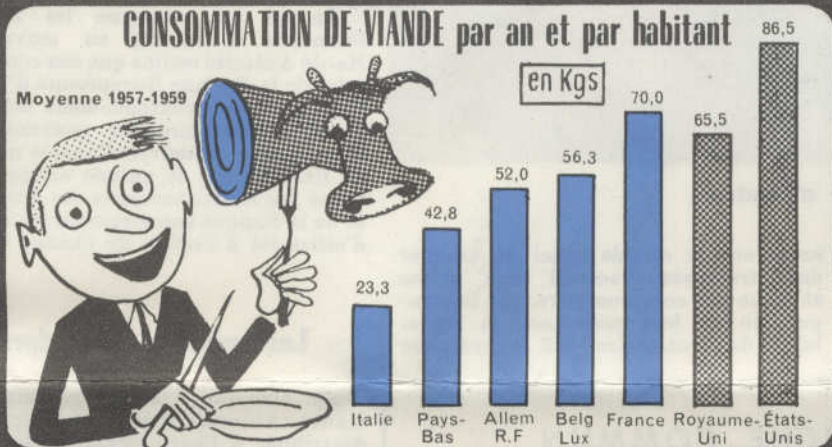
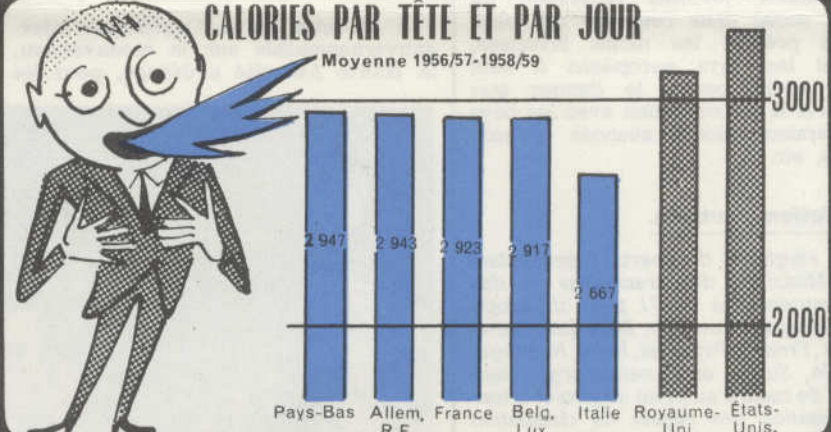
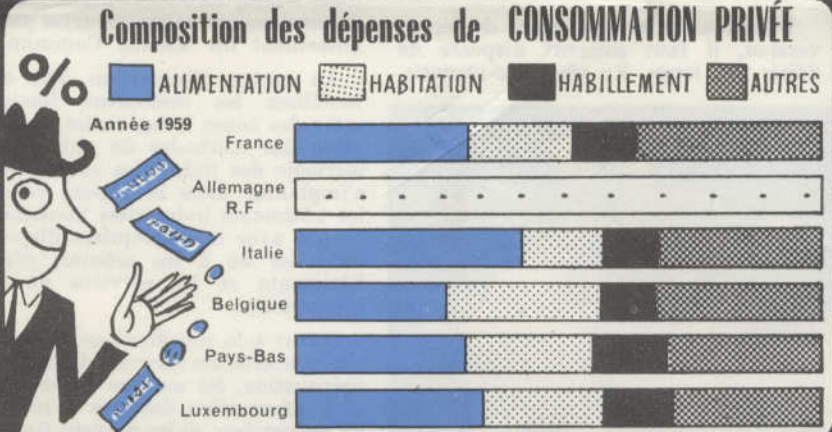
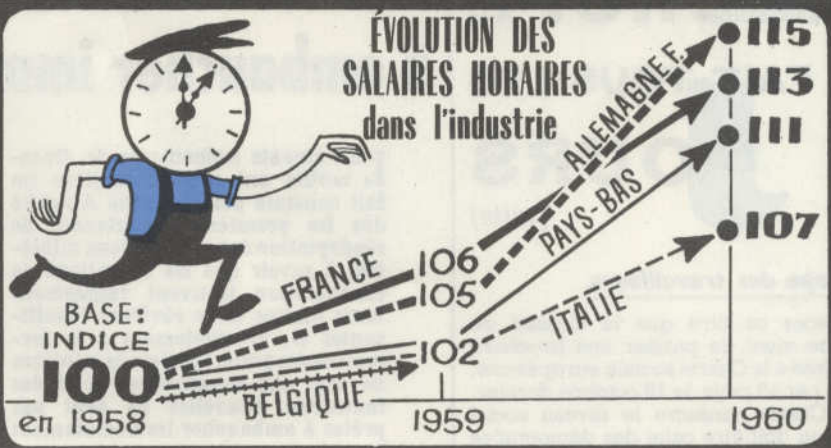
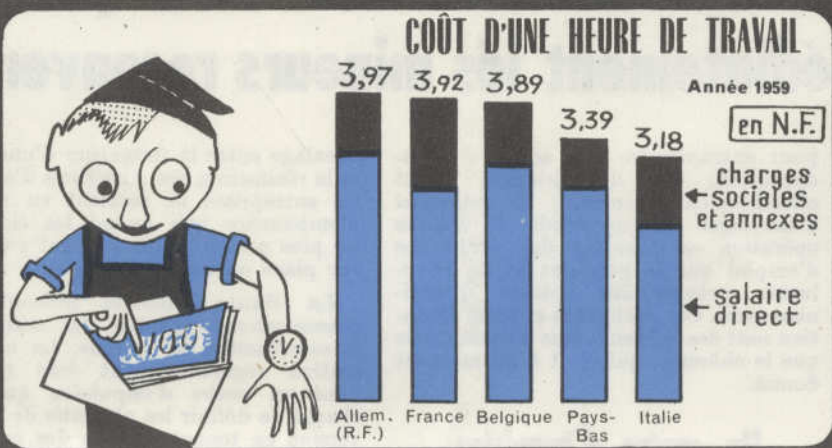
La deuxième conférence de l'Union des capitales du Marché Commun vient de se tenir à Amsterdam. Le président du Conseil municipal de Paris a mis spécialement l'accent sur les relations à établir entre les jeunes des différentes villes, surtout dans le domaine culturel. De même, il pense à une collaboration éventuelle entre les Chambres de commerce.

COMMENT VIVENT



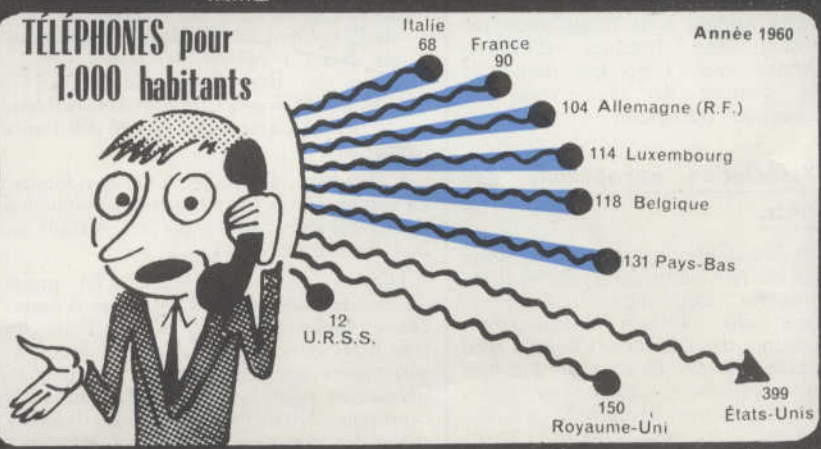
Source: O.N.U.

LES EUROPÉENS...



Pour en savoir davantage...
 consultez : **« STATISTIQUES DE BASE POUR QUINZE PAYS EUROPÉENS »**
 Comparaison avec les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Édité par l'Office statistique des Communautés Européennes. En vente au Journal Officiel, 76, rue Desaix, Paris. Prix : 4 NF



L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

(suite)

L'Europe des travailleurs.

C'est sous ce titre que le Conseil de l'Europe vient de publier une brochure consacrée à la Charte sociale européenne, signée par 13 pays, le 18 octobre dernier. Cette Charte consacre le niveau social élevé qui doit être celui des démocraties européennes, favorise l'élévation du niveau social dans ceux de ces pays jusqu'à présent les moins favorisés, garantit les pays européens à haut niveau social contre le danger que comporte la vie commune avec les pays qui seraient moins avancés qu'eux-mêmes, etc.

Circulation routière.

Une vingtaine d'experts représentant les Ministres des transports et des communications de 11 pays d'Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Italie, Norvège, Suède, Suisse et Luxembourg) viennent de mettre au point un projet d'uniformisation des règles de circulation routière. Ce projet sera soumis à l'approbation de la Confédération Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.) qui se réunira le 3 avril prochain à Paris.

Les grands magasins et les consommateurs.

Les quantités de marchandises en provenance de la Communauté ont augmenté dans les grands magasins des « Six ». Telle est la constatation essentielle faite lors d'une récente réunion de représentants des grands magasins européens organisée par l'Exécutif de la Communauté, afin d'examiner les répercussions du Marché Commun sur l'approvisionnement des consommateurs.

Ce fait paraît, pour l'instant, davantage imputable à la suppression des contingents qui est maintenant totale qu'à l'abaissement des tarifs douaniers qui n'interviennent que progressivement. Dans le domaine des prix, on peut constater encore une évolution uniforme. Cependant, dans l'ensemble, il apparaît que le Marché Commun a exercé une pression dans le sens de la baisse. Et cela moins en raison du désarmement douanier que de la concurrence croissante dans le marché élargi. Les grands magasins n'ont pas, en effet, seulement importé des autres pays de la Communauté des produits meilleur marché, mais les producteurs ont souvent été amenés, en raison de la concurrence, à baisser leurs prix dans leur propre pays.

Banques européennes.

L'Institut Technique de Banque de Lyon met tout particulièrement l'accent dans ses cours sur les problèmes européens, et notamment les problèmes monétaires, les problèmes rattachés à la libre circulation des capitaux et la Banque Européenne d'Investissements. Cet Institut se propose de donner un enseignement dans une perspective européenne et de favoriser des stages de cadres de banques dans les pays européens.

Association des Instituts d'études européennes.

M. Jacques Rueff, Membre de l'Institut, vient d'être appelé à la présidence de l'Association des Instituts d'Études européennes qui regroupe dans 8 pays 22 centres de recherches ou d'enseignement européen.

Une Association européenne des Cheminots.

Née de la volonté des cheminots réunis au sein de la Commission Fédéraliste Européenne des Alpes (Autriche, France, Italie, Suisse), l'Association européenne des Cheminots vient d'être constituée à Turin. Elle a pour but une action culturelle et sociale favorisant dans le milieu des cheminots le développement d'un état d'esprit d'Européen.

A PROPOS DU PROBLÈME DE DECAZEVILLE

Les industries nouvelles doivent être prêtes à embaucher immédiatement les mineurs reconvertis

LES récents événements de Decazeville ont mis en lumière un fait constaté par la Haute Autorité dès les premières expériences de réadaptation dans les régions minières, à savoir que les opérations de réadaptation trouvent rapidement leurs limites et se révèlent insuffisantes si, préalablement à la fermeture des puits, les régions minières ne sont pas reconverties et si des industries nouvelles ne sont pas prêtes à embaucher immédiatement les mineurs.

A la suite de la Conférence inter-gouvernementale sur la reconversion, la Haute Autorité a dégagé, pour les

pour entreprendre une action de réadaptation, que des mineurs soient effectivement licenciés, il convient d'envisager chaque étude et chaque opération en fonction des problèmes d'emploi qui se posent et de l'évolution prévue des actions d'assainissement. Ces problèmes et cette évolution sont des éléments plus déterminants que le chômage qui sévit à un moment donné.

Un centre d'impulsion

Pour réussir les opérations de reconversion, il faut souvent disposer de délais très longs. En effet, les investis-

décilage entre la fermeture d'une mine et la réalisation des structures d'accueil, les entreprises ne seraient en mesure d'embaucher que quand les éléments les plus productifs se seraient reclassés sur place ou auraient quitté la région.

La Haute Autorité préconise la concentration régionale des actions et la coordination des moyens. La concentration régionale peut être réalisée dans un centre d'impulsion qui sera chargé de définir les objectifs de reconversion en tenant compte des perspectives à long terme et en particulier des dimensions nouvelles ouvertes par l'établissement du Marché Commun.

Le centre d'impulsion doit ensuite mobiliser les ressources financières, créer des zones industrielles, rechercher selon des méthodes de publicité commerciale des industries susceptibles de s'implanter dans la région, construire les bâtiments industriels nécessaires en accord avec les entreprises disposées à les louer ou à les acheter, gérer les bâtiments et les services des zones industrielles.

Quant à la coordination des moyens, elle concerne les moyens d'études et de préparation, les moyens de prospection et d'information destinés à rechercher les entreprises, et les moyens financiers.

En ce qui concerne les moyens financiers à mettre en œuvre, la Haute Autorité estime que son concours, celui de la Banque Européenne d'Investissements et éventuellement celui du Fonds Social Européen peuvent faciliter la mise en œuvre d'autres moyens de financement et qu'une action commune des Gouvernements des Exécutifs et de la Banque assurerait un maximum d'efficacité à l'effort de chacun d'eux.

Les moyens financiers

En élaborant ses propositions, la Haute Autorité s'est préoccupée de contribuer à l'harmonisation des politiques énergétiques, afin que la rationalisation des mines et la reconversion partielle de la main-d'œuvre et des régions charbonnières se poursuivent dans les meilleures conditions.

La Haute Autorité s'en tient actuellement aux propositions qu'elle juge essentielles, pour résoudre les problèmes qui se posent ou qui risquent de se poser dans un proche avenir. Si des circonstances nouvelles l'exigeaient, elle estime que les Gouvernements et les Institutions européennes pourraient élargir les moyens et les modalités envisagés.



Ne pas faire attendre...

actions de reconversion, un certain nombre de principes qui figurent dans son dernier rapport annuel et qui peuvent être ainsi résumés :

Au lieu d'attendre, pour étudier et

seurs ont le double souci de trouver des structures d'accueil déjà prêtes et de ne pas compromettre, par la composition de leur personnel, la rentabilité de l'entreprise. S'il y avait un

GRACE AU MARCHÉ COMMUN

PREMIÈRE ACTION COMMUNE DE PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

GRACE à la Communauté Européenne, une action concrète va être entreprise sur le plan régional en Afrique pour laquelle, pour la première fois, des pays africains francophones et anglophones vont être amenés à collaborer.

En effet, l'Exécutif du Marché Commun vient d'approuver la participation du Fonds Européen de Développement au financement d'une campagne conjointe contre la peste bovine dans le bassin du Tchad.

tous les efforts possibles pour assurer le recrutement de ces experts parmi leurs ressortissants.

Contre la peste bovine

Cette campagne a pour objectif, par des vaccinations massives, d'obtenir l'élimination de la peste bovine dans une région peuplée de 8 millions de bœufs, qui englobe des parties des quatre États suivants : République du Niger, République du Cameroun, République du Tchad (États associés au Marché Commun) et la Fédération du Nigeria, État membre du Commonwealth).

Le coût total de la campagne, qui s'étendra sur trois années, est évalué à près de 14 millions de NF. Le financement en sera assuré :

— d'une part, par le Gouvernement américain, à concurrence de 4 millions de NF (dépenses de la campagne dans la Fédération du Nigeria et dépenses de coordination),

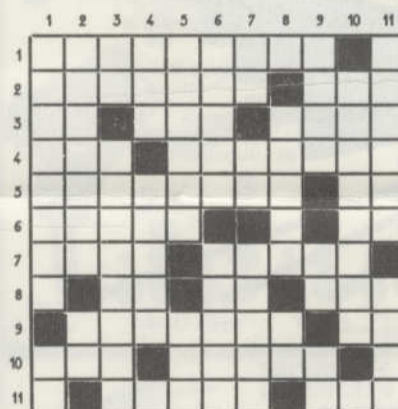
— d'autre part, par le Fonds Européen de Développement, à concurrence de près de 10 millions de NF (dans la République du Niger : 245 980 000 francs C.F.A., dans la République du Tchad : 157 775 000 francs C.F.A. et dans la République du Cameroun : 82 496 000 francs C.F.A.).

L'exécution du projet sera coordonnée, en liaison avec la F.A.O., par la Commission de Coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara (C.C.T.A.).

D'autre part, autant que d'un projet d'investissement, c'est d'un projet d'assistance technique qu'il s'agit. Pour les trois États associés à la C.E.E., 11 docteurs-vétérinaires supplémentaires sont, en effet, nécessaires pour la bonne exécution de la campagne. C'est pourquoi, à la demande même des trois pays bénéficiaires, les « Six » du Marché Commun se sont engagés à faire

L'EUROPE EN MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 14 par ASMODÉE



HORIZONTALEMENT. — 1. Ville charbonnière de la C.E.C.A. — 2. Appartient à une grande ville de l'Europe des « Six ». Bu par d'éventuels nouveaux membres du Marché Commun. — 3. Article de France. S'applique plus au Sahara qu'au Lido. Ville charbonnière de la C.E.C.A. — 4. Argile. C'est lorsque la corbeille est pleine qu'on peut apprécier leur stabilité. — 5. C'est répandre une langue indo-européenne. Deux romains. — 6. Un siège lui fut fatal. Bouts de crin. — 7. Ancêtre des habitants d'une capitale de l'Europe des « Six » (inversé). Souvent rencontré en Grande-Bretagne. — 8. Moitié de l'ancêtre de Jules César. L'utilité de son emploi n'est pas une exclusivité des hautes sphères. Circulait librement bien avant le traité de Rome. — 9. Qualifie une ville comme Gand ou Roubaix. Son débit est modeste. — 10. Richesse pour les Italiens de l'île d'Elbe.

Richesse pour tous les membres d'Euratom. — 11. Ville métallurgique de la C.E.C.A. Ce qui sépare les Belges des Anglais.

VERTICALEMENT. — 1. Gros tas des industries de la C.E.C.A. Phonétiquement : massif allemand. — 2. Richesse pour la C.E.C.A. Personnel. — 3. Tête d'une grande ville de l'Europe des « Six ». Qualifie une industrie de Tilburg. — 4. Aucun événement digne d'être noté. Les meilleurs sont présentés. — 5. Ville charbonnière de la C.E.C.A. Non communiqués. — 6. Cela permet de collationner. Industries alimentaires, textiles et métallurgiques en Allemagne fédérale. — 7. Note. Peut border le Rhin. Des automobiles chez l'un des « Six ». — 8. Reconnaissance française. Personnel. — 9. La même chose. Possessif. Chef d'empire. — 10. Les techniciens d'Euratom peuvent le faire pour l'uranium. — 11. Vaste dans le Borinage. Du charbon pour la C.E.C.A.

Solution du problème n° 13

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	P	A	R	I	S	I	E	N		O
2	R	U	H	M	K	O	R	F	F	O
3	O	T	E		I	N	N		U	E
4	M	O	N	N	A	I	E		S	P
5	E	M	A		I	S		E	T	A
6	N	O	N		E	A		U	A	I
7	A	B	S	E	N	T		A	N	S
8	D	I	S	T	I	B	I	E	S	
9	E	L	I	T		O	U	R	L	E
10	E	C		A	N	G	E	L	U	S
11	U	S	I	N	E	S		S	E	R



LE LIBRE ÉTABLISSEMENT DES MÉDECINS DANS LE MARCHÉ COMMUN

Il faut tout de suite apporter ici une précision capitale : le Marché Commun ne veut pas la liberté complète de l'exercice de la profession médicale. *Le principe fondamental est la mise sur pied d'égalité du ressortissant d'un pays de la Communauté avec le ressortissant national du pays d'accueil, dans le respect de la législation de ce dernier pays.* C'est pourquoi le Traité sur le Marché Commun exige que l'établissement, ou la

La suppression de toutes ces restrictions s'effectuera par la voie de « directives » établies par l'Exécutif du Marché Commun et arrêtées par le Conseil de Ministres statuant à la majorité qualifiée.

Il n'en est pas de même de la coordination des conditions d'exercices de la profession dont les dispositions devront être arrêtées à l'unanimité par le Conseil de Ministres du

Il se peut enfin que l'on doive prévoir des mesures de transition pour les professionnels exerçant déjà leur profession et pour lesquels il paraît être difficile d'imposer de nouveaux examens, au cas où l'équivalence des diplômes serait acquise moyennant des examens complémentaires.

Les conditions d'accès et d'exercice

En ce qui concerne les conditions d'accès et d'exercice, il est difficile de préciser actuellement celles — en dehors des diplômes — qui devront être coordonnées. Le Traité ne propose nullement la suppression des réglementations qui existent en la matière dans chaque pays, il ne prévoit leur coordination que dans un but bien précis : *faciliter la circulation des professionnels et éviter les disparités trop flagrantes.* Il suffira donc d'examiner les conditions d'exercice dans les différents pays et voir dans quelle mesure il est nécessaire de les coordonner pour atteindre le but.

En matière de déontologie professionnelle aucun problème majeur ne devrait se poser. Il sera par exemple facile de prendre les mesures nécessaires pour empêcher un médecin qui s'est vu interdire dans son pays l'exercice de sa profession d'aller s'établir dans un autre pays de la Communauté.

Quant à savoir s'il faut lier la coordination des conditions d'exercice aux exigences imposées dans les différents pays du Marché Commun à l'exercice de la profession par l'organisme de Sécurité Sociale, c'est certainement une question importante mais il semble prématuré d'y répondre. D'une façon générale, on peut dire que les conditions matérielles de l'activité du médecin dépendant pour une large part de l'ensemble du niveau de vie du pays où il exerce sa profession, il ne saurait donc être question de subordonner la liberté d'établissement à une harmonisation dans ce domaine. Une telle harmonisation serait davantage l'effet du Marché Commun que sa condition.

L'AMÉLIORATION du niveau de vie qui est l'objectif essentiel du Marché Commun ne dépend pas seulement de données économiques — comme les salaires — mais de tout un ensemble de progrès sociaux qui influencent directement la vie des hommes : l'extension de l'enseignement, l'amélioration de l'habitat ou le développement de la santé par exemple.

La profession médicale est donc directement intéressée au développement de la Communauté Européenne et cela d'autant plus que les problèmes sociaux sont étroitement liés aux problèmes économiques. Les médecins savent bien que si leur profession n'a pas de caractère économique proprement dit, le problème de la santé n'en est pas moins directement lié au niveau de vie et aux habitudes du pays où ils exercent.

LES « Six » ont décidé qu'avant la fin de 1967 les médecins des pays du Marché Commun pourront librement s'établir ou offrir leurs services sur tout le territoire du Marché Commun. Que signifie cette décision ? Quelles mesures devront être prises avant cette date fatidique ?

prestation de service, se fasse aux conditions définies par la législation du pays d'accueil pour ses propres ressortissants, sans discrimination de nationalité.

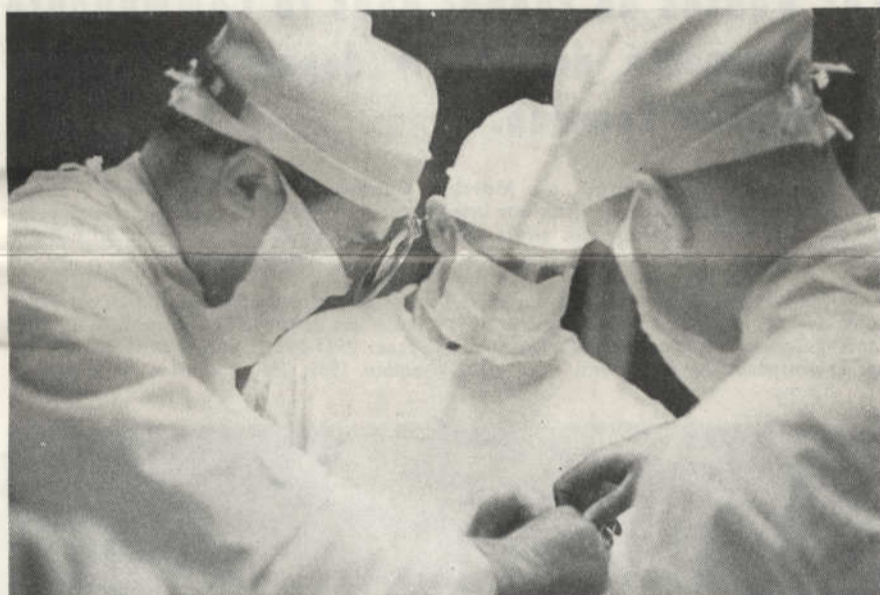
D'autre part pour faciliter l'accès des étrangers aux professions médicales, le

Marché Commun, avant que ne soient supprimées les restrictions à la liberté d'établissement et qui posent de délicats problèmes.

La reconnaissance mutuelle des diplômes

La question de la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur est particulièrement délicate.

Il semble que cette question doive être abordée avec un esprit pragmatique : l'équivalence qu'il s'agit de réaliser doit concerner la formation globale davantage qu'une parfaite égalité dans toutes les parties du programme de formation. Il apparaît d'ailleurs que la formation de base des médecins des six pays du Marché Commun ne soit pas tellement différente. Les divergences pourraient être plus sérieuses dans le domaine des spécialisations.



Améliorer les conditions de vie...

(Collection Viollet)

C'est pourquoi la mise en œuvre du Marché Commun intéresse directement la profession médicale. Notamment, en ce qui concerne le droit d'établissement et de la libre prestation de service.

Qu'est-ce que le droit d'établissement ?

Conformément aux dispositions du Traité, les « Six » ont arrêté en octobre dernier le programme général pour la suppression des restrictions dans ces deux domaines. D'après ce programme la liberté d'établissement et la libre prestation des services dans les professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques devront être réalisées avant la fin de 1967.

Qu'est-ce que cela signifie pour le médecin ?

Le droit d'établissement est le droit donné au ressortissant d'un des pays du Marché Commun de s'établir dans un autre pays de la Communauté et d'y exercer sa profession : c'est le cas du médecin français désireux d'ouvrir un cabinet médical en Belgique par exemple et vice versa.

Le droit de libre prestation de service est le droit pour le médecin d'exercer des activités de la profession au bénéfice d'un malade « établi » dans un autre pays que lui ; c'est le cas par exemple d'un médecin français qui ira soigner un malade en Italie tout en restant établi en France ou inversement ; c'est encore le cas du médecin français établi en France et soignant en France un malade italien « établi » en Italie et vice versa.

Traité veut écarter certains obstacles : c'est dans ce but qu'il prévoit la reconnaissance mutuelle des diplômes et la coordination des conditions d'exercice de la profession : plutôt que d'exiger par exemple le diplôme du pays d'accueil on examinera dans quelle mesure le diplôme du pays d'origine peut être considéré comme équivalent.

Enfin les conditions de la formation et de l'exercice de la médecine étant différentes d'un pays à l'autre, le Traité a précisé que la levée des restrictions au libre établissement et aux services des professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques était subordonnée à la coordination des conditions d'exercice dans les différents pays.

Ainsi la liberté d'établissement n'implique nullement la suppression des règles qui assurent le standing de la profession médicale.

Les mesures à prendre avant le 31 décembre 1967

Comment ces principes se traduiront-ils dans les faits le 31 décembre 1967, date à laquelle les restrictions à la liberté d'établissement doivent avoir été éliminées pour les soins de santé ?

Pour réaliser la liberté d'établissement, le Traité prévoit la suppression des « restrictions » : il s'agit des dispositions de législations nationales imposant aux étrangers une condition d'exercice à laquelle échappe « le national ». Cette restriction peut consister par exemple dans l'exigence de la nationalité (c'est le cas le plus fréquent), dans l'imposition d'une période de résidence ou d'un cautionnement.



LES PROFESSIONNELS SONT ET SERONT CONSULTÉS

par Lambert SCHAUS
Membre de la Commission Exécutive
du Marché Commun

C'EST à la Commission Exécutive du Marché Commun qu'il incombe de faire des propositions au Conseil de Ministres pour les directives concernant la libération de la profession médicale. Cela peut éveiller quelques inquiétudes dans les milieux professionnels. Ces directives ne seront-elles pas préparées autour d'une table verte, par des « technocrates » qui ignorent les conditions concrètes des activités professionnelles du monde médical et qui ne sont pas au courant des problèmes particuliers qui se posent dans les différents États membres ?

Il n'en sera pas ainsi. Dans tous les domaines de son activité, la Commission s'entoure de tous les renseignements nécessaires et utiles et prend les contacts opportuns avec les milieux professionnels intéressés.

Afin de préparer les directives prévues par le Traité, la Commission a constitué des groupes de travail, et en particulier un groupe « médecins ». Ce groupe est en train de poursuivre ses travaux et, sur la base d'un document de travail, les experts ont déterminé les problèmes qu'ils ont estimé devoir être étudiés par priorité et fixé le timing de leurs travaux. Une priorité sera donnée aux problèmes des diplômes et, de façon générale, de la formation professionnelle.

Les groupes de travail sont constitués exclusivement de délégués gouvernementaux, ce qui est normal et logique, puisque,

selon le Traité, c'est le Conseil de Ministres qui arrêtera les directives qui engageront les États membres, donc leurs Gouvernements.

Il convient toutefois d'ajouter que, de façon générale, les services de la Commission restent en étroite et constante liaison avec les organisations professionnelles, de préférence avec celles qui se sont constituées en Comité de liaison au niveau des six États membres. C'est ainsi que dans le domaine médical, les services de la Commission sont en contact avec le Comité permanent des médecins de la Communauté, et avec un certain nombre d'autres Comités de liaison concernant les différentes branches de la profession médicale.

Ces contacts entre la Commission et les professionnels ont à l'heure actuelle un caractère officieux. Il n'est pas exclu que dans l'avenir ils prennent un caractère plus officiel, notamment lorsque seront étudiés des problèmes techniques concernant par exemple la formation professionnelle ou la déontologie.

La Commission a donc le souci constant de rester informée des points de vue des professionnels. Personnellement, j'y attache beaucoup d'importance. Je rappellerai que les propositions de directives concernant la suppression des restrictions que prépare la Commission doivent être soumises à l'avis du Comité Économique et Social et de l'Assemblée Parlementaire Européenne. Ainsi les professionnels auront toujours la possibilité de faire connaître officiellement leur point de vue.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

(suite)

L'Europe des Piétons

MM. Lapeyre, président de l'Association française « Les Droits du piéton », et Foley, secrétaire général de l'association britannique pour la sécurité des piétons, viennent de jeter les bases d'une fédération internationale qui groupera les associations belge, suisse, néerlandaise, allemande et italienne. *But* : Anglais et Français vont s'efforcer d'obtenir l'unification des textes qui réglementent dans tous les pays la circulation des piétons. Ils chercheront d'autre part à donner le coup d'arrêt à l'envahissement de certains quartiers résidentiels et espaces verts par les automobiles. Ils feront enfin campagne pour la création de rues « pour piétons seuls » et le développement des transports en commun.

Prix de Peinture « Communauté Européenne » 1962.

Le Prix Marzotto pour la Peinture Communauté Européenne 1962 est réservé, par invitation, aux peintres vivants, quelle que soit leur nationalité, résidant dans la Communauté Européenne, ainsi qu'au Danemark, en Grande-Bretagne, en Grèce et en Irlande.

Un jury international désignera conjointement un maximum de 70 peintres qui seront invités dans la première décennie du mois de mars.

La dotation du Prix Marzotto pour la Peinture Communauté Européenne 1962 s'élève à 15 000 000 de liras répartis comme suit :

- un prix indivisible de 5 000 000 de liras,
- cinq prix indivisibles de 2 000 000 de liras chacun.

L'attribution du Prix aura lieu à Valdarno (Vicenza) en septembre 1962.

Pédagogie européenne.

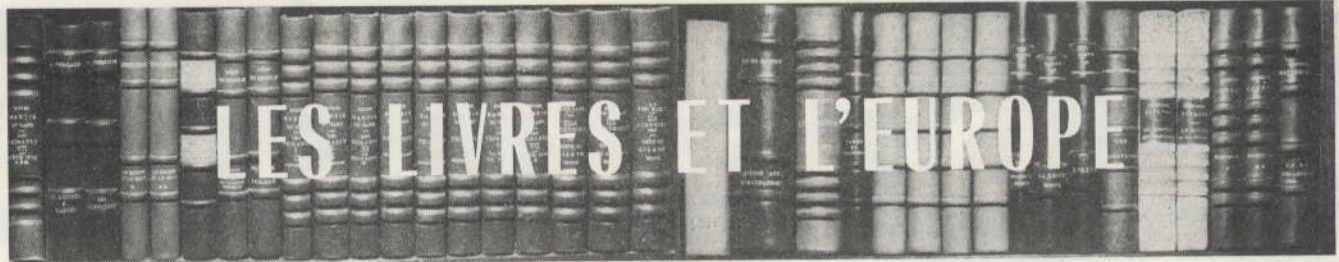
En conclusion à des « Journées d'Étude » organisées au Centre International d'Études Pédagogiques de Sèvres par l'Association Européenne des Enseignants, sur le thème : « Comment introduire dans les programmes des Écoles formant des Cadres Techniques Supérieurs, les éléments susceptibles de contribuer à une meilleure formation humaine et sociale de ces Cadres appelés à jouer un rôle important dans l'économie européenne », les participants ont retenu parmi les moyens envisagés, afin d'aboutir à une meilleure formation humaine et sociale : les langues vivantes, l'enseignement des sciences économiques et humaines, les stages inter-européens.

Prochains congrès européens.

- 3^e Congrès européen des Loisirs, Strasbourg (Mai).
- 2^e Congrès de la Fédération européenne du Collège international des chirurgiens, Amsterdam (16-19 mai).
- 6^e Congrès de la Fédération des Associations de techniciens des industries des peintures, vernis, émaux et encres d'imprimerie de l'Europe continentale, Wiesbaden (21-25 mai).
- 5^e Conférence européenne des producteurs de lait, Autriche (Mai).
- Conférence européenne du Comité international de l'organisation scientifique, Rome (Mai).
- 13^e Assemblée générale de l'Organisation européenne de radiodiffusion, Bruxelles (14-18 juin).
- 3^e Congrès et Salon de la Chimie, Fédération européenne du Génie chimique, Paris (juin).
- 8^e Assemblée générale annuelle de la Fédération européenne des Associations d'ingénieurs et de chefs de services de sécurité dans l'industrie, Bruxelles (juillet).
- 3^e Conférence européenne de la Société européenne de sociologie rurale, Saint-Wolfgang (Septembre).

Air Union.

- Les Ministres des Transports de France, d'Allemagne, d'Italie et de Belgique viennent de procéder avec leurs collègues néerlandais à un échange de vues sur les problèmes de l'adhésion de la K.L.M. à Air Union qui grouperait dans ce cas toutes les compagnies aériennes de la Communauté Européenne.



L'EUROPE ET LE MONDE

par Fernand DEHOUSSE

CET ouvrage est un choix d'études, de rapports et de discours que le Président Fernand Dehousse a consacrés aux grands événements internationaux survenus depuis 1945. Ainsi se trouve réuni en un seul volume l'essentiel de l'activité scientifique et politique de ce grand internationaliste.

Organisation des Nations unies, Conseil de l'Europe, Communautés européennes, projet d'élections européennes, etc., sont au nombre des thèmes évoqués dans le recueil.

Les pages consacrées au Fédéralisme européen et au problème de l'organisation politique de l'Europe sont parmi les plus pertinentes de cet ouvrage du Président Dehousse, l'un des leaders les plus écoutés de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

(Édité par le Comité Organisateur de la Manifestation F. Dehousse, 19, quai Mativo, Liège, Belgique.)

LA GENÈSE DU PLAN SCHUMAN

par Pierre GERBET

LE Centre de Recherches européennes de l'Université de Lausanne, dont on connaît les précieuses publications sur les aspects les plus divers de la construction de l'Europe — plus d'une trentaine de brochures sous couverture rouge depuis cinq ans — a eu l'excellente idée de publier l'étude du Professeur Pierre Gerbet sur « La Genèse du Plan Schuman ».

Cette étude porte sur l'élaboration d'une décision politique d'une importance exceptionnelle : la proposition faite aux autres pays d'Europe, au nom du Gouvernement français, par M. Robert Schuman, le 9 mai 1950.

Le rôle des principaux auteurs de ce projet, qui a donné naissance à la C.E.C.A., puis à l'ensemble du processus d'intégration économique et politique de l'Europe, tout particulièrement celui de M. Jean Monnet, est très exactement décrit et expliqué.

(Centre de Recherches européennes de l'Université de Lausanne, 1962.)

LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

par Charles VAN REEPINGHEN
et Paul ORIANNE

LE titre de cet ouvrage précise le propos des auteurs. Ils se sont attachés à définir les principes et à analyser les règles de la procédure de la Cour de justice unique, issue de la Convention de Rome du 26 mars 1957. Des travaux préparatoires ne pouvaient les aider, mais les traités, les statuts de la Cour, son règlement de procédure, sa jurisprudence et de surcroît les leçons des législations internes permettent un essai d'analyse, de coordination et de synthèse.

(Édition F. Larcier, 39, rue des Minimes, Bruxelles.)

VIENT DE PARAÎTRE :

Documents n° 12 de



LA RÉGLEMENTATION DES ENTENTES DANS LE MARCHÉ COMMUN

Bureau d'Information des
Communautés Européennes :61, rue des Belles-Feuilles - PARIS-16^e

LE PACTE GÉONOMIQUE

POUR son dixième anniversaire, la revue « Hommes et Commerce » publie un numéro d'un intérêt exceptionnel : LE PACTE GÉONOMIQUE.

Le Pacte Géonomique, c'est à la fois la doctrine, la méthode et la technique de l'aménagement des territoires appliquées au problème mondial du sous-développement.

Cette thèse originale et, sous beaucoup de rapports, révolutionnaire, propose des moyens nouveaux de pensée et d'action qui peuvent justifier les sacrifices des pays « nantis » en faveur des sous-développés, tout en suscitant l'adhésion des pays neufs.

Alors que la politique occidentale vis-à-vis du Tiers Monde pose d'importants problèmes, le Pacte Géonomique vient jeter un rayon de clarté sur la coopération indispensable pour faciliter l'accession à l'indépendance des jeunes États d'outre-mer.

(Hommes et Commerce, 164, faubourg Saint-Honoré, Paris-8^e.)

LES TRANSPORTS AU SOL ET L'ORGANISATION DE L'EUROPE

par Pierre MICHELET

Le rôle du transport étant d'assumer des fonctions irremplaçables dans le déroulement du processus de production et de répartition d'une économie moderne diversifiée, il lui appartient d'établir des liaisons rapides, sûres et économiques entre sources d'approvisionnement, industries transformatrices et utilisateurs.

Mais en ont-ils toujours les moyens ? D'autre part, les pouvoirs publics, les usagers et les transporteurs eux-mêmes sont-ils toujours d'accord quant au choix de la solution la meilleure, qui permettrait d'offrir à la collectivité le coût économique et social le plus favorable pour elle ?

Une réponse à ces questions n'est pas possible si elle n'a pas été précédée d'études approfondies.

(Bibliothèque Économique, Payot éditeur.)

Un exemple frappant des conséquences de l'intégration européenne.

Les Ventes de cognac dans la Communauté ont augmenté de 75 % depuis la création du Marché Commun.

A l'occasion du passage du Marché Commun à sa deuxième étape, M. Henri Coquillaud, directeur inter-professionnel du cognac vient de dresser un premier bilan des heureux effets de l'instauration de la Communauté Européenne sur la grande région française productrice d'eau-de-vie.

Il constitue un exemple frappant des effets concrets de l'ouverture progressive du Marché Commun et la politique d'intégration sur la prospérité des Européens.

Il constitue un exemple frappant des effets concrets de l'ouverture progressive du Marché Commun et la politique d'intégration sur la prospérité des Européens.



Prospérité...

Jusqu'ici, écrit M. Coquillaud, l'expansion des ventes de cognac a été freinée dans les pays étrangers par des charges douanières.

Or, le cognac figure au traité de Rome parmi les produits dits « industriels », c'est-à-dire les produits pour lesquels ne doit jouer aucune clause, ni intervenir aucune mesure tendant à en réglementer la circulation entre les pays signataires. Ceci constitue donc un fait sans précédent qui va permettre, dans les années à venir, de mesurer exactement les chances de succès de nos eaux-de-vie auprès d'une clientèle qui a toujours été éprise de produits de qualité.

En gros, en trois ans, l'augmentation des quantités vendues dans les cinq pays : Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, excède 75 %. Si l'on rapproche, en effet, les expéditions effectuées au cours de la campagne 1960-1961 de celles se rapportant à la campagne 1957-1958 précédant l'entrée en application du Marché Commun, on constate un coefficient d'augmentation qui s'établit à 91 % pour l'Italie, à 69 % pour les Pays-Bas, et dépasse 157 % pour l'Allemagne.

Au surplus ce développement des ventes ne

Allemagne et en Italie dépassaient largement 6 mois de ventes au cours de l'année précédente, considérée cependant comme exceptionnelle. Il en est de même pour les Pays-Bas. Quant à la Belgique et au Luxembourg, le chiffre atteint par les exportations, pendant les quatre derniers mois, permet d'escompter qu'en 1961-1962 elles seront très supérieures à celles de 1960-1961.

La région de Cognac voit donc s'ouvrir devant elle de nouvelles perspectives : celle d'un marché qui dépassera prochainement 170 millions d'habitants, mais aussi, il faut bien le dire, celle d'une concurrence également accrue au fur et à mesure que tomberont les dernières barrières tarifaires.

Nous sommes, a conclu M. Coquillaud, persuadés que l'accord récemment intervenu à Bruxelles sur le passage à la deuxième étape en orientant l'Europe des « Six » sur la voie d'une véritable intégration économique, ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des produits français et tout spécialement pour ceux de la région de Cognac qui, de tout temps, ont été appréciés par les consommateurs du monde entier.

ENTRE L'ANGLETERRE ET L'EUROPE

La meilleure chose est-elle toujours la Manche?

Une série de désastres

AU L'IL me soit permis d'avertir solennellement l'Angleterre que son adhésion au Marché Commun présage une série de désastres d'une ampleur sans précédent.

Projetant déjà sur nous son ombre menaçante, l'application du système décimal à la monnaie n'est pas une plaisanterie. On a souvent mis en lumière que, alors que les Continentaux ont le système décimal, nous avons le système duodécimal, qui le vaut bien, et qui, en fait, lui est supérieur, puisqu'il est britannique. Le système duodécimal porte ce nom parce qu'il y a 20 shillings dans la livre sterling, 16 onces dans une livre, 14 livres dans une stone, 8 galons dans un boisseau et 1 760 yards dans un mille.

Sur le Continent, tout enfant de huit ans est capable de calculer le 10 pour cent de 7.329.517 francs 18 centimes en trois secondes, rien qu'en déplaçant la virgule décimale. Mais, pour peu que vous vouliez calculer le 10 pour cent de 17 L.S. 8 shillings, 4 pence, il faut acheter un livre de barèmes, vous assurer les services d'un diplômé de mathématiques supérieures ou acheter une machine à calculer. Que deviendront donc nos professeurs quand ils ne pourront plus passer d'heureuses années à enseigner à leurs élèves des opérations que tout gosse de cinq ans, sur le Continent, apprend en cinq minutes et pour toute la vie?

Ils travaillent, eux...

Je me demande également si les Trade Unions sont au courant d'une certaine habitude déplorable, propre aux ouvriers du Continent. Ils travaillent. Adhérons au Marché Commun et la contagion gagnera inévitablement nos rives. Les Allemands ont été souvent dénigrés comme étant les pires défenseurs de la théorie et de la pratique du travail acharné, mais l'époque où les Allemands ont acquis cette réputation est révolue; ils ont été depuis contaminés par le microbe de la prospérité et du plein emploi, et, en fait, ils sont nos seuls rivaux comme Détracteurs du Travail et Champions du Mouvement au Ralentissement. Mais pour tous les autres le cas est désespéré, même avec les Italiens: les Italiens sont peut-être les pires de la bande. Ils travaillent comme s'ils étaient payés pour cela.

Joignons-nous aux « Six » et, d'ici quelques mois, un client pénétrant dans n'importe quel magasin pourra, presque à sa guise, interrompre les conversations les plus animées et les plus amusantes entre employés dudit magasin: quant aux plombiers, aux peintres en bâtiment, charpentiers, électriciens et autres qui travaillent chez vous ou au dehors, seuls ou en équipe, ils consacreront peut-être plus d'heures au travail qu'à la pause du thé: et les commentaires sur le temps qu'échangent les épiciers, marchands de légumes, fleuristes, employés des postes, etc., avec leurs clients seront peut-être obligatoirement limités à 7 ou 8 minutes par client quand la queue excédera une longueur de 3 kilomètres.

Il est vrai que les gens gagneront sans doute davantage. Mais le plan est néanmoins absurde et voué à l'échec; quel plaisir y a-t-il à gagner plus d'argent s'il faut travailler pour ce faire?

Considérons le péril alimentaire. Sur ce point, au cours de ces dernières années, un phénomène très curieux et fort bien accueilli est intervenu.

Tandis que les Anglais s'attachent à se transformer en Étrangers et Européens, les Continentaux ne semblent caresser qu'une unique ambition; s'angliciser. Sur le continent, on suit des cours du soir pour apprendre à s'exprimer avec incohérence et on s'exerce à un bredouillage affecté, à seule fin de paraître plus anglais.

Poursuivant passionnément leur ambi-

tion, les Continentaux, en fait, ont réussi à se persuader que la cuisine anglaise elle-même est chose admirable et digne d'être adoptée. Alors que dans ce pays-ci, la cuisine nationale a cédé la place aux cuisines française, italienne et grecque.

Le terrible danger qui nous menace est clair pour tout le monde maintenant, je pense. Si nous importons marchandises et habitudes continentales, nous risquons de récupérer notre cuisine.

Libertés individuelles

Les problèmes de la circulation risquent également d'être ennuyeux et peut-être même graves.

LES négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun déchainent la verve des humoristes anglais...

Pour le Continental, circuler en voiture est simplement un moyen de se rendre d'un point à un autre. Il n'est pas exagéré de dire qu'un Continental considère l'automobile comme un moyen de transport. Pour l'Anglais, conduire une voiture implique l'exercice de toutes sortes de droits et de libertés individuelles. Dans la plupart des pays du Marché Commun, la police vous donne un papier et vous fait payer sur l'heure toute amende pour stationnement illicite, franchise de passage clouté à un feu rouge et le reste. En Angleterre, tous ces délits vous conduisent devant une usine à rendre la justice appelée Cour de Magistrats, et ceci n'est pas sans un rapport étroit avec la liberté de l'individu, car, pendant que les policemen sont occupés à témoigner en justice, les individus dans les rues peuvent prendre des libertés.

Georges Mikes, dans le « Sunday Telegraph ».

PEU-ON faire un Européen d'un Britannique? C'est là, sans doute la question qui suscite le plus de doutes en Europe quand on parle de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Le Traité de Rome est en train de transformer et d'unifier l'Europe; c'est là un fait dont n'importe quel voyageur percevra la réalité en traversant les frontières des pays qui l'ont signé ou en discutant avec de jeunes hommes d'affaires ou de jeunes techniciens de ces pays. Mais, dans le cas de la Grande-Bretagne, dont les façons de voir sont limitées par la Manche plus que par l'Atlantique, est-il possible que ses citoyens soient capables de suivre la même évolution?

Lorsque l'on ne peut plus passer la Manche en raison d'une tempête, c'est

proverbialement le Continent et non pas l'Angleterre qui est isolé.

Il y a les Britanniques et il y a les étrangers, deux sortes différentes d'êtres humains. Une ancienne loi permettait aux étrangers d'être jugés par un tribunal composé par moitié d'étrangers. Il ne semble jamais être venu à l'esprit des Anglais que les étrangers ne font pas tous partie d'un même peuple, mais peuvent être étrangers les uns par rapport aux autres. Il appartient maintenant aux Anglais de découvrir l'insignifiance de la Manche et d'apprendre à n'être qu'un groupe d'étrangers parmi les autres. Le feront-ils?

Les débuts seront sans doute décourageants. Après tout, il a fallu quelque temps aux Français pour découvrir les implications de la Communauté du Charbon et de l'Acier de M. Robert Schuman.

Mais il est, je pense, quelques signes favorables. En tant que résident britan-

nique à Paris depuis des années, je peux constater qu'il y a plus de jeunes Anglais qui viennent faire de longs séjours en France que je n'en voyais jadis et qui se mêlent, il me semble, plus facilement avec les Français et avec une plus grande variété de Français. L'un des signes les plus frappants de l'insularisme britannique a été dans le passé un certain conservatisme en matière de cuisine et un refus obstiné d'essayer les plats inconnus — ou du moins de les essayer en étant prêts à les apprécier. Je trouve cette attitude moins fréquente aujourd'hui. Les écossais anglais de demain mangeront leur premier escargot dans un esprit d'aventure. Cela correspond, croyez-m'en, à un profond changement d'attitude en Angleterre.

Il y a encore de l'espace en Grande-Bretagne — mais il n'est que partiellement anglais; il est aussi gallois et écossais. Si les Gallois et les Écossais ont de sérieux griefs à l'égard des Anglais, au moins les Anglais ont-ils témoigné de certaines qualités dans leurs relations avec ces deux peuples frères plus petits; c'est là un bon augure pour la participation de la Grande-Bretagne au Marché Commun. Parlant en Écossais, je peux dire que les Anglais d'aujourd'hui sont de bons voisins.

Darsie Gillie

Correspondant à Paris du « Manchester Guardian ».

UN CHANGEMENT DE MŒURS?

VOICI le texte d'une lettre de lecteur, récemment publiée par le « Sunday Telegraph ».

Sir,

Bien des gens pensent encore aujourd'hui que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun est une affaire qui ne concerne que les industriels et les exportateurs. En fait, ce sont nos mœurs aussi bien que notre niveau de vie qui sont en question au seuil d'une ère nouvelle.

Voici, choisis au hasard, quelques-uns des changements, pour le meilleur ou pour le pire, que nous devons être prêts à voir se produire en Grande-Bretagne d'ici 1970 si nous entrons tête baissée en Europe l'an prochain. D'autres lecteurs pourront sans aucun doute enrichir cette liste:

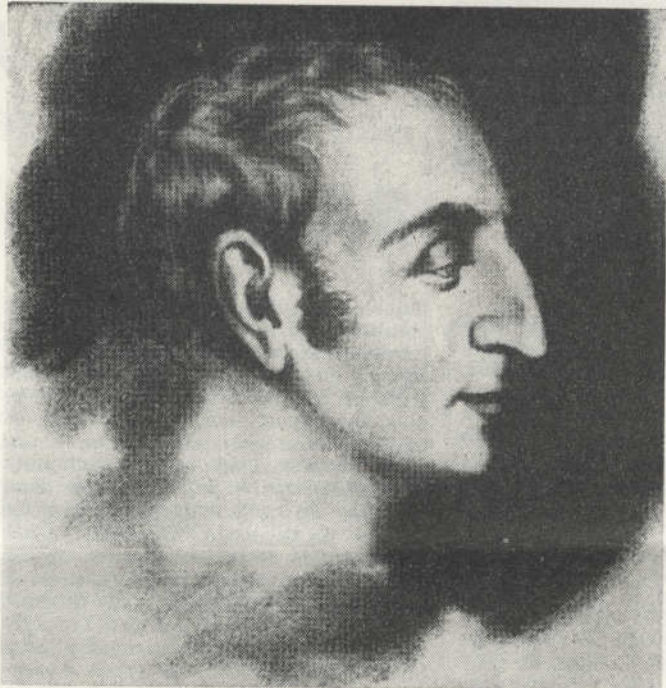
- Conduire à droite.
- Compter dix pennies au shilling et dix shillings à la livre.
- Ne plus imposer six mois de quarantaine aux animaux entrant en Angleterre. Et pour continuer sur le chapitre des pratiques barbares qui ont cours dans les ports britanniques: plus de ségrégation des passagers entre citoyens britanniques et non britanniques.
- Rendre obligatoire le port de pièces d'identité.
- Construire un réseau de routes convenables à la place de ces boyaux encombrés qui fonctionnent actuellement comme d'auto-routes.
- Adopter l'habitude de se serrer chaleureusement la main lorsqu'on est présenté à quelqu'un.
- Armer nos policiers.
- Autoriser la consommation de boissons alcoolisées à toute heure.
- Légaliser les maisons closes.

Il est possible évidemment que les principaux changements interviennent de l'autre côté de la Manche. Peut-être verrons-nous en 1970 un test-match de cricket disputé avec l'Italie et des marchands d'oignons basques porter le chapeau melon. Mais, je ne sais pourquoi, j'en doute.

Gordon Brook-Shepherd.



Un précurseur de l'Europe politique



Un patriotisme européen...

L'ANNÉE même où s'effondrait l'Empire de Napoléon, un obscur aristocrate français, le comte Henri de Saint-Simon-Sandricourt (1760-1825), ancien officier, ancien détenu de la Terreur, économiste, ingénieur, écrivain et futur fondateur d'une secte religieuse publiait un plan d'États-Unis d'Europe d'une conception absolument nouvelle.

On connaît l'influence que la pensée de Saint-Simon a exercée à la fois sur les grandes œuvres du capitalisme industriel du XIX^e siècle, notamment par l'intermédiaire de Ferdinand de Lesseps, et sur le socialisme français par Enfantin, Fourier et les Phalanstériens. On connaît moins son plan européen dont le titre complet est : « De la réorganisation de la société européenne, ou de la nécessité de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique, en conservant à chacun son indépendance nationale. »

Ce plan européen mérite d'être relu aujourd'hui en raison de deux particularités révolutionnaires :

— Il rompt franchement avec la tradition des alliances des Princes que Metternich et Alexandre I^{er} allaient tenter de réaliser en vain et propose l'élection de députés européens par les « corporations » ou professions qu'ils représenteront ;

— Il place le problème européen sur le terrain des « intérêts communs et des engagements solides » et est fondé sur l'économie.

Saint-Simon peut être considéré pour cela comme le vrai précurseur de la tendance institutionnelle du XX^e siècle d'où est issue la Communauté Européenne.

Nous publions ici les passages essentiels de ce plan :

Principes puisés dans la nature des choses...

Le Traité de Westphalie établit un nouvel ordre de choses par une opération politique, qu'on appela l'équilibre des puissances. L'Europe fut partagée en deux confédérations qu'on s'efforçait de maintenir égales : c'était créer la guerre et l'entretenir constitutionnellement, car deux ligues d'égale force sont nécessairement rivales, et il n'y a pas de rivalités sans guerres.

Dès lors chaque puissance n'eut d'autre occupation que d'accroître ses forces militaires. Au lieu de ces chétives poignées de soldats levées pour un temps et bientôt licenciées, on vit partout des armées formidables, toujours sur pied, presque toujours actives ; car depuis le Traité de Westphalie la guerre a été l'état habituel de l'Europe...

L'Europe a formé autrefois une société confédérative unie par des institutions communes, soumise à un gouvernement général qui était aux peuples ce que les gouvernements nationaux sont aux individus : un pareil état de choses est le seul qui puisse tout réparer.

Je ne prétends pas sans doute qu'on tire de la poussière cette vieille organisation qui

fatigue encore l'Europe de ses débris inutiles : le XIX^e siècle est trop loin du XIII^e. Une constitution, forte par elle-même, appuyée sur des principes puisés dans la nature des choses et indépendants des croyances qui passent et des opinions qui n'ont qu'un temps : voilà ce qui convient à l'Europe, voilà ce que je propose aujourd'hui...

Institutions communes et patriotisme européen

A toute réunion de peuples comme à toute réunion d'hommes, il faut des institutions communes, il faut une organisation ; hors de là, tout se décide par la force.

ANCÊTRE du socialisme français, Saint-Simon a publié en 1815 un plan d'États-Unis d'Europe fondé sur l'économie et sur des institutions politiques, véritable préfiguration de la Communauté Européenne. Une fois de plus, ce qui a longtemps été considéré comme une utopie entre dans la réalité.

Vouloir que l'Europe soit en paix par des traités et des congrès, c'est vouloir qu'un corps social subsiste par des conventions et des accords : des deux côtés il faut une force coactive qui unisse les volontés, concerte les mouvements, rende les intérêts communs et les engagements solides...

...L'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme, étant gouvernées chacune par un parlement, reconnaissaient la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investi du pouvoir de juger leurs différends.

...Il en est du gouvernement européen comme des gouvernements nationaux, il ne peut avoir d'action sans une volonté commune à tous ses membres. Or, cette volonté de corps qui, dans un gouvernement national, naît du patriotisme national, dans le gouvernement européen ne peut provenir que d'une plus grande généralité de vues, d'un sentiment plus étendu, qu'on peut appeler le « Patriotisme européen ».

« C'est l'institution qui forme les hommes », dit Montesquieu ; ainsi, ce penchant qui fait sortir le patriotisme hors des bornes de la patrie, cette habitude de considérer les intérêts de l'Europe, au lieu des intérêts nationaux, sera, pour ceux qui doivent former le parlement européen, un fruit nécessaire de son établissement.

Il est vrai ; mais aussi ce sont les hommes qui font l'institution, et l'institution ne peut s'établir si elle ne les trouve tout formés d'avance, ou du moins préparés à l'être.

C'est donc une nécessité de n'admettre dans la Chambre des députés du parlement européen, c'est-à-dire dans l'un des deux pouvoirs actifs de la constitution européenne, que des hommes qui, par des relations plus étendues, des habitudes moins circonscrites dans le cercle des habitudes natales, des travaux dont l'utilité n'est point bornée aux usages nationaux et se répand sur tous les peuples, sont plus capables d'arriver bientôt à cette généralité de vues qui doit être l'esprit de corps, à cet intérêt général qui doit être l'intérêt de corps du parlement européen.

Des négociants, des savants, des magistrats et des administrateurs doivent être appelés seuls à composer la Chambre des députés du grand parlement.

Et en effet, tout ce qu'il y a d'intérêts communs à la société européenne peut être rapporté aux sciences, aux arts, à la législation, au commerce, à l'administration et à l'industrie.

Chaque million d'hommes sachant lire et écrire en Europe devra députer à la Chambre des communes du grand parlement un négociant, un savant, un administrateur et un magistrat. Ainsi, en supposant qu'il y ait en Europe soixante millions d'hommes sachant lire et écrire, la Chambre sera composée de deux cent quarante membres.

Les élections de chacun des membres se feront par la corporation à laquelle il appartiendra. Tous seront nommés pour dix années...

Un district européen

Toute question d'intérêt général de la société européenne sera portée devant le

grand parlement, et examinée et résolue par lui. Il sera le seul juge des contestations qui pourront s'élever entre les gouvernements.

L'intérêt général devant les intérêts nationaux

race européenne, qui est supérieure à toutes les autres races d'hommes ; le rendre « voyageable » et habitable comme l'Europe, voilà l'entreprise par laquelle le parlement européen devra continuellement exercer l'activité de l'Europe et la tenir toujours en haleine.

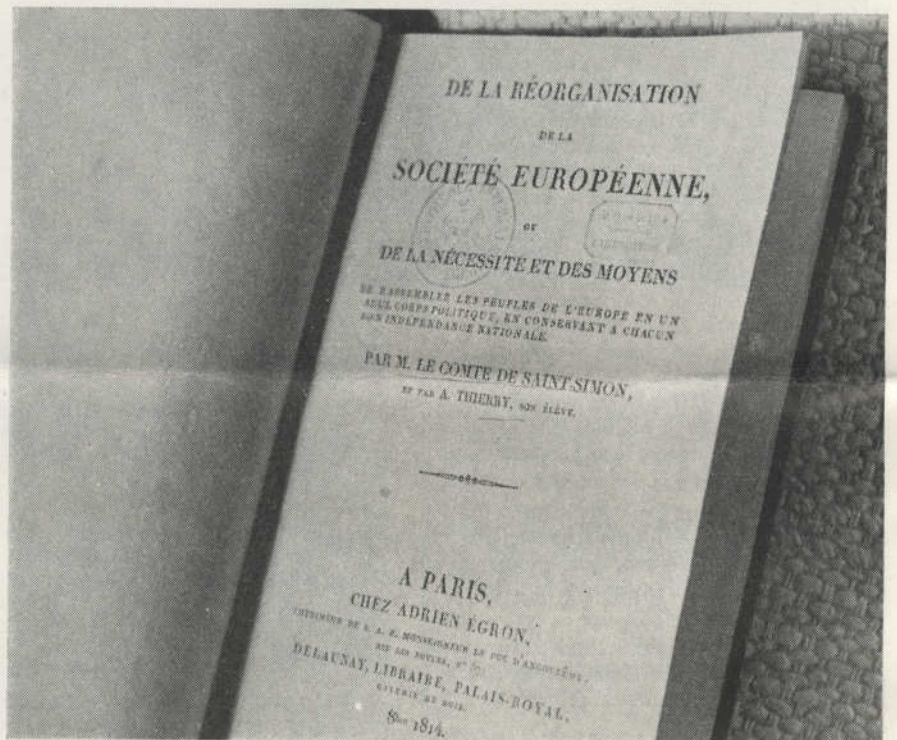
L'instruction publique dans toute l'Europe sera mise sous la direction et la surveillance du grand parlement. Un code de morale, tant générale que nationale et individuelle, sera rédigé par les soins du grand parlement pour être enseigné dans toute l'Europe. Il y sera démontré que les principes sur lesquels reposera la confédération européenne sont les meilleurs, les plus solides, les seuls capables de rendre la société aussi heureuse qu'elle puisse l'être, et par la nature humaine, et par l'état de ses lumières.

Le grand parlement permettra l'entière liberté de conscience et l'exercice libre de toutes les religions ; mais il réprimera celles dont les principes seraient contraires au grand code de morale qui aura été établi.

Ainsi, il y aura entre les peuples européens ce qui fait le lien et la base de toute association politique : conformité d'institutions, union d'intérêts, rapport de maximes, communauté de morale et d'instruction publique...

Après de grands efforts et de grands travaux, je me suis placé du point de vue de l'intérêt commun des peuples européens. Ce point est le seul duquel on puisse apercevoir et les maux qui nous menacent et les moyens d'éviter ces maux. Que ceux qui dirigent les affaires s'élèvent à la même hauteur que moi, et tous verront ce que j'ai vu...

Il viendra sans doute un temps où tous les peuples de l'Europe sentiront qu'il faut régler les points d'intérêt général, avant de descendre aux intérêts nationaux ; alors que les maux commenceront à devenir moindres, les troubles à s'apaiser, les guerres à s'éteindre. C'est là que nous tendons sans cesse, c'est là que le cours de



Paris 1814...

exemple, il joindra par des canaux le Danube au Rhin, le Rhin à la Baltique, etc.

Sans activité au-dehors, il n'y a point de tranquillité au-dedans. Le plus sûr moyen de maintenir la paix dans la confédération sera de la porter sans cesse hors d'elle-même et de l'occuper sans relâche par des grands travaux intérieurs. Peupler le globe de la

l'esprit humain nous emporte ! mais lequel est le plus digne de la prudence de l'homme ou de s'y traîner, ou d'y courir ?

(Extraits de : *Généalogie des « Grands Dessesins » européens*. Centre européen de la Culture, photo VIOLLET).